BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

STRATEGIE NATIONALE DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE (SNDB)

2025-2030

Octobre 2024

TABLE DES MATIERES

LISTE DES SIGLES, ACRONYMES ET ABREVIATIONS III
AVANT PROPOS 1
ARRETE CONJOINT PORTANT ADOPTION DE LA STRATEGIE NATIONALE DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE 2025-2030 ET DE SON PLAN D'ACTION 2025-2027 2
DEFINITION DE QUELQUES CONCEPTS 3
RESUME 5
INTRODUCTION 7
PARTIE I : ANALYSE DE LA SITUATION DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE AU BURKINA FASO 9
I.1. CONTEXTE POLITIQUE, SECURITAIRE, SOCIO-ECONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTAL 9
I.2. CADRE INSTITUTIONNEL, ORGANISATIONNEL ET JURIDIQUE 12
I.3. ANALYSE DES RESSOURCES 21
I.4. BILAN DES POLITIQUES ET STRATEGIES ANTERIEURES 23
I.5. FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITES ET MENACES 30
I.6. GRANDS DEFIS A RELEVER 32
PARTIE II : ELEMENTS DE LA STRATEGIE 34
II.1. FONDEMENTS 34
II.2. VISION 37
II.3. PRINCIPES DIRECTEURS 38
II.4. ORIENTATIONS STRATEGIQUES 39
III.3. CADRE ORGANISATIONNEL 46
III.4. DISPOSITIF DE SUIVI EVALUATION 47
III.4. MECANISME DE FINANCEMENT 49
PARTIE IV. L'ANALYSE ET LA GESTION DES RISQUES 53

LISTE DES TABLEAUX, FIGURES ET ANNEXES

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Synthèse des forces et des faiblesses.....30
Tableau 2: Synthèse des Opportunités et menaces 32
Tableau 3: Cohérence entre la stratégie nationale de la diversité biologique et le cadre mondial Kunming-Montréal.....44
Tableau 4: Part contributive des groupes d'acteurs dans la mobilisation des ressources financières (en milliers FCFA).....52
Tableau 5: Risques selon leur occurrence, incidence et criticité.....54
Tableau 6: Stratégie et mesures d'atténuation des risques 55

LISTE DES FIGURES

Figure 1: Evolution des effectifs du MEEA de 2018 à 2023 20
Figure 2: Évolution des allocations budgétaires du MEEA de 2018 à 2023.....21

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1: Cadre logique I
Annexe 2 : Cadre de mesure de performance XIX

LISTE DES SIGLES, ACRONYMES ET ABREVIATIONS

AD	Association de Développement
AMCEZ	Autre Mesure de Conservation Efficace par Zone
ANB	Agence Nationale de Biosécurité
APA	Accès aux ressources génétiques et le Partage juste et équitable des Avantages découlant de leur utilisation
ASPHF	Agro-Sylo-Pastoral Halieutique et Faunique
CC	Changement Climatique
CEDEAO	Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CDB	Convention sur la Diversité Biologique
CITES	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
CMB	Cadre Mondial pour la Biodiversité de Kunming-Montréal
CNRST	Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique
CNSF	Centre National des Semences Forestières
CCNUCC	Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
COP	Conférence des Parties
E/DD	Environnement et Développement Durable
EIE	Étude d'Impact sur l'Environnement
EHCVM	Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages
INERA	Institut de l'Environnement et de Recherches Agricoles
INSD	Institut National de la Statistique et de la Démographie
MEEA	Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
NIE	Notice d'Impact sur l'Environnement
ODD	Objectif de Développement Durable
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OSC	Organisation de la Société Civile
PDI	Personne Déplacée Interne
PFNL	Produit Forestier Non Ligneux
PGES	Plan de Gestion Environnementale et Sociale
PCD	Plan Communal de Développement
PRD	Plan Régional de Développement
PIB	Produit Intérieur Brut
PNDD	Politique Nationale de Développement Durable
PNDES	Plan National de Développement Economique et Sociale
PTF	Partenaire Technique et Financier
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitation
SP/CNDD	Secrétariat Permanent du Conseil National pour le Développement Durable
SPANB	Stratégie et Plan d'Action National de la Biodiversité
TIRPAA	Traité International sur les Ressources Phytogénétiques pour l'Alimentation et l'Agriculture
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature

AVANT-PROPOS

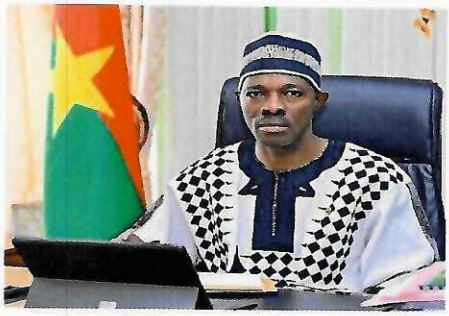

Le Burkina Faso est partie prenante du nouveau Cadre Mondial de Kunming-Montréal de la diversité biologique, adopté lors de la 15e Conférence des Parties de la Convention sur la Diversité Biologique en décembre 2022, dont l'objectif est de freiner et d'inverser la perte croissante de la diversité biologique.

Au-delà du respect de ses engagements vis-à-vis des conventions, accords et traités internationaux, notre pays est fier de mettre à la disposition de tous les acteurs nationaux et internationaux, la présente Stratégie nationale de la diversité biologique pour la période 2025-2030.

Bâtie sur la vision d'une société burkinabè profitant durablement et équitablement des avantages d'une nature bien conservée, cette nouvelle stratégie entend consolider les importants acquis des cycles précédents, tout en prenant en compte les nouveaux défis liés aux changements climatiques, à l'insécurité et à la raréfaction des ressources financières.

Ayant impliqué plusieurs acteurs (représentants de ministères, collectivités territoriales, organisations non gouvernementales et associations de développement et secteur privé), son élaboration a été possible grâce à l'engagement de l'Etat et au soutien de partenaires techniques et financiers.

Je voudrais donc, en ma qualité de Ministre chargé de l'environnement dont relève la thématique, remercier tous les acteurs qui ont contribué aux études diagnostiques, à la rédaction et à la validation de cet important référentiel pour le maintien de la diversité biologique. Je remercie tout particulièrement le Programme des Nations Unies pour l'Environnement qui a assuré le financement du processus.

Je fonde l'espoir que la mise en œuvre de cette stratégie nationale, dans une synergie d'actions, permettra d'inverser la tendance de dégradation des écosystèmes et la perte de la diversité biologique pour le bonheur des populations actuelles et futures car, comme le rappelle si bien Antoine de Saint Exupéry « **nous n'héritons pas de la terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants** ».

Le Ministre de l'Environnement,
de l'Eau et de l'Assainissement

Roger BARO
Officier de l'Ordre de l'Etalon

Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement
Le Ministre
MEEA

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT
-=-=-=-=-=-
MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
-=-=-=-=-=-

BURKINA FASO
-=-=-=-
La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons

Arrêté conjoint n°2024- 1066 **/MEEA/MEF** portant adoption de la Stratégie Nationale de la Diversité Biologique 2025-2030 et son plan d'actions 2025-2027.

LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

LE MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Visa n°01376 du 19/12/2024

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition du 14 octobre 2022 et son modificatif le 25 mai 2024 ;

Vu le décret n°2024-1565/PRES du 07 décembre 2024 portant nomination du Premier Ministre ;

Vu le décret n°2024-1566/PRES/PM du 08 décembre 2024 portant composition du Gouvernement ;

Vu le décret n°2024-1022/PRES/PM du 02 septembre 2024 portant attributions des membres du Gouvernement ;

Vu la Convention sur la Diversité Biologique du 12 juin 1992 ratifiée le 2 septembre 1993 ;

Vu la loi n°070-2015/CNT du 22 octobre 2015 portant loi d'orientation agro-sylvo-pastorale, halieutique et faunique au Burkina Faso ;

Vu la loi n°020-2019/AN du 07 mai 2019 portant accès aux ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et au partage des avantages résultant de leur utilisation ;

Vu la loi n°064-2012/AN du 20 décembre 2012 portant régime de sécurité en matière de biotechnologie ;

Vu la loi N°008-2014/AN du 08 avril 2014 portant loi d'orientation sur le développement durable au Burkina Faso ;

Vu la loi N°038-2013/AN du 26 novembre 2013 portant loi d'orientation de la recherche scientifique et de l'innovation ;

Vu la loi N°034-2018/AN du 27 juillet 2018 portant pilotage et gestion du développement ;

Vu le décret n°93-292/PRES/PM/MAECR du 20 septembre 1993 portant ratification de la Convention sur la Diversité Biologique ;

Vu le décret n°2024-1503/PRES/PM/MEEA du 29 novembre 2024 portant organisation du Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement ;

Vu le décret n°2024-1457/PRES/PM/MEF du 22 novembre 2024 portant organisation du Ministère de l'Economie et des Finances ;

Vu le décret n°2019-0573/PRES/PM/MINEFID du 05 juin 2019 portant création, attributions, composition et fonctionnement de la Commission Nationale de Planification du Développement ;

Vu l'avis motivé n°2024-0217/MEF/SG/DGEP/DPSS du 09 octobre 2024 de la Commission Nationale de Planification du Développement sur la Stratégie Nationale de la Diversité Biologique 2025-2030 et son plan d'actions 2025-2027.

A R R E T E N T

Article 1 : est adoptée la Stratégie Nationale de la Diversité Biologique 2025-2030 et son plan d'actions 2025-2027.

Article 2 : Le Secrétaire Général du Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement et le Secrétaire Général du Ministère de l'Economie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Ouagadougou, le ..... 26 DEC 2024 .....

Le Ministre de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement

Roger BARO
Officier de l'Ordre de l'Etalon

Le Ministre de l'Economie et des Finances

Aboubakar NACANABO
Officier de l'ordre de l'Etalon

DEFINITION DE QUELQUES CONCEPTS

Autre Mesure de Conservation Efficace par Zone : « Zone géographiquement délimitée, autre qu'une aire protégée, qui est réglementée et gérée de façon à obtenir des résultats positifs et durables à long terme pour la conservation in situ de la diversité biologique, y compris des fonctions et services écosystémiques connexes et, le cas échéant, des valeurs culturelles, spirituelles, socioéconomiques et d'autres valeurs pertinentes localement » (décision 14/8, COP 11 CDB, 2018). Dans le cadre de la présente stratégie, les types d'AMCEZ concernés sont constitués principalement des forêts des collectivités territoriales (région et commune), des plantations individuelles et/ou communautaires, des forêts villageoises, des zones villageoises d'intérêt cynégétique, des bosquets et des bois sacrés.

Diversité biologique ou Biodiversité : variabilité des organismes vivants de toute origine y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et des complexes écologiques dont ils font partie ; cela comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces ainsi que celles des écosystèmes ;

Biotechnologie moderne : application de techniques de recombinaison de l'acide nucléique et de fusion cellulaire in vitro, qui franchissent les barrières physiologiques naturelles de la reproduction ou de la recombinaison, autrement que par la reproduction et la sélection naturelles ;

Biosécurité : mesures prises pour réduire ou éliminer les risques potentiels découlant du développement de la biotechnologie moderne et l'utilisation de ses produits ;

Organisme génétiquement modifié ou transgénique : tout organisme dont le matériel génétique a été modifié autrement que par multiplication ou recombinaison naturelle ;

Organisme vivant modifié : tout organisme vivant possédant une combinaison de matériel génétique inédite obtenue par recours à la biotechnologie moderne ;

Développement durable : un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs (Rapport Brundtland, 1987). Cette définition a fait l'objet de consensus à Rio 1992, à Johannesburg 2002, et à Rio+20.

Durabilité : qualité d'un produit, d'une action, d'une activité, d'un processus ou d'un système remplissant les trois conditions du développement durable à savoir l'efficacité économique, la viabilité environnementale et l'équité sociale.

Conservation ex situ : la conservation d'éléments constitutifs de la diversité biologique en dehors de leur milieu naturel.

Conservation in situ : la conservation des écosystèmes et des habitats naturels et le maintien et la reconstitution de populations viables d'espèces dans leur milieu naturel et, dans le cas des espèces domestiquées et cultivées, dans le milieu où se sont développés leurs caractères distinctifs. Elle s'étend à toutes les autres mesures de conservation efficaces par zone (AMCEZ) concernent les sites situés en dehors des aires protégées qui assurent une conservation in situ efficace et à long terme de la biodiversité

Ecosystème : le complexe dynamique formé de communautés de plantes, d'animaux et de micro-organismes et de leur environnement non vivant qui par leur interaction, forment une unité fonctionnelle.

Habitat : le lieu ou type de site dans lequel un organisme ou une population existe à l'état naturel. Matériel génétique : le matériel d'origine végétale, animale, microbienne ou autre, contenant des unités fonctionnelles de l'hérédité.

Ressources biologiques : les ressources génétiques, les organismes ou éléments de ceux-ci, les populations, ou tout autre élément biotique des écosystèmes ayant une utilisation ou une valeur effective ou potentielle pour l'humanité.

Ressources génétiques : le matériel génétique ayant une valeur effective ou potentielle.

Utilisation durable : l'utilisation des éléments constitutifs de la diversité biologique d'une manière et à un rythme qui n'entraînent pas leur appauvrissement à long terme, et sauvegardent ainsi leur potentiel pour satisfaire les besoins et les aspirations des générations présentes et futures.

Effets néfastes des changements climatiques : les modifications de l'environnement physique ou des biotes dues à des changements climatiques et qui exercent des effets nocifs significatifs sur la composition, la résistance ou la productivité des écosystèmes naturels et aménagés, sur le fonctionnement des systèmes socio-économiques ou sur la santé et le bien-être de l'homme.

Changements climatiques : des modifications des paramètres du climat qui sont attribués directement ou indirectement à une activité humaine altérant la composition de l'atmosphère mondiale et qui viennent s'ajouter à la variabilité naturelle du climat observée au cours de périodes comparables.

RESUME

La diversité biologique au Burkina Faso subit une dégradation continue avec des conséquences néfastes et directes sur les fonctionnalités des écosystèmes et les conditions de vie des populations. Afin d'adresser des solutions plus efficaces et durables à ce phénomène et de prendre en compte les orientations du nouveau Cadre mondial pour la conservation de la diversité biologique, post-2020, le Burkina Faso a procédé à la révision de la première stratégie et plan d'actions nationaux sur la diversité biologique (SPANDB) qui couvrait la période 2001-2025.

Le champ d'actions de la présente Stratégie nationale de la Diversité Biologique (SNDB) 2025-2030 couvre quatre (04) grandes composantes que sont : (i) la connaissance de la ressource biologique, (ii) la conservation et la restauration de la diversité biologique, (iii) l'utilisation durable de la diversité biologique et (iv) la gouvernance de la diversité biologique.

L'analyse diagnostique, sur la base de ce champ d'actions, a révélé trois (03) principaux défis que sont : (i) la conservation et la restauration des ressources biologiques, (ii) l'utilisation et la valorisation durable des ressources biologiques, (iii) l'amélioration de la gouvernance de la diversité biologique.

Pour relever ces défis, la stratégie se fixe pour vision : *A l'horizon 2030, « la biodiversité est utilisée de manière juste et équitable afin de préserver les services écosystémiques et les avantages essentiels au profit des femmes et des hommes, grâce à une meilleure connaissance et à des actions de conservation et de restauration* ».

L'objectif global de cette stratégie est « d'assurer la conservation, la restauration et l'exploitation durable de la diversité biologique pour l'amélioration des conditions socio-économiques des hommes et des femmes ».

Trois principaux impacts sont attendus de la mise en œuvre de la SNDB. L'ambition première est de contribuer à porter le taux de couverture forestière de 22,72% en 2020 à 30% en 2030. Ensuite, la mise en œuvre de la stratégie doit permettre de porter la contribution du secteur primaire à la formation du Produit intérieur brut (PIB) nominal de 20,40% en 2022 à 23,9% en 2030. Enfin, il est attendu un recul de l'incidence de la pauvreté en milieu rural de 52,7% en 2021 à moins de 49% en 2030.

Pour ce faire, trois (03) axes stratégiques ont été identifiés : (i) Axe 1 : Conservation et restauration de la diversité biologique, (ii) Axe 2 : Utilisation et valorisation durable de la diversité biologique et (iii) Axe 3 : Gouvernance de la diversité biologique. Chacun de ces axes est décliné en objectifs stratégiques, effets attendus et actions prioritaires.

La stratégie sera mise en œuvre à travers un plan d'actions triennal glissant et soutenue par un plan de communication, un plan de mobilisation des ressources et un plan de coopération technique et scientifique.

Les principaux acteurs de mise en œuvre de la SNDB sont constitués de l'Etat, des Organisations de la société civile (ONG et Associations de développement), du secteur privé et des partenaires techniques et financiers.

Le coût total de mise en œuvre de la stratégie est estimé à trois cent quatre-vingt-dix-neuf milliards cent quarante-huit millions cent quatre-vingt-dix mille (399 148 190 000) francs FCFA. Ce coût sera supporté par l'Etat (50,84%), les PTF (34,39%), les Collectivités territoriales (8,02 %, les ONG et Associations et développement (1,27 %) et le secteur privé (5,49%).

Les principaux risques majeurs susceptibles d'entraver la mise en œuvre de la stratégie sont : (i) la crise sécuritaire, (ii) l'instabilité socio-politique et institutionnelle, (iii) la conjoncture économique et financière défavorable, et (iv) les aléas climatiques. Pour ces différents risques, des mesures d'atténuation ont été identifiées et seront mises en œuvre dans le cadre de la stratégie.

INTRODUCTION

Selon l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) qui tient à jour la Liste rouge mondiale des espèces menacées, la diversité biologique de la planète est sur le déclin. En effet, de 30 000 espèces menacées en 2019, il ressort de la dernière édition de cette Liste rouge (version 2023) que 44 016 espèces sont classées menacées dont près de 42 108 pourraient disparaître de la surface de la Terre dans un avenir proche. Parmi ces dernières, on dénombre 40% de cycadées (plantes), 35% d'amphibiens, 22% de mammifères, 14% de poissons et 13% d'oiseaux.

En outre, le dernier rapport établi par la Plate-forme intergouvernementale scientifique et politique sur la diversité biologique et les services écosystémiques note que la diversité biologique dans le monde diminue plus rapidement de nos jours qu'à toute autre période de l'histoire de l'humanité[1]. Cette perte rapide s'explique principalement par la disparition des habitats, elle-même provoquée par des pratiques agricoles non durables, la déforestation, les changements climatiques, les pollutions et les espèces exotiques envahissantes.

Pays sahélien d'Afrique de l'Ouest, le Burkina Faso est aussi affecté par le phénomène de perte de la diversité biologique. En effet, le Rapport d'études sur les données d'activités sur l'occupation des terres au Burkina Faso révèle qu'entre 2000 et 2022, la superficie forestière du pays a diminué de façon significative, passant de 6 956 631 hectares à 5 117 777 hectares. Cette perte nette de 1 838 854 hectares constitue une sérieuse menace pour la diversité biologique et l'équilibre écologique du pays. En outre, la Monographie nationale sur la diversité biologique du Burkina Faso publiée en 2020 indique qu'environ 350 espèces de plantes, 12 espèces de mammifères sauvages, 19 espèces d'oiseaux, 24 espèces de reptiles et 48 espèces de poissons sont menacées d'extinction.

Conscient de ce phénomène de déclin et surtout de ses conséquences néfastes et directes sur les fonctionnalités des écosystèmes et les conditions de vie, le Burkina Faso s'est doté d'une Stratégie nationale et d'un plan d'actions en matière de diversité biologique (SPANDB) pour la période 2001-2025. Ces référentiels s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention sur la Diversité Biologique dont les objectifs sont : « la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable de ses éléments et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques ».

Afin d'adresser des solutions plus efficaces et durables à la dégradation continue des ressources naturelles, le Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement (MEEA), à travers le Secrétariat Permanent du Conseil National pour le Développement Durable (SP/CNDD), a entrepris la révision de la première stratégie qui du reste, arrive très bientôt à échéance. Cette révision est aussi motivée par l'adoption, en décembre 2022, d'un nouveau Cadre mondial pour la conservation de la diversité biologique, post-2020 qui appelle les Parties à la CDB à aligner leurs ambitions, leurs mesures et programmes nationaux avec le nouveau Cadre.

[1] Extrait du Rapport sur les objectifs de développement durable, 2019

Sur la base de la vision et des objectifs mondiaux à l'horizon 2050 et des cibles à l'horizon 2030 de ce nouveau cadre, le champ d'actions de la Stratégie nationale de la diversité biologique révisée couvre quatre (04) grandes composantes.

La première composante porte sur **la connaissance de la ressource biologique**, dans sa richesse numérique, sa diversité génétique, spécifique et écosystémique. Elle se réfère au potentiel (i) d'espèces d'origine animale et végétale, sauvages et domestiques, (ii) des aires protégées et des aires conservées, (iii) des ressources génétiques et (iv) des micro-organismes.

La deuxième composante est relative à **la conservation et la restauration de la diversité biologique**. Elle aborde les initiatives à développer pour la préservation de la diversité biologique in-situ (milieux naturels) et ex-situ (banques de gènes, parcs, zoos, etc.), y compris la recherche scientifique sur la conservation de la diversité biologique et la biosécurité.

La troisième composante se réfère à **l'utilisation durable de la diversité biologique** qui regroupe les thématiques portant sur (i) la promotion et la valorisation, (ii) le partage juste et équitable des avantages tirés de l'utilisation des ressources génétiques et de l'information sur le séquençage numérique des ressources génétiques, (iii) la biodiversité et santé et la (iv) biotechnologie moderne.

La quatrième composante porte sur **la gouvernance de la diversité biologique** et aborde (i) le cadre politique, institutionnel, organisationnel et juridique en matière de diversité biologique, (ii) la coordination intersectorielle pour une synergie d'actions en faveur de la diversité biologique, (iii) la mobilisation des ressources en faveur de la diversité biologique, (iv) la prise en compte du genre et des communautés locales, (v) la planification des interventions et la diffusion de l'information en la matière.

L'élaboration d'une stratégie nationale en matière de diversité biologique en phase avec les engagements mondiaux, permet donc au Burkina Faso de disposer d'un référentiel national d'orientation, de planification, pour une gestion durable des ressources naturelles et un développement socio-économique local respectueux de l'environnement.

Cette stratégie fait office de nouveau référentiel national du Burkina Faso en matière de diversité biologique sur la période 2025-2030. Son élaboration a impliqué les principaux acteurs des thématiques en lien avec la diversité biologique, aussi bien au niveau central que déconcentré, depuis l'étape de cadrage à la phase de validation nationale en passant par les études thématiques diagnostiques, la formulation et les validations techniques. Le document est structuré autour de quatre (04) grandes parties que sont : (i) l'analyse de la situation de la diversité biologique au Burkina Faso, (ii) les éléments de la stratégie, (iii) les dispositions de mise en œuvre et de suivi-évaluation et (iv) l'analyse et la gestion des risques.

PARTIE I : ANALYSE DE LA SITUATION DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE AU BURKINA FASO

Cette partie présente le contexte politique, sécuritaire, socioéconomique et environnemental ainsi que le cadre institutionnel, organisationnel et juridique en lien avec la diversité biologique. En plus, elle analyse les ressources et présente le bilan des politiques et stratégies passées et en cours. Enfin, elle fait ressortir les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces et identifie les grands défis à relever.

I.1. CONTEXTE POLITIQUE, SECURITAIRE, SOCIO-ECONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTAL

En lien avec la gestion de la diversité biologique, le contexte national est marqué par :

1.1.1. Une situation politique instable, sans remise en cause des engagements du pays vis-à-vis de la gestion de la diversité biologique

L'histoire politique du Burkina Faso depuis les indépendances est marquée par une succession de périodes de vie constitutionnelle normale et de transition. Le pays a ainsi connu une relative stabilité politique depuis l'adoption de la Constitution le 02 juin 1991 jusqu'à l'insurrection populaire des 30 et 31 octobre 2014 conduisant à la mise en place d'une transition politique de novembre 2014 à novembre 2015. L'organisation des élections présidentielle et législative de novembre 2015 et de novembre 2020 a donné un nouvel espoir d'un retour définitif à la démocratie. Toutefois, cette relative stabilité démocratique sera estompée par les coups d'Etat du 23 janvier et du 30 septembre 2022 entrainant une autre période de transition.

Ces remous socio-politiques ont entrainé entre autres une instabilité institutionnelle, une relative baisse de l'aide publique au développement consécutive à la suspension des financements par certains Partenaires techniques et financiers (PTF) et une allocation insuffisante des ressources financières aux actions de protection de la diversité biologique.

En dépit de ces évènements, l'engagement du pays en faveur de la conservation de la diversité biologique n'a pas faibli. En effet, le Burkina Faso est demeuré partie prenante de la CDB et a toujours œuvré à respecter les engagements qui en découlent. Mieux, des référentiels prospectifs à la politique nationale de développement en vigueur en passant par les politiques sectorielles, les problématiques environnementales ont toujours été au centre des préoccupations. Dans le deuxième Plan national de développement économique et social (PNDES II, 2021-2025) par exemple, un des objectifs stratégiques majeurs est d'inverser la tendance de la dégradation de l'environnement et des ressources naturelles pour favoriser la résilience climatique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre. L'adoption du PNDES II s'est accompagnée d'une charte environnementale et sociale à travers laquelle « *le Burkina Faso, respectueux de ses engagements vis-à-vis des accords internationaux en matière d'environnement et de développement durable, affiche sa ferme volonté à protéger l'environnement et à la culture d'une économie verte, sobre en carbone, résiliente et inclusive dans la mise en œuvre du Référentiel national de développement* ». Par ailleurs, le pays s'est régulièrement doté d'un référentiel d'orientation sur la diversité biologique et a publié en 2020 une deuxième édition de la Monographie nationale sur la diversité biologique.

1.1.2. Un déficit sécuritaire entravant la sécurisation et la restauration des ressources biologiques

Depuis 2015, le Burkina Faso fait l'objet d'attaques terroristes. En lien avec l'environnement, cette situation d'hostilité a notamment entrainé un ralentissement dans la réalisation des aménagements et des actions de surveillance des espaces de conservation, la destruction des infrastructures de protection des ressources forestières et la pollution des ressources biologiques par l'usage des armes et autres engins explosifs.

Les attaques terroristes ont également provoqué des déplacements massifs de populations. Selon les données du Secrétariat Permanent du Conseil national de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (SP-CONASUR), les personnes déplacées internes (PDI) étaient estimées, en fin février 2023, à plus de 1 999 127 individus dont 23,97% de femmes, 17,61% d'hommes et 58,42% d'enfants. Elle a conduit également à une concentration des personnes dans certaines zones plus sécurisées, avec une aggravation de la pression sur les ressources naturelles, une dégradation des écosystèmes et un accroissement du risque de conflits entre utilisateurs desdites ressources. Cette situation constitue une réelle menace pour la diversité biologique et les ressources génétiques.

1.1.3. Une persistance de la pauvreté, source de pression accrue sur les ressources naturelles

L'économie nationale a connu une nette amélioration entre 2016 et 2019 avant de baisser en 2020, en raison de la conjoncture marquée par la persistance des attaques terroristes et la pandémie de la COVID-19. En effet, le Produit intérieur brut (PIB) a connu un taux moyen de croissance de 6,2% entre 2016 et 2019, avant de reculer pour se situer à 1,9% en 2020 (PNDES-II, 2021). Entre 2020 et 2023, ce taux a rebondi à 3,55%, avec une fluctuation marquée par une augmentation à 6,9% en 2021, suivie d'une baisse avec une valeur de 1,8% en 2022, puis d'une augmentation avec une valeur de 3,6% en 2023 (Note technique sur la tendance de l'économie du Burkina Faso en 2023 et perspectives 2024-2026, MEFP, 2023). Cette croissance de l'économie, outre le secteur des services, repose essentiellement sur les secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, et de la foresterie qui emploient 63% de la population active. En effet, le secteur primaire contribue à 18,7% en 2022 à la formation du PIB contre 16,2% en 2021[2]. Dans le cas spécifique des ressources forestières et fauniques, il est établi une contribution d'environ 9,6% du PIB national à travers la production de bois de chauffe (5,3%), la vente de produits forestiers non ligneux (PFNL) bruts et transformés (3,85%) ainsi qu'à travers la chasse, le tourisme et les autres secteurs liés à la diversité biologique (0,5%). L'exploitation des écosystèmes et de leurs ressources est source d'emplois et de revenus.

Toutefois, cette croissance se réalise en grande partie aux dépens des ressources naturelles et de la diversité biologique qui pâtissent des modes de production et de consommation non durables. Selon les données de la Note sectorielle sur les forêts du Burkina Faso (Banque Mondiale, 2022), le pays perd en moyenne 243 451 ha de couvert forestier chaque année en raison de l'expansion de l'agriculture, de l'exploitation du bois combustible, du surpâturage et des feux de brousse. Également, l'exploitation des mines

[2] Comptes nationaux, INSD 2022

et des PFNL contribue respectivement à une perte annuelle moyenne de 2 457 ha et 1 237 ha de forêts. Dans cette dynamique de déclin, les AMCEZ ne sont pas épargnées, pour le désarroi des populations locales qui, en plus des fonctions et services écosystémiques associés perdent des valeurs culturelles, spirituelles, socio-économiques et autres valeurs pertinentes au niveau local.

Sur le plan social, en dépit de la croissance économique ci-dessus évoquée, l'incidence de la pauvreté a connu une hausse, passant de 41,4% en 2018 à 43,2% en 2021. En milieu rural où plus de 85% de la population vit des productions agrosylvopastorales, l'incidence de la pauvreté est passée de 51,1% en 2018 à 52,7% en 2021 (EHCVM, 2021).

Cette situation entraine une surexploitation de ces ressources et une dégradation continue des écosystèmes avec des conséquences néfastes sur la diversité biologique. La compétition pour l'accès et l'utilisation des ressources naturelles génère des relations conflictuelles intra et intercommunautaires. Elle peut en particulier être source de marginalisation et de discrimination des groupes sociaux vulnérables tels que les femmes.

1.1.4. Une dégradation continue des écosystèmes, habitats naturels des espèces biologiques

Au stade actuel des connaissances sur la diversité biologique au Burkina Faso[3], l'on dénombre : 531 espèces ligneuses, 1779 espèces herbacées, 301 espèces cultivées, 636 espèces d'algues, 128 espèces de champignons macroscopiques, 28 espèces de champignons microscopiques, 26 espèces de fougères, 120 espèces de poissons, 520 espèces d'oiseaux sauvages et 23 races d'oiseaux d'élevage, 140 espèces de mammifères sauvages dont 51 espèces de chauves-souris, 91 races de mammifères d'élevage et 104 espèces de reptiles.

Les formations forestières, les écosystèmes agricoles, les zones humides, les montagnes et les collines ont été identifiées comme écosystèmes et habitats abritant l'essentiel des espèces végétales et animales qui constituent les ressources biologiques du pays. On peut aussi y adjoindre les centres urbains qui sont des milieux où prolifèrent de plus en plus des plantes exotiques ornementales, ainsi que les bois sacrés qui sont souvent des reliques boisées.

Cette abondante diversité biologique est source de nombreux biens et services écosystémiques tels que la satisfaction des besoins énergétiques, le renforcement de la sécurité alimentaire, l'approvisionnement en plantes médicinales, l'augmentation de revenus et la régulation du climat. En ce qui concerne la régulation du climat, les forêts offrent un potentiel important pour l'atténuation et l'adaptation aux impacts négatifs des changements climatiques à travers leur capacité de séquestration du gaz carbonique.

Cependant, sous l'effet conjugué de l'action de l'Homme et de la péjoration climatique, plusieurs espèces d'animaux et de végétaux sont menacées de disparition. Le nombre d'espèces en péril est estimé à 350 espèces de plantes, 12 espèces de mammifères sauvages, 19 espèces d'oiseaux, 24 espèces de reptiles et 48 espèces de poissons[4].

[3] Monographie nationale sur la diversité biologique du Burkina Faso, 2020

[4] Idem

1.1.5. Une dégradation des conditions climatiques

Le climat du Burkina Faso est tropical de type soudanien alternant une longue saison sèche et une courte saison pluvieuse. Prenant en compte sa flore et sa végétation, le pays est subdivisé en deux grands domaines que sont (i) le domaine sahélien au nord, caractérisé par une pluviométrie variant entre 300 et 600 mm par an et une végétation de type steppique ; (ii) le domaine soudanien du centre au sud (2/3 du territoire), caractérisé par une pluviométrie variante entre 600 et 1200 mm par an et une végétation de type savanicole (Guinko, 1984). Les sols sont majoritairement arides et semi-arides et le phénomène des changements climatiques et ses effets sont visibles dans plusieurs régions, sur les personnes et les écosystèmes.
De fortes précipitations et des inondations sont attendues dans les différents scénarii, mais plus prononcées dans le scénario SSP5-8.5 et à la fin du siècle. Plus de 80 % des modèles indiquent une augmentation de l'évapotranspiration dans tous les scénarii et toutes les périodes. La plupart des modèles s'accordent à dire que la température de l'air va augmenter significativement, et la température moyenne pourrait dépasser 5˚C dans le cadre du scénario SSP5-8.5. Les températures élevées sont particulièrement dommageables pour la production agricole lorsqu'elles se produisent pendant la période de floraison des cultures (SP/CNDD, 2022). Ceci pourrait causer des dommages à l'homme, ses activités et aux ressources naturelles au Burkina Faso.

I.2. CADRE INSTITUTIONNEL, ORGANISATIONNEL ET JURIDIQUE

Au Burkina Faso, la gouvernance de la diversité biologique repose sur un cadre institutionnel, organisationnel et juridique relativement bien structuré.

I.2.1. Un cadre institutionnel et organisationnel à renforcer

Le cadre institutionnel et organisationnel est caractérisé par une cogestion de la diversité biologique et de ses composantes par plusieurs acteurs étatiques et non étatiques. Ces différents acteurs se retrouvent dans des cadres de concertation qui participent à la gestion de l'environnement.

I.2.1.1 Acteurs étatiques

Cette catégorie regroupe principalement les ministères en charge des ressources forestières et fauniques, de l'agriculture, des ressources animales et halieutiques, de la recherche scientifique et de l'innovation, du développement industriel, du commerce et de l'artisanat.

- le Ministère en charge de l'environnement : conformément au décret n°2022-0996 du 02 décembre 2022 portant attributions des membres du gouvernement, il assure l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques et stratégies de gestion durable des ressources forestières, fauniques nationales, la sécurisation du patrimoine forestier, fauniques et des périmètres aquacoles. A ce titre, il est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la CDB ainsi que des autres conventions et protocoles relatifs à la gestion de la diversité biologique.

Le MEEA intervient à travers le SP/CNDD, structure nationale ayant la responsabilité de coordonner la mise en œuvre des orientations stratégiques et des décisions prises par la conférence des parties à la CDB. Le SP/CNDD est également la structure focale du protocole de Nagoya sur l'Accès aux ressources génétiques et le Partage juste et équitable des Avantages découlant de leur utilisation. D'autres structures publiques du ministère interviennent aux côtés du SP/CNDD en matière de diversité biologique. Ce sont entre autres, la Direction Générale des Eaux et Forêts (DGEF), le Centre National des Semences Forestières (CNSF), la Direction Générale de la Préservation de l'Environnement (DGPE), la Direction Générale de l'Economie Verte et du Changement Climatique (DGEVCC), l'Office Nationale des Aires Protégées (OFINAP), l'Agence Nationale des Evaluations Environnementales (ANEVE), la Coordination Nationale de l'Initiative de la Grande Muraille Verte au Sahara et au Sahel (CN-IGMVSS) et le Fonds d'Intervention pour l'Environnement (FIE).

- le Ministère en charge de la recherche et de l'innovation : il contribue à la résolution des questions d'environnement à travers la recherche et l'innovation en matière d'adaptation et d'atténuation des effets des changements climatiques ainsi que la formation des ressources humaines.

Pour les questions spécifiques de diversité biologique, il assure ce rôle à travers principalement l'Agence Nationale de Biosécurité (ANB) qui est le Point focal du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques et celui du Protocole additionnel de Nagoya-Kuala-Lumpur sur la responsabilité et la réparation ; le Centre National de Recherche Scientifique et Technologique (CNRST), l'Agence Nationale de Valorisation des Résultats de la Recherche (ANVAR), la Commission Nationale de Gestion des Ressources Phytogénétiques (CONAGREP) et le Fonds National de la Recherche et de l'Innovation pour le Développement (FONRID).

- le Ministère en charge de l'agriculture, des ressources animales et halieutiques : il participe à la gestion durable des terres à travers la promotion de bonnes pratiques agricoles adaptées aux changements climatiques. Ses structures opérationnelles en relation avec la diversité biologique sont principalement la Direction Générale des Productions Végétales (DGPV), la Direction Générale des Productions Animales (DGPA), la Direction Générale de la Promotion de l'Économie Rurale (DGPER), la Direction Générale des Aménagements agro-pastoraux et du Développement de l'Irrigation (DGADI), le Secrétariat Permanent de la Coordination des Politiques Sectorielles Agricoles (SP-CPSA), la Direction Générale des Ressources Halieutiques (DGRH).
- le Ministère en charge du développement industriel, du commerce et de l'artisanat : il intervient dans le domaine de la protection de l'environnement et des ressources naturelles par la délivrance des agréments aux entreprises sur la base des évaluations environnementales. Il assure ce rôle à travers la Direction Générale du Commerce et le Secrétariat Permanent du Guichet Unique du Commerce et de l'investissement.

Ces ministères sont soutenus dans leurs efforts par ceux en charge de la culture, des finances, de l'éducation, de la sécurité, de la santé ainsi que les collectivités territoriales. Tous ces ministères intervenant dans la gestion de la diversité biologique ont une emprise nationale. En effet, leur organisation est plus ou moins harmonisée et comprend pour la plupart, des structures centrales (directions générales et des structures de mission) agissant au niveau stratégique et des structures déconcentrées (directions régionales et provinciales et des services départementaux) qui œuvrent à l'opérationnel sur le terrain.

I.2.1.2 Acteurs non étatiques

Les acteurs non étatiques comprennent essentiellement les Organisations de la Société Civile (OSC), les Organisations Non Gouvernementales (ONG), les PTF et le secteur privé. Ceux-ci interviennent dans le secteur de l'environnement et le champ de la diversité biologique à travers des projets/programmes et initiatives dont la mise en œuvre s'effectue généralement en étroite collaboration avec la partie nationale constituée des acteurs étatiques. Ils assurent également le plaidoyer et le suivi-évaluation à la faveur de leur participation aux rencontres nationales et internationales.

I.2.1.3 Concertation multi-acteurs

De nombreux cadres de concertation ont été mis en place dans la dynamique d'une gestion participative et inclusive en vue d'améliorer la conservation, la connaissance, l'utilisation et la gouvernance de la diversité biologique. Au nombre de ces cadres de concertation, on peut citer :

- le Groupe de travail multisectoriel pour l'intégration de la biodiversité dans des secteurs de développement au Burkina Faso qui est un cadre d'échanges, d'apprentissage, de réflexion, de communication et de plaidoyer pour la préservation de la diversité biologique ;
- le Groupe technique de suivi des Conventions et protocoles relatifs à la diversité biologique qui veille à la coordination efficiente des activités des Points Focaux prévus par la Convention sur la Diversité Biologique et des Points Focaux ou Correspondants Nationaux des autres conventions relatives à la diversité biologique ;
- le Cadre de concertation unique des conventions qui est un cadre d'échanges et d'orientation sur des questions relatives à la mise en œuvre harmonisée de l'ensemble des conventions environnementales ratifiées par le Burkina Faso et gérées au sein du Ministère en charge de l'environnement.

L'analyse du paysage institutionnel et organisationnel montre une diversité d'acteurs intervenant dans la gestion de la diversité biologique au Burkina Faso. Cela impose une synergie d'actions et un système de suivi-évaluation et de capitalisation des interventions qui devrait être assurée par les différents cadres de concertations. Cependant, l'absence de cadres d'échanges en lien avec la biosécurité et l'APA, et la non-fonctionnalité de certains cadres de concertation pour manque de ressources financières constituent les principales insuffisances du cadre organisationnel et institutionnel.

I.2.2. Un cadre juridique étoffé mais insuffisamment appliqué

Le cadre juridique encadrant la diversité biologique au Burkina Faso est régi par des instruments légaux de portée internationale, régionale et nationale. Il s'agit essentiellement des traités internationaux dont des conventions et protocoles, des lois, des décrets et arrêtés au niveau national.

I.2.2.1 Instruments internationaux

Plusieurs conventions d'objets différents mais toutes convergentes sur la conservation de la diversité biologique ont été adoptées et ratifiées par le Burkina Faso. Il s'agit principalement de :

- la Convention sur la Diversité Biologique

Ratifiée par le Burkina Faso le 20 septembre 1993, elle vise essentiellement trois objectifs que sont la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable de ses éléments et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques. Elle a la particularité de viser sans exception la totalité des espèces de la diversité biologique et prend en compte le double défi de l'utilisation et de la conservation des espèces, des gènes et des écosystèmes.

La CDB est intimement liée à deux autres Conventions des Nations Unies qui concourent à la conservation de la diversité biologique à travers la protection de leurs habitats naturels. Il s'agit de la Convention sur la lutte contre la désertification et la Convention-cadre sur les changements climatiques. En effet, les phénomènes de dégradation des terres et des changements climatiques constituent des facteurs de perte de la diversité biologique dans ses différents compartiments surtout en ce qui concerne les écosystèmes et les espèces.

- la Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau (Convention de Ramsar)

En tant qu'habitats pour de nombreuses espèces de la faune et de la flore, les zones humides constituent des réservoirs de diversité biologique et de service écosystémique. Ratifiée en août 1989 par le Burkina Faso, elle vise à endiguer l'empiètement progressif sur les zones humides et la perte de celles-ci.

- la Convention internationale pour la protection des obtentions végétales

Encore appelée Convention UPOV, elle a été adoptée le 2 décembre 1961 et a pour mission de mettre en place et promouvoir un système efficace de protection des variétés végétales afin d'encourager l'obtention de variétés dans l'intérêt de tous. Ce système protège la propriété intellectuelle qui est spécialement adapté au processus d'amélioration des plantes et vise à encourager les obtenteurs (chercheurs-sélectionneurs) à créer de nouvelles variétés de plantes. Le Burkina Faso a adhéré à cette convention à travers l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) le 10 juin 2014.

- la Convention internationale pour la protection des végétaux

Ratifiée par le Burkina Faso le 08 juin 1995, elle vise à mettre les ressources végétales de la planète à l'abri de la propagation et de l'introduction d'organismes nuisibles et à

promouvoir un commerce sans risque. La Commission des mesures phytosanitaires, organe délibérant de la Convention, adopte des normes internationales pour les mesures phytosanitaires, qui sont l'instrument principal permettant d'atteindre les objectifs fixés.

- la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage

Ratifiée le 09 octobre 1989, elle a pour objectif d'assurer la protection et la gestion de toutes les espèces migratrices appartenant à la faune sauvage dont une fraction importante des populations franchit cycliquement de façon prévisible une ou plusieurs parties du territoire national. Elle a pour but d'assurer la conservation des espèces migratrices terrestres, aquatiques et aériennes dans l'ensemble de leur aire de répartition.

- la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (Convention de Washington)

Ratifiée le 13 octobre 1989 par le Burkina Faso, elle a pour but de veiller à ce que le commerce international des spécimens d'animaux et de plantes sauvages ne menace pas la survie des espèces auxquelles ils appartiennent. Selon la Convention, le commerce des spécimens de ces espèces doit être soumis à une réglementation particulièrement stricte afin de ne pas mettre davantage leur survie en danger, et ne doit être autorisé que dans des conditions exceptionnelles.

- le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

Ratifié le 05 décembre 2006 par le Burkina Faso, le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture a pour objectifs la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation en harmonie avec la Convention sur la diversité biologique, pour une agriculture durable et pour la sécurité alimentaire. Le Traité donne des orientations pour la conservation, la prospection, la collecte, la caractérisation, l'évaluation et la documentation des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

Le Traité est mis en œuvre de manière harmonieuse et en complémentarité avec le Protocole de Nagoya sur l'APA.

- le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages (APA) découlant de leur utilisation relative à la Convention sur la diversité biologique

Ratifié par le Burkina Faso le 30 octobre 2013, il a pour objectif de favoriser le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques, notamment grâce à un accès satisfaisant aux ressources génétiques et à un transfert approprié des technologies pertinentes, compte tenu de tous les droits sur ces ressources et aux technologies et grâce à un financement adéquat, contribuant ainsi à la conservation de la diversité biologique et à l'utilisation durable de ses éléments constitutifs. Le protocole définit les conditions et modalités d'accès et de partage des avantages. Aussi, il prend en compte les connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques.

- le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques

Ratifié le 03 novembre 2003 par le Burkina Faso, il a pour objectif de contribuer à assurer un degré adéquat de protection pour le transfert, la manipulation et l'utilisation sans danger des organismes vivants modifiés résultant de la biotechnologie moderne qui peuvent avoir des effets défavorables sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, compte tenu également des risques pour la santé humaine, en mettant plus précisément l'accent sur les mouvements transfrontières.

- le Protocole additionnel de Nagoya – Kuala Lumpur sur la responsabilité et la réparation relatif au protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques

Ratifié par le Burkina Faso le 05 mars 2018, il vise à contribuer à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique en fournissant des règles et procédures internationales dans le domaine de la responsabilité et de la réparation sur les enjeux liés aux organismes vivants modifiés. Le Protocole supplémentaire exige que des mesures d'intervention soient prises en cas de dommages causés par des organismes vivants modifiés, ou lorsqu'il y a suffisamment de risques que des dommages en résultent si des mesures d'intervention en temps opportun ne sont pas prises. Il inclut également des dispositions sur la responsabilité civile.

I.2.2.2 Instruments sous-régionaux et régionaux

- la Convention africaine révisée pour la conservation de la nature et des ressources naturelles

Ratifiée en juin 2016 par le Burkina Faso, elle a pour objectifs : (i) d'améliorer la protection de l'environnement, (ii) de promouvoir la conservation et l'utilisation durable des ressources naturelles et (iii) d'harmoniser et coordonner les politiques dans ces domaines en vue de mettre en place des politiques et des programmes de développement qui soient écologiquement rationnels, économiquement sains et socialement acceptables.

- la Convention portant création du bassin de la volta

Adoptée le 19 janvier 2007, elle consacre à son premier article la création de l'Autorité du Bassin de la Volta (ABV) afin d'assurer une gestion rationnelle et durable des ressources en eau du Bassin du fleuve Volta et une meilleure intégration socioéconomique sous-régionale. Aussi, les Etats Parties s'engagent en vue de la valorisation rationnelle et durable des ressources en eau du fleuve Volta, sur la base des principes de précaution et de prévention, de protection et de préservation des écosystèmes et l'obligation de ne pas causer de dommages sur la ressource en eau.

- le Règlement relatif à la prévention des risques biotechnologiques dans l'espace CEDEAO

Adopté par le Conseil des ministres des Etats membres de la CEDEAO le 04 septembre 2020, il établit un cadre juridique et institutionnel pour prévenir, réduire ou éliminer les risques potentiels ou avérés liés à l'utilisation de la biotechnologie moderne et de tout autre technologie en rapport avec la biotechnologie et des produits dérivés.

I.2.2.3 Instruments nationaux

Plusieurs lois ont été adoptées par le législateur burkinabè comme instruments contributifs à la conservation de la diversité biologique. Il s'agit essentiellement de :

- la loi n°002-2001/AN du 8 Février 2001 portant loi d'orientation relative à la gestion de l'eau

Cette loi relative à la gestion de l'eau au Burkina Faso définit le statut des ressources en eau au plan national. Elle préconise la gestion durable des ressources en eau qui sont reconnues comme un élément du patrimoine commun de la Nation. S'agissant particulièrement de la protection de la diversité biologique, cette loi consacre d'importantes dispositions à la conservation des zones humides en tant qu'habitats spécifiques de nombreuses espèces de faune, notamment les zones humides d'importance internationale. Elle impose l'élaboration d'un plan d'aménagement et l'application de mesures de lutte contre les pollutions.

- la loi n°003-2011/AN du 05 avril 2011 portant Code forestier

Le Code forestier vise à protéger et à valoriser les ressources forestières, fauniques et halieutiques. Elle énonce les principes fondamentaux de gestion durable et de valorisation de ces ressources. Elle propose des mesures réglementaires particulières pour les espèces forestières, fauniques et halieutiques menacées à l'échelle nationale. Outre ces mesures, le Code forestier subordonne la mise en œuvre de certaines activités à la réalisation préalable d'une Etude d'impact environnemental (EIE) ou d'une Notice d'impact environnemental (NIE) à soumettre à l'appréciation du ministre chargé de l'environnement pour prévenir les dommages sur les ressources forestières, fauniques et halieutiques.

- la loi n° 034-2012/AN du 02 juillet 2012 portant réorganisation agraire et foncière

Elle traite non seulement des questions foncières mais aussi de la gestion des ressources naturelles. Les principes de conservation de la diversité biologique, et de conservation des eaux et des sols constituent les principes généraux d'aménagement et de développement durable du territoire. Les instruments d'aménagement du territoire (schéma national, régional et provincial d'aménagement du territoire ainsi que le schéma directeur d'aménagement) organisent l'espace à un niveau et déterminent entre autres, les zones de protection spéciales (espaces forestiers ou autres écosystèmes fragiles comme les zones humides).

- la loi n°037-2012-AN du 11 octobre 2012 portant réglementation de l'amélioration génétique du cheptel

Elle fixe les règles relatives à la mise en œuvre des actions d'amélioration génétique des espèces animales domestiques au Burkina Faso. Elle prévoit la création d'une Commission nationale d'amélioration génétique qui assiste le ministre chargé de l'élevage dans son action d'amélioration de la qualité génétique du cheptel national.

- la loi n° 064-2012/AN du 20 décembre 2012 portant régime de sécurité en matière de biotechnologie

Elle règlemente l'utilisation des organismes génétiquement modifiés au Burkina Faso et s'applique à la mise au point, l'expérimentation, la production, la dissémination, le stockage, la destruction ou l'élimination, l'importation, l'exportation, le mouvement transfrontière, y compris le transit de tout organisme génétiquement modifié et de tout produit constitué ou contenant un organisme génétiquement modifié. Cette loi dispose qu'avant toute dissémination intentionnelle dans l'environnement, les organismes génétiquement modifiés doivent être soumis à des mesures appropriées de confinement pour les besoins d'évaluation et de gestion des risques.

- la loi n°006-2013/AN du 02 avril 2013 portant Code de l'environnement

Elle édicte des mesures relatives à la limitation de la destruction de la diversité biologique lors de la mise en œuvre des projets et programmes de développement économique et social. Elle préconise que les activités susceptibles d'avoir des incidences significatives sur l'environnement soient soumises à l'avis préalable du ministre chargé de l'environnement. Cet avis est établi sur la base d'une Évaluation Environnementale Stratégique (EES), d'une Étude d'Impact sur l'Environnement (EIE) ou d'une Notice d'Impact sur l'Environnement (NIE) ».

- la loi n°038-2013/AN du 26 novembre 2013 portant loi d'orientation de la recherche scientifique et de l'innovation

Elle fixe le cadre juridique et les orientations fondamentales de la recherche scientifique et de l'innovation au Burkina Faso. Elle s'applique à toutes les activités de recherche scientifique et d'innovation conduites au Burkina Faso dont la mission fondamentale est de gérer et de consolider les connaissances et les technologies devant contribuer au développement culturel, social, économique et environnemental du pays.

- la loi n°070-2015/CNT du 22 octobre 2015 portant loi d'orientation agro-sylvo-pastorale, halieutique et faunique

Cette loi fixe les grandes orientations du développement durable des activités agro-sylvo-pastorales, halieutiques et fauniques en vue de réaliser la souveraineté alimentaire et la sécurité alimentaire et nutritionnelle pour contribuer au développement durable du Burkina Faso. Elle se penche entre autres sur les ressources génétiques. Dans un premier temps elle engage l'Etat à veiller à la conservation, à l'évaluation et à l'utilisation durable des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles qui y sont associées. Ensuite, elle stipule que l'Etat reconnaît, protège et garantit les droits inaliénables des communautés locales quant à l'accès à leurs connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques ainsi que le partage juste et équitable des avantages qui en découlent.

- la loi n°025-2017-AN du 15 mai 2017 portant protection des végétaux

Elle édicte des mesures à prendre pour protéger l'environnement dans le cadre de la lutte contre les ravageurs des cultures. Ainsi, elle stipule que la protection phytosanitaire se fait notamment à travers l'intervention contre les nuisibles et l'application des produits phytosanitaires tout en maintenant à un niveau acceptable les effets pour la santé humaine,

animale et pour l'environnement. La loi appelle les techniciens et les producteurs à veiller à ce que l'effet des opérations de lutte sur la santé humaine, animale et l'environnement soit négligeable.

- la loi n°020-2019/AN du 07 mai 2019 portant accès aux ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et au partage des avantages résultant de leur utilisation

En application du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture en abrégé TIRPAA du 03 novembre 2001 au Burkina Faso, cette loi présente les modalités d'accès aux ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et le partage des avantages découlant de leur utilisation, en abrégé APA. Elle définit en outre les outils de transfère des ressources, les droits des agriculteurs, le partage des avantages et le transfert des technologies, les mesures promotionnelles en lien avec ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Elle complète les dispositions nationales mises en place pour l'application du Protocole de Nagoya sur l'APA.

Pour l'application de ces lois, de nombreux décrets ont été adoptés. Ceux relatifs à la diversité biologique sont :

- le décret n° 96-061/PRES/PM/MEE/MATS/MEFP/MCIA/MTT du 11 mars 1996 portant réglementation de l'exploitation de la faune au Burkina Faso ;
- le décret n° 98-306/PRES/PM/MEE/MEF/MCIA du 15 juillet 1998 portant réglementation de l'exploitation et de la commercialisation des produits forestiers ligneux au Burkina Faso ;
- le décret n° 2006-590/PRES/PM/MAHRH/MECV/MRA du 06 décembre 2006 portant protection des écosystèmes aquatiques ;
- le décret n°2015-1187/PRES/TRANS/ PM/ MERH/ MATD/ MME/ MS/ MARHA/ MRA/ MICA/ MHU/ MIDT/ MCT du 22 octobre 2015 portant conditions et procédures de réalisation et de validation de l'évaluation environnementale stratégique, de l'étude et de la notice d'impact environnemental et social ;
- le décret N°2015- 1205 /PRES-TRANS/PM/MERH /MEF/MARHASAIMS/MRA/ MICA/MME/MIDT/MATD du 28 octobre 2015 portant normes et conditions de déversements des eaux usées, qui vise à éviter ou à limiter les pollutions liées aux déversements des eaux usées polluées, ou contaminées, dans les milieux récepteurs, et à protéger les infrastructures publiques de prétraitement et de gestion des eaux usées ainsi que l'environnement et la santé publique.
- le décret n°2017-0238-PRES-PM-MEEVCC du 24 avril 2017 portant liste A et B de protection des espèces fauniques au Burkina Faso ;
- Décret n° 2018-0455 /PRES/PM/MESRS/MINEFD/MEEVCC/MS du 14 juin 2018 portant conditions de participation du public à la prise de décision en matière de biotechnologie. 2018-06-14
- Décret n° 2015-215-PRES-TRANS-PM-MRSI-MERH-MRA-MESS-MS du 05 mars 2015 portant détermination des risques et modalités de confinement des travaux de biotechnologies. 2015-03-05
- Décret n° 2015-217-PRES-TRANS-PM-MRSI-MERSH-MS-MESS-MARHASA-MRA-MICA du 05 mars 2015 portant conditions de destruction des organismes

génétiquement modifiés présentant des risques avérés pour la santé humaine, animale et/ou l'environnement. 2015-03-05

- Décret n° 2015-216-PRES-TRANS-PM-MRSI-MARHASA-MRA-MS du 05 mars 2015 portant les procédures d'essai des organismes génétiquement modifiés. 2015-03-05
- Décret 2015-213 PRES-TRANS/PM/MRSI/MESS/MERH du 05 mars 2015 portant évaluation des risques biotechnologiques. 2015-03-05
- Décret n° 2015-225/PRES-TRANS/PM/MRSI/MERH/MARHASA/MS/MICA du 05 mars 2015 portant conditions de dissémination ou de mise sur le marché des organismes génétiquement modifiés. 2015-03-05

En somme, le Burkina Faso dispose d'un bon nombre de textes juridiques nationaux et internationaux encadrant la gestion des ressources biologiques. Le respect strict de ces textes devrait permettre d'améliorer la gouvernance, la conservation, la connaissance et l'utilisation de la diversité biologique. Cependant l'application insuffisante de certaines lois, due entre autres à l'absence de textes d'application, la méconnaissance des textes et leur faible diffusion constitue quelques faiblesses du cadre législatif et réglementaire en matière de gestion de la diversité biologique.

I.3. ANALYSE DES RESSOURCES

Plusieurs types de ressources sont mobilisées en faveur de la connaissance, de la conservation, de l'utilisation et de la gouvernance de la diversité biologique. A défaut d'être exhaustif, l'analyse porte sur les ressources humaines, matérielles et financières du MEEA qui assure le leadership en matière de diversité biologique.

I.3.1. Des ressources humaines à renforcer

L'effectif du personnel du MEEA, composé de personnel paramilitaire et civil, est en constante évolution au cours des dernières années. Il est ainsi passé de 2 993 agents en 2018 à 3 559 agents en 2021, soit une hausse d'environ 18,91%. A partir de 2022, la fusion entre les ex ministères de l'eau et de l'assainissement et celui du l'environnement, de l'économie verte et du changement climatique a fait passer cet effectif à 4 546 agents, puis à 5025 agents en 2023. Le pourcentage de l'effectif du personnel féminin est passé de 15,31% en 2018 à 15,92% en 2023. Le graphique suivant montre l'évolution du personnel du ministère sur la période 2018-2023.

Figure 1: Evolution des effectifs du MEEA de 2018 à 2023

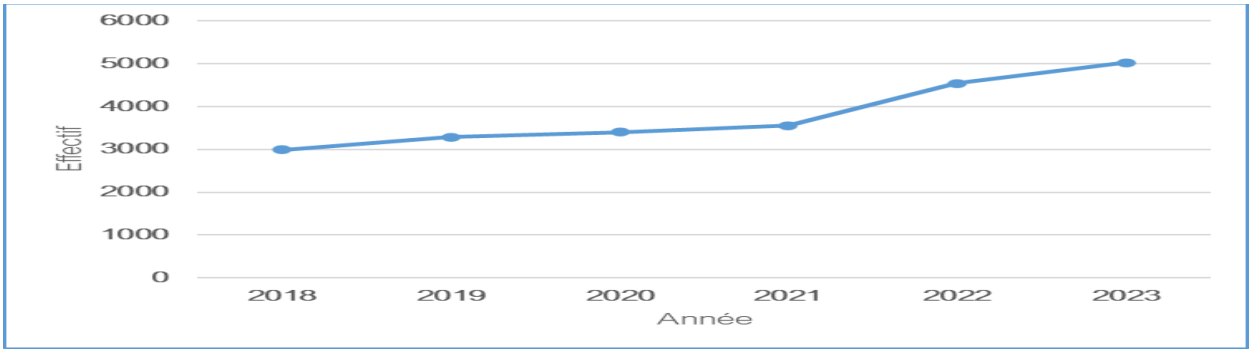

Source : Données DRH/MEEA

Selon la Direction des Ressources Humaines (DRH), l'effectif disponible du personnel du MEEA est en deçà de l'effectif adéquat estimé à 8 769 agents, soit un besoin de 5 139 agents. Ce déficit en personnel est aggravé par l'évolution du contexte sécuritaire qui commande désormais au ministère de renforcer son effectif afin de remplir convenablement sa mission de préservation, de restauration et de gestion durable de la diversité biologique. A cela s'ajoutent l'insuffisance de formation continue et les conditions difficiles de travail.

I.3.2. Des ressources financières et matérielles insuffisantes

Les ressources financières mobilisées en faveur de la diversité biologique proviennent essentiellement de l'Etat, des PTF, des ONG et Associations de Développement (AD). Sur la période 2020-2022, 1216,52 milliards FCFA ont été dépensés pour le financement d'actions en lien avec la diversité biologique.

Pour le cas spécifique du MEEA, il ressort que les allocations budgétaires de l'Etat ont varié sur la période 2018 à 2023. En effet, elles sont passées de 12 173 403 000 FCFA en 2018 à 19 951 493 000 FCFA en 2020. Cette hausse s'explique par un début de revalorisation salariale du personnel paramilitaire des Eaux et Forêts à laquelle s'ajoute la mise en œuvre du plan d'actions[5] des mesures urgentes intervenues effectivement à partir de 2018. De 2020 à 2021, elles ont connu une baisse suite à la fin de la revalorisation salariale. Les allocations se sont à nouveau accrues entre 2022 et 2023 grâce à la poursuite de la mise en œuvre des mesures urgentes. La figure suivante montre l'évolution des dotations budgétaires de l'État sur la période de 2018 à 2023.

Figure 2: Évolution des allocations budgétaires du MEEA de 2018 à 2023

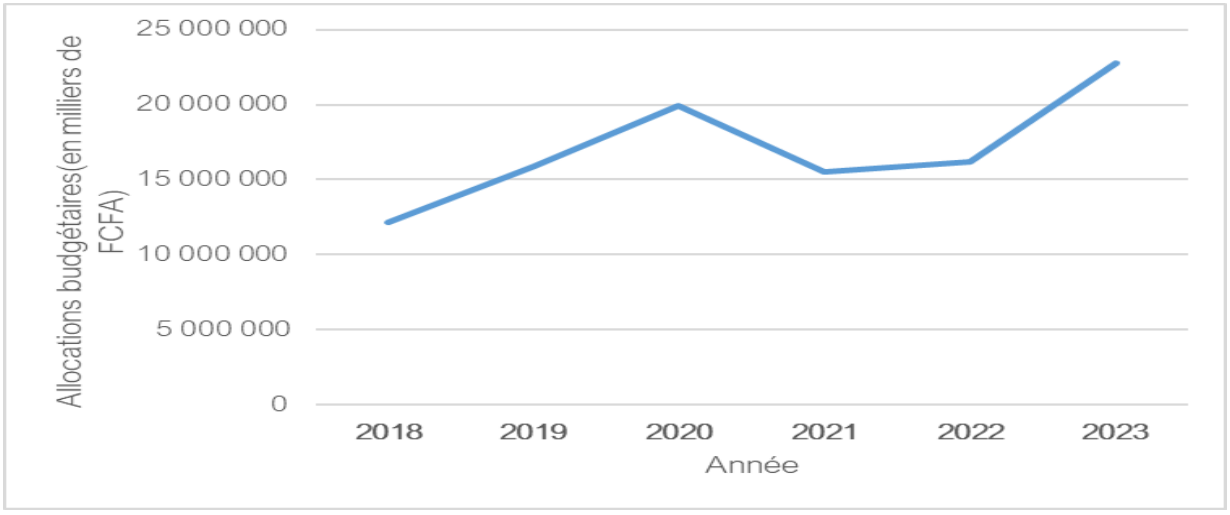

Source : RAP/MEEA

En plus des allocations budgétaires de l'Etat, les ressources financières mobilisées auprès des PTF sur la période de 2016 à 2022 s'élèvent à 84,99 milliards FCFA. Les taux d'exécution des engagements sont passés de 74,38% en 2016 à 46,59% en 2022 à cause de la situation sécuritaire difficile.

[5] Le décret n°2014-230/PRES/PM/MEDD/MEF du 07 avril 2014 portant adoption du plan d'actions pour la mise en œuvre des mesures urgentes dans le secteur de l'environnement et du développement d'un coût global de 25 955 848 069 F CFA devait, à travers sa mise en œuvre permettre le renforcement des capacités opérationnelles du ministère dans ses missions de protection et de préservation des ressources naturelles. Prévu pour être exécuter sur la période 2014-2016, c'est finalement en 2018 que des inscriptions budgétaires sont faites pour la mise en œuvre effective.

Pour ce qui concerne les moyens matériels, le MEEA dispose, pour la mise en œuvre de ses interventions, de moyens infrastructurels, roulants, informatiques et communicationnels. En effet, selon les données du plan d'équipement 2018-2022, ces moyens sont composés de 290 véhicules, 888 motos, 1071 ordinateurs de bureaux, 339 ordinateurs portables, 726 imprimantes, 02 appareils photos, 01 enregistreur, 01 caméras, des drones et des appareils de géolocalisation par satellite (GPS). Cependant, un grand nombre de matériels et d'équipements spécifiques demeure insuffisant et dans un état de moins en moins fonctionnel. Aussi, les équipements de communication répondant aux normes technologiques sont insuffisants et l'internet qui est devenu un outil de travail incontournable, fait défaut dans la plupart des structures centrales, rattachées et déconcentrées du ministère.

I.4. BILAN DES POLITIQUES ET STRATEGIES ANTERIEURES

I.4.1. Rappel des politiques et stratégies passées et en cours

Au cours des deux dernières décennies, des référentiels portant sur la conservation, la restauration, la connaissance, l'utilisation durable, la valorisation et la gouvernance de la diversité biologique ont été adoptés. Les principaux sont les suivants :

- la Stratégie nationale et plan d'actions du Burkina Faso en matière de diversité biologique 2001-2025

Adoptée en 2001, elle a pour objectifs : (i) l'accroissement des productions agricole, pastorale et forestière, (ii) la protection et restauration des ressources naturelles renouvelables et de leurs supports, (iii) la satisfaction des besoins de la population (en énergie, produits forestiers, …) et (iv) l'amélioration de la qualité de l'environnement.

- la Politique Nationale en matière d'Environnement (PNE)

Adoptée en janvier 2007, ses orientations en lien avec la diversité biologique sont les suivantes : (i) gérer rationnellement les ressources naturelles et mieux contribuer au développement économique et (ii) rendre les ressources naturelles accessibles à toutes les couches sociales pour lutter contre la pauvreté.

- le Deuxième Programme National du Secteur Rural (PNSR II) 2016-2020

Adoptée en 2018, il a pour objectif global d'assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle par le développement durable d'un secteur agro-sylvo-pastoral, halieutique et faunique productif et résilient, davantage orienté vers le marché.

- la Politique nationale sur les zones humides (PNZH) à l'horizon 2025

Adoptée en 2013, la PNZH a pour objectif global d'assurer une gestion durable des zones humides afin de renforcer leur contribution à la sécurité alimentaire et à la lutte contre la pauvreté, en prenant en compte le contexte des changements climatiques et de la décentralisation.

- la Politique sectorielle « Environnement, eau et assainissement » (PS-EEA) 2018-2027

Adoptée en 2018, la PS-EEA a pour objectif général d'assurer un accès à l'eau, à un cadre de vie sain et renforcer la gouvernance environnementale et le développement durable dans l'optique d'améliorer les conditions économiques et sociales des populations. La diversité biologique est abordée dans ses axes 1 « gestion durable de l'environnement » et 2 « mobilisation et la gestion des ressources en eau ».

- la Politique sectorielle « Production agro-sylvo-pastorale » (PS-PASP) 2018-2027

Adoptée en 2018, l'objectif global de la PS-PASP est de développer un secteur « production agro-sylvo-pastorale » productif, assurant la sécurité alimentaire, davantage orienté vers le marché et créateur d'emplois décents basé sur des modes de production et de consommation durables.

- la Politique sectorielle « Recherche et innovation » (PS-RI) 2018-2027

La PS-RI a été adoptée en 2018. Elle a pour objectif général de renforcer le système productif par la génération et l'utilisation intensive des résultats de la recherche et de l'innovation. La recherche environnementale notamment celle en rapport avec la domestication des espèces forestières et fauniques et le développement des techniques et technologies de production respectueuse de l'environnement est prise en compte au niveau de ses axes 2 : Développement de la recherche scientifique et de l'innovation et 3 : Valorisation des résultats de la recherche scientifique et de l'innovation.

- la Politique sectorielle « culture, tourisme, sports et loisirs » (PS-CTSL) à l'horizon 2027

Adoptée en 2018, elle vise à développer des industries culturelles, touristiques, sportives et de loisirs, créatrices d'emplois et de valeur ajoutée qui participent au renforcement de la cohésion et de l'inclusion sociales, à l'épanouissement de la population et au rayonnement international du Burkina Faso. Son effet attendu EA 2.1.2 « l'offre touristique originelle est protégée et valorisée » de l'OS 2 .1 participe à la préservation et à la valorisation des sites culturels et touristiques notamment (bois sacrés, aires de protection faunique, etc.).

- la Politique sectorielle « Santé » (PSS) à l'horizon 2027

Adoptée en 2018, elle a pour objectif global d'améliorer l'état de santé de la population. La mise en œuvre de la stratégie s'inscrit dans l'axe 2 « Nutrition » et contribue à l'atteinte de l'Objectif stratégique : Améliorer l'état nutritionnel des populations, en particulier les femmes, les enfants et les groupes vulnérables.

- le Plan national d'adaptation aux changements climatiques (PNA) à l'horizon de 2030

Adopté en 2015, le PNA a pour objectifs de : (i) réduire la vulnérabilité aux impacts des changements climatiques en développant des capacités d'adaptation et de résilience et (ii) faciliter l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques, d'une manière cohérente dans les politiques, les stratégies, les plans d'actions, les programmes ou activités,

nouveaux ou déjà existants, dans des processus particuliers de planification du développement et des stratégies au sein de secteurs pertinents et à différents niveaux.

- la Stratégie nationale de création des écovillages 2018-2027

Adoptée en 2018, elle a pour objectif global de contribuer au développement durable local par la transformation de 2000 villages en écovillages. La problématique de la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles est traitée en ses axes 2 : Amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et 3 : Préservation de l'environnement.

- la Stratégie nationale de restauration, conservation et récupération des sols au Burkina Faso (SNRCRS) 2020-2024

Adoptée en 2019, l'objectif global de la SNRCRS est de mobiliser et accroître les ressources humaines, techniques et financières nécessaires pour inverser durablement la dégradation des sols au Burkina Faso et les rendre sains et plus productifs, faciliter l'accès sécurisé à la terre, en vue d'une meilleure contribution à la réalisation de la souveraineté alimentaire et des objectifs du développement durable.

- la Stratégie nationale de l'économie verte (SNEV) 2019-2023

Adoptée en 2019, la SNEV vise, de manière générale, à assurer la transition de l'économie du Burkina Faso vers une économie verte et inclusive. De manière spécifique, elle ambitionne (i) créer les conditions nécessaires au verdissement de l'économie nationale, (ii) réduire les impacts environnementaux et améliorer la qualité de vie des populations à travers l'utilisation rationnelle des biens et services, (iii) renforcer la mobilisation des ressources financières en faveur de l'économie verte et (iv) verdir le processus de production des entreprises et créer des emplois verts décents.

- la Stratégie nationale de l'eau (SNE) 2021-2025

Adoptée en 2021, la SNE a pour objectif global d'assurer pour tous un accès durable à l'eau et à l'assainissement dans un environnement particulièrement affecté par les changements climatiques et dans le respect d'une gestion intégrée des ressources en eau. La diversité biologique est prise en compte dans son axe 1 « Connaissance, mobilisation et gestion des ressources en eau ».

- le Plan stratégique national d'investissement agro-sylvo-pastoral (PNIASP) 2021-2025

Adopté en 2022, le PNIASP se fixe comme objectif global d'accroître durablement la productivité et l'accès des produits agro-sylvo-pastoraux, halieutiques et fauniques (ASPHF) aux marchés à l'effet d'améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle et d'accélérer la transformation structurelle de l'économie.

- la Stratégie nationale de développement de l'agroécologie (SND-AE) 2022-2026

Adoptée en 2023, la SND-AE se fixe comme objectif global d'accroitre durablement la productivité et la production agro-sylvo-pastorale, halieutique et faunique par l'intensification agroécologique.

I.4.2. Bilan des politiques et stratégies passées et en cours

L'opérationnalisation des référentiels sus-cités a permis d'obtenir des acquis importants en matière de conservation, de connaissance, d'utilisation et de valorisation de la diversité biologique. Aussi, des résultats majeurs en matière de planification et de suivi-évaluation des interventions des acteurs ont été engrangés.

I.4.2.1 Conservation et restauration de la diversité biologique

Les espaces forestiers, fauniques, pastoraux et les plans d'eau constituent des réservoirs de diversité biologique pour lesquels des efforts sont consentis tant bien que mal pour leurs conservations.

I.4.2.1.1 Conservation et restauration in situ

En matière de conservation des ressources forestières et fauniques, des acquis ont été obtenus dans le domaine de la protection des forêts et de la faune. Ainsi, sur la période 2016-2023, 18 aires classées ont été immatriculées et 31 apurées (débarrassées de toute forme d'occupation illégale) portant ainsi la proportion des aires classées immatriculées de 1,3% en 2016 à 23,68% en 2023 et celle des aires classées apurées de 0% en 2016 à 40,79% en 2023. En plus, 302 collectivités territoriales ont été accompagnées dans la création/gestion des espaces de conservation ; ce qui a permis d'enregistrer 285 nouveaux espaces de conservation créés sur la période de 2016 à 2022. En 2020, 1 350 espaces de conservation d'une superficie totale de 4 367 552,12 ha, soit 15,93% du territoire national avaient été identifiés. Constituent également des résultats importants pour la conservation des ressources forestières et fauniques, le suivi de 21 822,57 ha de régénération naturelle assistée (RNA), la réalisation de 21 877,65 ha de défriches contrôlées, la réalisation de 1 499,47 ha de mise en défens, la réalisation de 860,9 km de pare-feu et de 1 978 227 ha de feu d'aménagement, la récupération de 215 529, 84 ha de terres dégradées.

Également pour une surveillance continue des forêts, environ 126 896 sorties de police forestière ont été effectuées et ont permis d'enregistrer plus de 5 000 infractions. Aussi, 10 sites ont été inscrits sur la liste des zones humides d'importance internationale entre 2016 et 2023.

En dépit de ces acquis, la faible capacité opérationnelle des acteurs ne favorise pas une identification exhaustive et une surveillance continue des espaces de conservation. Jusque-là, de nombreuses AMCEZ ne sont pas encore répertoriés comme sites de conservation de la biodiversité et les AMCEZ formellement reconnues ne disposent pas de plan d'aménagement. En conséquence, le niveau d'anthropisation élevé des aires classées, l'insuffisance des infrastructures de contrôle et de surveillance et la faible sécurisation juridique des espaces de conservations demeurent des insuffisances.

En matière de conservation des ressources en eau, sur la période 2016-2023, 34 barrages dégradés ont été réhabilités et 47 barrages ont fait l'objet d'entretien. En outre, afin de contribuer à la préservation et à la gestion durable des ressources en eau, 03 schémas directeurs d'aménagement de gestion de l'eau ont été adoptés et 13 services de police de l'eau ont été mis en place. Aussi, les bandes de servitude de 33 barrages et 02 lacs pour un linéaire de plus 650 km ont fait l'objet de délimitation.

Ces différentes réalisations ont permis de faire passer la capacité de stockage en eau de surface de 5 030 millions de m^3 en 2015 à 6 153, 96 millions de m^3 en 2023, soit un accroissement de 22,35%. Aussi, le taux de fonctionnalité des infrastructures hydrauliques est passé de 53,6% en 2015 à 57,2% en 2023 et la proportion de retenues d'eau de plus de 500 000 m^3 avec protection des berges de 13% en 2015 à 23% en 2022.

Cependant, le non-respect des règles de gestion et d'utilisation des ouvrages de mobilisation des ressources en eau et la pollution de ces ressources constituent les principales insuffisances pour une sécurisation durable des ressources en eau.

En matière de conservation des ressources génétiques animales, sur la période considérée, 963 280 ha d'espaces pastoraux ont fait l'objet d'aménagement à travers le balisage et la récupération des terres dégradées dans les espaces pastoraux. Aussi, 3 303 km de piste à bétail ont fait l'objet d'aménagement entre 2016 et 2020.

Les principales insuffisances demeurent, la faible immatriculation des zones pastorales, le faible balisage et la faible capacité opérationnelle des acteurs ne permettant pas une récupération importante des terres dégradées.

I.4.2.1.2 Conservation ex situ

Dans ce domaine, deux banques communautaires de semences et de gènes locales au profit des populations de Siniéna (région des Cascades) et de Ilela (région du Centre-Nord) ont été construites. Aussi, deux banques de gènes communautaires ont été mises sur pied dans le cadre de la mise en œuvre du TIRPAA. Il s'agit de celles de Tougouri (région du Centre-Nord) et celle de Pobé-Mengao (région du Sahel).
D'une manière globale, les principales insuffisances portant sur la conservation de la diversité biologique ex situ demeurent l'insuffisance de Banque de gène, la dégradation et la faible sécurisation des jardins zoologiques et parcs animaliers entrainant la disparition de certains animaux.

I.4.2.2 Connaissance et utilisation de la diversité biologique

I.4.2.2.1. Connaissance de la diversité biologique

En matière d'amélioration de la connaissance sur les potentialités forestières et fauniques, 110 inventaires forestiers et 29 inventaires fauniques ont été réalisées entre 2016 et 2023. Par ailleurs, dans le domaine du développement des techniques et technologies, entre 2016 et 2020, 42 méthodes, technologies, procédés et innovations générées dans le domaine agro-sylvo-pastoral et environnemental ont été développés et 236 métis bovins nés en station. Dans le cas spécifique du développement des connaissances dans le domaine forestier, (i) 175 documents résultant de la recherche forestière ont été publiés, (ii) 04 sites expérimentaux de greffage en champs de karité ont été réalisés, (iii) 1270

spécimens d'espèces pour enrichir l'herbier du CNSF qui compte plus de 2500 spécimens ont été collectés et 20 nouvelles espèces locales ont été domestiquées.

I.4.2.2.2 Utilisation et valorisation de la diversité biologique

Dans le domaine agricole, sur la période 2016-2023, 150 571 tonnes de semences de variétés améliorées ont été produites et mises à la disposition des producteurs dans l'optique d'un meilleur accroissement de la production maraichère, céréalière et cotonnière et des cultures de rente.

Dans le domaine pastoral, l'insémination des vaches a permis d'en avoir 5 743 gestantes et de valoriser les ressources génétiques animales locales. Pour l'amélioration de la santé animale, 118 392 745 volailles ont été vaccinées contre la Maladie de Newcastle, 19 344 362 têtes de bovin ont été vaccinés contre la Pneumonie contagieuse bovine et 13 535 633 têtes de petit ruminant ont été vaccinées contre la Peste des petits ruminants entre 2016 et 2020.

Dans le domaine halieutique, 47, 95 millions d'alevins ont été produits, 669,5 tonnes d'aliments poissons subventionnés ont été mises à la disposition des producteurs, 700 étangs mis en place sur la période 2016-2020. Ces appuis en faveur des acteurs du secteur ont permis de faire passer la production de la pêche de capture de 21 770 tonnes en 2016 à 29 731 tonnes en 2021 et la production nationale en ressources halieutiques de 22 070 tonnes en 2016 à 30 555 tonnes en 2021.

Les principales contraintes qui ont limité l'accroissement, l'utilisation et la valorisation durable de la diversité biologique agricole, pastorale et halieutique se résument entre autres à la faible fertilité des sols, le faible accès à des intrants de qualité, la faible diffusion et adoption des techniques et technologies éprouvées et l'insuffisance des infrastructures de production halieutique. En plus de ces contraintes, s'ajoutent celles d'ordre naturel (changements climatiques, attaques parasitaires, etc.) et sécuritaires (abandon des sites de production). Dans le domaine de la valorisation des produits agro-pastoraux et halieutiques, les contraintes sont les suivantes : (i) la faiblesse des infrastructures de transformation, (ii) la fermeture de certaines unités de transformation ou leur faible approvisionnement du fait de l'insécurité. En ce qui concerne les contraintes liées à l'accès des produits aux marchés, il y a l'insuffisance des infrastructures de mises en marché, la faible promotion des produits transformés ainsi que la faiblesse des capacités techniques des acteurs pour conquérir les marchés.

Par ailleurs dans le cadre de la mise en œuvre du protocole de Nagoya, 19 demandes ont fait l'objet d'autorisation en matière d'accès aux ressources génétiques entre 2017 et 2023.

Dans le domaine de la valorisation des ressources forestières et fauniques, des acquis importants ont été enregistrés.

Une quantité de 65 398,25 kg de semences forestières améliorées et 390 espèces forestières ont été diffusées auprès des acteurs. Ces acquis ont permis la production de 72 243 629 plants dont 38 503 924 mis en terre. Pour l'amélioration de la production ligneuse et de la diversité biologique, 139 786 ha de chantiers d'aménagements forestiers ont fait

l'objet d'aménagement et 22 promoteurs des plantations individuelles et communautaires ont été accompagnés dans la création de forêts privées à fort potentiel ligneux.

Pour la promotion et la valorisation des PFNL, les capacités techniques des acteurs se sont renforcées par l'élaboration de 626 plans de développement d'entreprises (PDE), la formation de 9 071 acteurs et la sensibilisation de 77 113 autres, sur des thématiques diverses en lien avec les PFNL. En vue de porter plus de valeur aux produits forestiers non-ligneux, 71 infrastructures de transformation ont été mises en place entre 2020 et 2022 de même que 40 petites unités de transformation. Ces résultats ont permis de collecter 6,53 millions de kg de PNFL sur la période 2016-2022, avec un taux de transformation de 63,69% en 2018.

Dans le domaine de la faune, en vue de la valorisation des ressources fauniques, 304 salines ont été construites, 29 inventaires fauniques réalisées entre 2016 et 2020 et la superficie totale des aires protégées à vocation faunique disposant d'un plan d'aménagement et de gestion valide est passée de 2 397 130 en 2018 à 2 417 000 ha en 2020. Le nombre de Zone villageoise d'intérêt cynégétique (ZOVIC) est passé de 99 en 2016 à 104 en 2020.

En dépit de ces acquis, le faible accès aux semences forestières améliorées, l'insuffisance d'aménagement et la faible modernisation des aires de protection fauniques, le vieillissement du peuplement des espèces pourvoyeuses de PFNL, la faible organisation des acteurs, l'insuffisance d'aménagement des chantiers d'aménagement forestiers, la faible transformation des produits forestiers ainsi que leur faible accès aux marchés demeurent toujours des difficultés rencontrées par les acteurs pour une utilisation et une valorisation durable des ressources forestières et fauniques.

I.4.2.3 Coordination, planification et suivi-évaluation de la diversité biologique

L'analyse du dispositif de planification et de suivi-évaluation des interventions en matière de diversité biologique fait ressortir l'existence d'un référentiel de planification en matière de diversité biologique dénommé Stratégie et plans d'actions nationaux sur la biodiversité (SPANB). Elaboré pour la période 2001-2025, il a pour objectif d'assurer une gestion responsable de la diversité biologique par les populations à l'horizon 2025. Ce référentiel a été opérationnalisé par des plans d'actions dont le dernier en date couvre la période 2016-2025.

Aussi, on note la production de rapports de suivi de la mise en œuvre de la CDB. L'élaboration des rapports s'appuie sur l'état de mise en œuvre des indicateurs de suivi des objectifs d'Aichi. A ce jour, le pays a pu élaborer cinq (05) rapports dont le dernier date de juillet 2014.

L'existence d'une plateforme de collecte et de diffusion des données d'environnement constitue également un acquis et une opportunité pour le suivi évaluation des résultats des interventions en matière de diversité biologique.

Aussi, des efforts sont faits afin de mieux coordonner les initiatives existantes à travers la mise en place d'une Plate-forme Nationale Science et Politique sur la Biodiversité et les

Services Ecosystémiques en abrégé « PN-BSE » au sein du ministère en charge de l'environnement et en collaboration avec WASCAL à travers son projet « renforcement des capacités des acteurs en matière de biodiversité et services écosystémiques – CABES ».

Nonobstant ces acquis, la faible prise en compte de l'utilisation durable des ressources biologiques dans la planification nationale et locale, l'inexistence d'outils spécifiques de programmation, de suivi, d'évaluation et de capitalisation des initiatives en matière de diversité biologique constituent des lacunes à corriger.

I.5. FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITES ET MENACES

L'analyse diagnostique du contexte de gestion de la diversité biologique a permis de dégager des forces à consolider mais aussi des faiblesses à corriger. De même, cette analyse a permis d'identifier des opportunités qui peuvent être exploitées, mais également des menaces dont une étroite surveillance est indispensable pour atteindre les objectifs.

I.5.1. Synthèse des forces et faiblesses

Tableau 1: Synthèse des forces et des faiblesses

Forces	Faiblesses
Connaissance de la diversité biologique	
- Existence de collections végétales et animales (parcs animaliers, jardins zoologiques et botaniques, herbiers, etc) ; - Existence de banques de données sur les ressources biologiques ; - Existences de structures de recherche et de plateaux techniques.	- Insuffisance de Banque de gènes ; - Faible entretien et modernisation des herbiers ; - Faible sécurisation et aménagement des conservatoires :
Conservation et restauration de la diversité biologique	
- Existence d'un potentiel important en termes de superficie et de diversité des écosystèmes forestiers et humides (aires classées, réserves de faunes, forêts de collectivités, forêts privées) ; - Institutionnalisation de journées et campagnes en faveur de la protection de l'environnement et des ressources naturelles ; - Existence de bonnes pratiques de gestion des ressources naturelles ; - Existence des clubs écologiques ; - Existence des laboratoires et centres de recherche.	- Faible surveillance des espaces de conservation ; - Forte anthropisation des écosystèmes forestiers, y compris les AMCEZ - Faible sécurisation des zones pastorales, des plans d'eau et des AMCEZ - Faible niveau de sensibilisation des populations sur l'importance de la diversité biologique ; - Insuffisance des infrastructures de protection des ressources naturelles, - Faible connectivité entre les écosystèmes, - Insuffisance dans la gestion des ressources trans-nationales.

Forces	Faiblesses
Utilisation et valorisation durable de la diversité biologique	
- Existence d'infrastructures de transformation des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques ; - Existence d'une multitude d'espèces à fort potentiel de transformation ; - Disponibilité de semences améliorées ; - Existence de techniques et technologies de valorisation des ressources biologiques ; - Disponibilité de biens et services écosystémiques.	- Faible accès aux semences améliorées ; - Faible diffusion et adoption des techniques et technologies de valorisation ; - Insuffisance des infrastructures de transformation et de commercialisation ; - Utilisation non durable des espèces animales et végétales à des fins médicinales ; - Faible organisation des acteurs de la chaine de valorisation.
Gouvernance de la diversité biologique	
- Existence de référentiels en matière de diversité biologique ; - Existence de cadres de concertations et de pilotage en faveur de la diversité biologique ; - Existence d'un dispositif juridique en matière de gestion des ressources naturelles ; - Existence de guides de prise en compte de la diversité biologique dans les référentiels de planification ; - Existence de structures de formation en faveur de la diversité biologique ; - Existence du FIE.	- Faible synergie d'action entre les acteurs ; - Insuffisance de ressources financières en faveur de la diversité biologique ; - Faible capacité technique des acteurs ; - Faible fonctionnalité de certains cadres de concertations ; - Insuffisance des équipements de communication répondant aux normes technologiques ; - Faible communication sur les interventions en matière de diversité biologique ; - Faible contrôle de l'application des textes juridiques ; - Faible opérationnalisation de certains textes ; - Faible niveau de digitalisation des données de la diversité biologique; - Faible diffusion des textes ; - Faible niveau d'opérationnalisation de certains dispositifs de suivi-évaluation

I.5.2. Synthèse des opportunités et des menaces

La synthèse des opportunités et des menaces est présentée dans le tableau suivant.

Tableau 2: Synthèse des Opportunités et menaces

Opportunités	Menaces
- Ratification des conventions de protection favorables à la diversité biologique ; - Existence du cadre de concertation unique des conventions en matière d'environnement et de la coalition nationale pour la gestion durable des terres ; - Prise de conscience progressive de la population quant aux menaces dues aux changements climatiques ; - Existence de PTF pour le renforcement des capacités techniques et financières des acteurs ; - Existence d'organisation de producteurs semenciers.	- Situation sécuritaire difficile ; - Instabilité politique et institutionnelle ; - Persistance de la pauvreté entrainant une surexploitation des ressources naturelles ; - Baisse de l'aide publique au développement ; - Attaques parasitaires ; - Forte dépendance des populations au bois-énergie; - Pesanteurs socioculturelles ; - Aléas climatiques ; - Pression foncière ; - Utilisation abusive des poisons (insecticide, pesticide, cyanure,)

I.6. GRANDS DEFIS A RELEVER

Au regard du diagnostic, les défis majeurs que le domaine de la diversité biologique doit relever ont trait à : (i) la conservation et la restauration des ressources biologiques, (ii) l'utilisation et la valorisation durable des ressources biologiques et (iii) l'amélioration de la gouvernance de la diversité biologique.

I.6.1 Conservation et restauration de la diversité biologique

Ce défi pose le problème de la conservation de la diversité génétique, des espèces et des écosystèmes dans un contexte d'insécurité et de péjoration climatique. Il est donc important de renforcer la conservation des ressources forestières et fauniques à travers l'aménagement et la sécurisation des aires protégées et des AMCEZ. Il est également nécessaire d'améliorer la conservation des ressources animales et halieutiques à travers l'aménagement et la sécurisation des zones pastorales et plans d'eau.

De même, pour une conservation durable, il est indispensable de renforcer les capacités nationales en matière d'évaluation et de gestion des risques biotechnologiques et de sensibiliser la population sur les avantages et risques liés à l'application de la biotechnologie. Par ailleurs, afin d'améliorer la conservation ex situ, il sied de renforcer les collections végétales et animales à travers une gestion durable des conservatoires des animaux et des herbiers.

Le défi de la restauration renvoie à la destruction et à la surexploitation des ressources naturelles entrainant une diminution numérique de la diversité biologique. Il convient donc de promouvoir des actions de restauration écologique afin de réhabiliter les écosystèmes dégradés et en voie de dégradation. Aussi, il s'agira de développer et vulgariser des méthodes de restauration et de former/sensibiliser les populations sur les techniques innovantes de restauration de la diversité biologique.

I.6.2 Utilisation et valorisation durable de la diversité biologique

Ce défi commande d'approfondir les connaissances sur le potentiel de ressources biologiques et génétiques, y compris les connaissances et savoir-faire traditionnels associés à la diversité biologique. Il implique également d'améliorer les connaissances relatives à l'information sur le séquençage numériques des ressources génétiques et de promouvoir l'utilisation des techniques et technologies de préservation de la diversité biologique.

Par ailleurs, afin de développer des solutions innovantes d'utilisation rationnelle des ressources naturelles, il est indispensable de renforcer la recherche scientifique et technologique. Enfin, il s'agira de renforcer les capacités techniques des acteurs sur la transformation et la commercialisation des PFNL.

I.6.3 Amélioration de la gouvernance de la diversité biologique

Ce défi découle d'abord du constat sur la faible organisation des acteurs et les insuffisances du dispositif de planification et de capitalisation des interventions. Ces facteurs limitent l'efficacité des acteurs dans la gestion durable de la diversité biologique. C'est pourquoi, dans un contexte de gestion axée sur les résultats, il apparait crucial de renforcer les capacités stratégiques et opérationnelles des structures pour permettre au sous-secteur de réaliser ses missions, avec efficacité et efficience.

Ensuite, en dépit de la création des cellules environnementales dans les ministères, de l'élaboration des outils d'intégration de la diversité biologique dans les évaluations environnementales, de la mise en œuvre du Projet de Facilitation d'Engagements pour la Biodiversité (BIODEV2030), la prise en compte de la diversité biologique dans les référentiels demeure toujours une préoccupation.

Enfin, la problématique de la gestion durable de la diversité biologique au Burkina Faso soulève régulièrement la question de la mobilisation des ressources financières. La faible mobilisation des ressources financières aussi bien nationales qu'internationales pourrait compromettre la réalisation des objectifs de la stratégie. Il importe donc de développer des stratégies de financement efficaces et durables basées sur le renforcement des capacités de mobilisation des ressources au niveau national et une diversification des sources de financement externe.

PARTIE II : ELEMENTS DE LA STRATEGIE

II.1. FONDEMENTS

La Stratégie se fonde aussi bien sur les engagements du Burkina Faso aux niveaux international et régional que sur les référentiels nationaux en matière de conservation, d'utilisation et de valorisation de la diversité biologique.

II.1.1. Au niveau international

La stratégie tire ses fondements principalement des objectifs de développement durable (ODD) à l'horizon 2030, adoptés en septembre 2015, notamment les ODD 2, 5, 6, 8, 12, 13 et 15[6]. Elle se fonde également sur les différentes conventions, protocoles, accords, politiques, stratégies, plans, etc. au niveau mondial. On citera plus spécifiquement :

- la Convention sur la diversité biologique (CDB) et ses protocoles (Cartagena, Nagoya sur l'APA et Nagoya-Kuala Lumpur) qui visent à conserver la diversité biologique, à utiliser durablement ses éléments et à partager équitablement les avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques adéquates.
- le nouveau Cadre Mondial de Kunming-Montréal de la diversité biologique adopté lors de la COP 15 CDB en décembre 2022 qui a pour objectif de freiner et d'inverser la perte croissante de la diversité biologique, afin de contribuer à la vision 2050 de « vivre en harmonie avec la nature » ; il comprend notamment 4 grands objectifs à l'horizon 2050. Ces quatre objectifs sont (i) stopper les pertes, restaurer la nature ; (ii) utiliser les terres et les mers de manière durable ; (iii) partager les avantages monétaires et non monétaires et les services de manière juste et équitable ; (iv) mobiliser les ressources nécessaires pour sa mise en œuvre.
- la Convention sur les zones humides d'importance internationale, communément appelée Convention de Ramsar qui vise à endiguer l'empiètement progressif sur les zones humides et la perte de celles-ci en tant qu'habitats spécifiques pour de nombreuses espèces de la diversité biologique. Les zones humides constituent des réservoirs de diversité biologique et de service écosystémique.
- la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) qui vise entre autres à stabiliser les concentrations de gaz à effet serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique.
- la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification (CNULCD) qui vise à lutter contre la désertification et à atténuer les effets de la sécheresse dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification.

[6] ODD2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable ; ODD 5 : Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles ; ODD 6 : Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau ; ODD 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous ; ODD12 : Établir des modes de consommation et de production durables ; ODD13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions ; ODD15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.

II.1.2. Au niveau sous-régional et régional

La Stratégie s'appuie sur les grandes orientations en faveur de la diversité biologique. Il s'agit essentiellement de :

- l'Agenda 2063 de l'Union Africaine, adopté en 2015 qui vise particulièrement en ses aspirations 1 : « une Afrique prospère basée sur une croissance inclusive et un développement durable » et 6 : « une Afrique dont le développement est assuré par les peuples, puisant dans le potentiel de ses peuples, en particulier les femmes et les jeunes et se préoccupant de ses enfants ». L'objectif 7 de l'Aspiration 1 appelle à bâtir « des économies et des communautés dans un environnement viable et résilientes au changement climatique » ;
- la Politique environnementale de la CEDEAO, adoptée en 2008 qui a pour objectif « d'inverser les tendances lourdes de dégradation et de réduction des ressources naturelles, des milieux et du cadre de vie, en vue d'assurer dans la sous-région, un environnement sain, facile à vivre et productif, améliorant ainsi les conditions de vie des populations de l'espace sous régional » ;
- la Politique forestière de la CEDEAO, adoptée en 2005 qui vise « la conservation et le développement durable des ressources génétiques, animales et végétales, la restauration des zones forestières dégradées au plus grand bien des populations de la CEDEAO » ;
- la Politique commune d'amélioration de l'environnement (PCAE) de l'UEMOA, adoptée en 2008 dont l'ambition est d'inverser les tendances lourdes de dégradation et de réduction des ressources naturelles, d'inverser la dégradation des milieux et du cadre de vie et de maintenir la biodiversité ;
- la Stratégie régionale climat de la CEDEAO, adoptée en 2022 qui a pour objectif « de soutenir les Etats membres à relever le défi de la lutte contre les changements climatiques, en particulier pour le respect de leurs engagements pris au titre de l'Accord de Paris » ;
- la Politique des ressources en eau de l'Afrique de l'Ouest, adoptée en 2008, qui a pour objectif de contribuer à la réduction de la pauvreté et au développement durable.

II.1.3. Au niveau national

La stratégie s'inspire également des référentiels nationaux tels que :

- l'Etude Nationale Prospective (ENP) Burkina 2025 qui a pour vision : « Le Burkina Faso, une Nation solidaire, de progrès et de justice, qui consolide son respect sur la scène internationale ». La Stratégie contribue à la réalisation de la composante : « Une Nation de progrès » à travers la promotion de la gestion durable des ressources naturelles, la mise en œuvre de politiques de gestion équitable et responsable qui garantissent l'accès aux ressources (terre, eau, forêt, zones de pêche, etc).

- le Schéma National d'Aménagement et du Développement Durable du Territoire (SNADDT) à l'horizon 2040 adoptée en 2017 dont l'objectif est de mettre en place des conditions d'un développement que l'on espère pouvoir engager effectivement à l'issue de ces 25 années notamment à travers sa composante « Créer les outils du développement ».
- la Politique Nationale de Développement Durable (PNDD) à l'horizon 2050 adoptée en 2013 qui énonce les principes généraux et définit le cadre global de mise en œuvre du développement durable au Burkina Faso ;
- la Plan National d'Adaptation aux changements climatiques (PNA) à l'horizon 2050 adoptée en 2015 qui a pour objectifs de : (i) réduire la vulnérabilité aux impacts des changements climatiques en développant des capacités d'adaptation et de résilience et (ii) faciliter l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques d'une manière cohérente dans les politiques, les stratégies, les plans d'actions, les programmes ou activités ;
- le Plan National de Développement Economique et Social II (PNDES II) (2021-2025) adopté en 2021 sur lequel s'appuie la Stratégie en son axe 3 : consolider le développement du capital humain et la solidarité nationale plus précisément en ses objectifs stratégiques 3.3 : promouvoir la recherche et l'innovation et renforcer leur utilisation en faveur de la transformation de l'économie, 3.6 : améliorer le cadre de vie, l'accès à l'eau potable, à l'assainissement et aux services énergétiques de qualité. Elle se réfère aussi à l'Axe 4 : Dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois et spécifiquement en ses objectifs stratégiques 4.1 : développer durablement un secteur agro-sylvo-pastoral, faunique et halieutique productif et résilient, d'avantage orienté vers le marché et 4.5 : inverser la tendance de la dégradation de l'environnement et des ressources naturelles pour favoriser la résilience climatique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Elle s'inscrit aussi dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'actions pour la Stabilisation et le Développement (PA-SD), instrument de mise en œuvre du PNDES II ;
- la politique sectorielle « Production-agro-sylvo-pastorale » (2018-2027) adoptée en 2018 qui vise à développer un secteur agro-sylvo-pastoral productif assurant la sécurité alimentaire, davantage orienté vers le marché et créateur d'emplois décents basés sur des modes de production et de consommation durables ;
- la politique sectorielle « Environnement, eau et assainissement » (2018-2027) adoptée en 2018 sur laquelle s'appuie la Stratégie en son axe 1 : Gestion durable de l'environnement dont l'objectif stratégique est de renforcer la gouvernance environnementale dans la transition vers une économie verte et inclusive et en son axe 2 : Mobilisation et gestion des ressources en eau dont l'objectif stratégique est de satisfaire durablement les besoins en eau pour tous les usages et des écosystèmes naturels dans un contexte de changement climatique ;
- la Contribution Déterminée au niveau National (CDN) (2021-2025) adoptée en 2021 qui fixe les ambitions du pays en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Ainsi, pour la CDN révisée 2021-2025, le Burkina Faso s'engage à réduire

ses émissions de GES de 31 682,3 Gg CO2éq à l'horizon 2030 soit 29,42% par rapport au scénario de référence. La mise en œuvre d'actions d'adaptation pourrait permettre également une réduction des émissions de 33 072,72Gg CO2éq soit 30.76% par rapport au scénario de référence ;

- la politique sectorielle « Recherche et innovation » (2018-2027) adoptée en 2018, dont l'objectif global est de renforcer le système productif par la génération et l'utilisation intensive des résultats de la recherche et de l'innovation. La stratégie s'inscrit dans l'axe 2 : Développement de la recherche scientifique et de l'innovation à travers l'objectif stratégique 2.1 : orienter les programmes de recherche pour l'atteinte des objectifs de développement et l'axe 3 : Valorisation des résultats de la recherche scientifique et de l'innovation dont l'objectif stratégique est de promouvoir l'utilisation intensive des résultats de la recherche et des innovations ;
- la Stratégie Nationale Genre (SNG 2020-2024) adoptée en 2020 qui a pour objectif global de favoriser l'instauration de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles au Burkina Faso. La stratégie contribue à la mise en œuvre de son axe 3 : Autonomisation économique des femmes et des jeunes filles notamment, l'objectif 3.1 : améliorer l'accès des femmes et des jeunes filles à la terre et aux technologies de production, de transformation et de conservation ainsi qu'aux financements et l'objectif 3.2 : Promouvoir l'entrepreneuriat féminin ;
- la stratégie nationale en matière d'environnement 2024-2028 dont l'objectif global est d'assurer une gestion durable des ressources naturelles et une amélioration du cadre de vie des populations dans une dynamique de transition vers une économie verte inclusive.

II.2. VISION

En cohérence avec la vision à l'horizon 2050 et dans la perspective de contribuer à l'atteinte des cibles à l'horizon 2030 du Cadre Mondial de Kunming-Montréal sur la diversité biologique, la vision du Burkina Faso en matière de diversité biologique s'énonce comme suit : *A l'horizon 2030, « la biodiversité est utilisée de manière juste et équitable afin de préserver les services écosystémiques et les avantages essentiels au profit des femmes et des hommes, grâce à une meilleure connaissance et à des actions de conservation et de restauration* ».

Le but de la stratégie est de contribuer à garantir la pérennité des ressources biologiques pour l'équilibre de la Planète et pour le bien-être des humains de la génération actuelle et future. L'atteinte de ce but passe par la prise de mesures urgentes visant à inverser la tendance de perte de la diversité biologique afin de promouvoir le rétablissement de la nature. Aussi, s'agira-t-il, grâce à une meilleure connaissance et à des modes de production et de consommation durables, de savoir se servir de la nature, en veillant à un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques, de leurs dérivés et /ou des connaissances associées.

II.3. PRINCIPES DIRECTEURS

Afin d'assurer l'efficacité et la durabilité des interventions des différents acteurs, la mise en œuvre de la stratégie est régie par les principes directeurs ci-après : (i) le partenariat, (ii) la précaution, (iii) la prévention, (iv) le partage juste et équitable des avantages liées à la diversité biologique, (v) la durabilité environnementale, (vi) l'équité et genre.

- le partenariat

La mise en œuvre de la stratégie nécessite une synergie d'actions et une complémentarité des interventions des différentes parties prenantes. Ainsi, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente Stratégie, chaque partie prenante, quel que soit le niveau d'intervention, doit toujours rechercher les complémentarités et les synergies nécessaires avec les autres acteurs.

- la précaution

Ce principe part du postulat que lorsque les conséquences d'une activité sont inconnues ou même lorsque leur survenance est incertaine, des mesures de précaution doivent être prises. Il insiste sur les mesures qui doivent être prises en cas d'incertitude scientifique sur les conséquences des risques sur l'environnement. Ainsi, dans la mise en œuvre de la stratégie, il s'agit d'interdire la mise en œuvre d'une activité tant que la preuve de l'absence d'effets dommageables sur les ressources biologiques n'a pas été rapportée.

- la prévention

Selon ce principe, les atteintes à l'environnement que toute activité ou phénomène naturel pourrait générer, doivent être réduites ou éliminées à titre préventif et assez tôt. La mise en œuvre d'une activité avec des probables effets sur l'environnement doit être précédée d'une évaluation préalable de ses impacts négatifs éventuels sur la santé humaine et l'environnement. Aussi, des mesures pour éviter ou atténuer ces impacts doivent être prises.

- le partage juste et équitable des avantages liés à la diversité biologique

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette stratégie, les avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques (applications, commercialisation, etc.) doivent être partagés de manière juste et équitable avec les fournisseurs desdites ressources.

- la durabilité environnementale

La durabilité environnementale consiste à utiliser les ressources naturelles de façon rationnelle en répondant aux besoins d'aujourd'hui sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. La durabilité prend en compte les contraintes économiques, sociales, environnementales et culturelles et promeut des modes de production et de consommation durables.

- l'équité et le genre

Ce principe vise la réduction des inégalités et la promotion de la solidarité nationale pour assurer l'équité intra et intergénérationnelle, ainsi que la prise en compte des spécificités sociales et régionales. L'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la stratégie doivent prendre en compte les besoins spécifiques des hommes, des femmes, des jeunes

et des couches défavorisées sans discrimination liée au sexe, à l'ethnie, à la religion, à l'appartenance politique et à toute autre forme de discrimination.

II.4. ORIENTATIONS STRATEGIQUES

II.4.1. Objectif global et impacts attendus

L'objectif global de cette stratégie est **d'assurer la conservation, la restauration et l'exploitation durable de la diversité biologique pour l'amélioration des conditions socio-économiques des hommes et des femmes dans un contexte de changement climatique.** A cet égard, les impacts attendus sont :

- **la dégradation des ressources naturelles est réduite :** Il s'agira de contribuer à porter le taux de couverture forestière de 22,72% en 2020 à 30% en 2030.
- **la contribution du secteur primaire à l'économie est améliorée :** L'ambition est de contribuer à faire passer la contribution du secteur primaire à la formation du PIB nominal de 20,40% en 2022 à 23,9% en 2030.
- **les conditions socioéconomiques des populations sont améliorées :** Il s'agit de contribuer à faire passer l'incidence de la pauvreté en milieu rural de 52,7% en 2021 à moins de 49% en 2030.

1.1 Axes et objectifs stratégiques, effets attendus et actions

Au regard des défis à relever, trois (03) axes d'intervention ont été définis. Ce sont : Axe 1 : Conservation et restauration de la diversité biologique ; Axe 2 : Utilisation et valorisation durable de la diversité biologique et Axe 3 : Gouvernance de la diversité biologique. Chacun de ces axes est décliné en objectifs stratégiques, en effets attendus et actions prioritaires.

1.1.1 Axe 1 : Conservation et restauration de la diversité biologique

Cet axe vise à réduire la perte de la diversité biologique. Il se décline en deux objectifs stratégiques que sont : (i) **OS 1.1 :** Améliorer la conservation et la restauration in situ de la diversité biologique et (ii) **OS 1.2 :** Améliorer la conservation ex situ de la diversité biologique.

1.1.1.1 Objectif stratégique 1.1. : Améliorer la conservation et la restauration in situ de la diversité biologique

Pour mesurer l'atteinte de cet objectif, deux (02) Effets Attendus (EA) sont identifiés : (i) **EA.1.1.1** : La conservation et la restauration des ressources forestières et fauniques sont améliorées et (ii) **E.A.1.1.2** : La conservation des ressources animales et halieutiques est améliorée.

- **EA.1.1.1. La conservation et la restauration des ressources forestières et fauniques sont améliorées**

Il s'agit de porter l'indice de la liste rouge du Burkina Faso de 0,988 en 2020 à 0,996 en 2030 et de maintenir le nombre d'espèces végétales menacées à 350 sur la période de mise en œuvre de la stratégie.

Aux fins de conservation des ressources forestières et fauniques, quatre principales actions seront mises en œuvre : (i) Sécurisation des espaces de conservation, y compris les AMCEZ, (ii) Aménagement des espaces de conservation, y compris les AMCEZ (iii) Promotion de la gestion participative des espaces de conservation[7] et (iv) Protection des végétaux et conditionnement.

- EA.1.1.2. La conservation des ressources animales et halieutiques est améliorée

Il s'agit de porter le taux d'utilisation des races localement adaptées ou endogènes de 40,6% en 2021 à 57,6% en 2030 et de maintenir le nombre d'espèces de poissons menacées de disparition à 48 sur la période de mise en œuvre de la stratégie.
A cet effet, les actions suivantes sont identifiées : (i) Sécurisation et aménagement des zones pastorales, (ii) Prévention des maladies prioritaires et les zoonoses, (iii) Protection et entretien des plans d'eau et zones humides et (iv) Restauration des zones humides.

1.1.1.2 Objectif stratégique 1.2 : Améliorer la conservation ex situ de la diversité biologique

Cet objectif stratégique est mesuré par deux (02) effets attendus. Il s'agit de : (i) E.A.1.2.1. La conservation des collections végétales est renforcée et (ii) E.A.1.2.2. La conservation des collections animales est renforcée.

- E.A.1.2.1. La conservation des collections végétales est renforcée

Il s'agit de porter la proportion des plantes vasculaires dans les herbiers nationaux de 15,67% en 2023 à 19 ,97% en 2030 et de maintenir constant le nombre d'espèces existantes dans l'arboretum du CNRST à 118.
Pour l'atteinte de ces résultats, deux (02) principales actions sont mises en œuvre : (i) Gestion durable des herbiers et (ii) Création et aménagement des jardins botaniques et des conservatoires.

- E.A.1.2.2. La conservation des collections animales est renforcée

L'ambition est de porter la proportion d'espèces de mammifères existantes dans les parcs animaliers et jardins zoologiques de 14,29% en 2020 à 21,43% en 2030.
Pour la mesure de la réalisation de ce résultat, le nombre d'espèces animales existantes dans les parcs animaliers et jardins zoologiques et le nombre d'espèces utilisées dans les fermes fauniques sont retenus.
Pour l'atteinte de ce résultat, deux principales actions sont mises en œuvre : (i) Gestion durable des conservatoires des animaux et (ii) Renforcement de la conservation et de la diversité biologique des collections mortes de vertébrés et d'invertébrés.

1.1.2 Axe 2 : Utilisation et valorisation durable de la diversité biologique

Cet axe a pour objectif de contribuer durablement à la satisfaction des besoins sociaux, économiques et culturels des populations. Il comprend deux (02) objectifs stratégiques : (i)

[7] Les espaces de conservation sont considérés comme des zones de protection des ressources naturelles y compris les aires de protection de la flore et de la faune dans le domaine forestier national.

OS 2.1 : Renforcer les connaissances et l'utilisation de la diversité biologique et (ii) OS 2.2 : Améliorer la valorisation de la diversité biologique.

1.1.1.3. Objectif stratégique 2.1 : Renforcer les connaissances et l'utilisation de la diversité biologique

Deux (02) effets attendus concourent à l'atteinte de cet objectif. Il s'agit de : (i) E.A.2.1.1. Les connaissances sur les ressources biologiques sont améliorées et (ii) E.A.2.1.2. L'utilisation de la diversité biologique est renforcée.

- E.A.2.1.1. Les connaissances sur les ressources biologiques sont améliorées

Il s'agit de mettre au point 50 technologies/méthodes/ innovations dans le domaine des sciences environnementales et agricoles entre 2025 et 2030.
Les principales actions à mettre en œuvre portent sur : (i) le développement des connaissances sur les ressources biologiques (potentiel, socioéconomiques, (ii) la promotion du séquençage numérique sur les ressources génétiques, (iii) la promotion des biotechnologies modernes et (iv) la promotion de la propriété intellectuelle.

- E.A.2.1.2. L'utilisation de la diversité biologique est renforcée

Il s'agira de porter le taux d'accroissement des effectifs des bovins de 2% en 2020 à 2,5% en 2030, le taux d'accroissement des effectifs des ruminants de 3% en 2020 à 3,5% en 2030 et le taux d'accroissement de la volaille de 3% en 2020 à 3,5% en 2030. Aussi, l'ambition est de porter la quantité de PFNL collectée de 981 314, 49 tonnes en 2020 à 1 300 000 tonnes en 2030 et le taux d'atteinte des rendements potentiels des cultures de rente et des céréales de 40,4% en 2022 à 60 % en 2030.
Les principales actions qui sont mises en œuvre concernent : (i) Renforcement de l'utilisation des semences améliorées, (ii) Vulgarisation des technologies et (iii) promotion de l'utilisation durable des ressources biologiques.

1.1.1.4. Objectif stratégique 2.2 : Améliorer la valorisation de la diversité biologique

Deux (02) effets attendus concourent à l'atteinte de cet objectif. Il s'agit de : (i) E.A.2.2.1. La transformation des produits ASPHF est améliorée et (ii) E.A.2.2.2. L'accès aux marchés des produits ASPHF est amélioré.

- E.A.2.2.1. La transformation des produits ASPHF est améliorée

Il s'agit de porter le taux de transformation des produits agricoles de 30% en 2020 à 38% en 2030, le taux de transformation des PFNL de 63,69% en 2018 à 85% en 2030, le taux de transformation du lait Local dans les UTL de 31,94% en 2022 à 100 % en 2030 et d'accroitre annuellement la quantité de viande produite dans les abattoirs de 2% entre 2025 et 2030.
Les principales actions à mettre en œuvre portent sur : (i) la promotion de techniques et technologies de transformation des produits respectueuses de l'environnement et (ii) renforcement des capacités techniques des acteurs.

- E.A.2.2.2. L'accès aux marchés des produits ASPHF est amélioré

Il s'agit de porter la proportion de PFNL transformée à l'exportation de 10,76% en 2022 à 50% en 2030, le nombre de visiteurs des APF à 7 800 en 2030, le taux de commercialisation des produits agricoles de 37% en 2020 à 49% en 2030 et le taux d'accroissement de la quantité de viande exportée de -0,28% en 2022 à 5% en 2030.
Les principales actions à mettre en œuvre portent sur : (i) la mise en place des infrastructures de mise en marché, (ii) la promotion de la normalisation des produits et (iii) la Promotion des biens et services écosystémiques.

4.2.3 Axe 3 : Gouvernance de la diversité biologique

Cet axe stratégique vise à améliorer l'efficacité et l'efficience des interventions en matière de préservation, d'utilisation et de valorisation durable de la diversité biologique. Les objectifs stratégiques de cet axe sont : (i) OS 3.1 : améliorer le cadre politique, juridique et organisationnel en matière de diversité biologique et (ii) OS 3.2 : assurer la mise en œuvre efficace de la stratégie.

4.3.3.1 Objectif stratégique 3.1 : Améliorer le cadre politique, juridique et organisationnel en matière de diversité biologique

L'atteinte de cet objectif est appréciée à travers deux (02) effets attendus : (i) E.A.3.1.1 : Le cadre politique et juridique en matière de diversité biologique est renforcé et E.A.3.1.2. Le cadre organisationnel en matière de diversité biologique est renforcé.

- E.A.3.1.1. Le cadre politique et juridique en matière de diversité biologique est renforcé

Il s'agit de porter la proportion des Plan communaux de développement (PCD) ayant intégré l'Environnement/Développement Durable/Changement Climatique (E/DD/CC) de 43,08% en 2023 à 60% en 2030 et la proportion des textes juridiques élaborés à 100% en 2030.
L'atteinte de ce résultat passe par : (i) le renforcement du cadre politique, (ii) le renforcement du cadre juridique et (iii) la vulgarisation des textes juridiques.

- E.A.3.1.2. Le cadre organisationnel en matière de diversité biologique est renforcé

Il s'agit de porter la proportion des organes de pilotage et de coordination fonctionnels de 75% en 2023 à 100% en 2030 et la proportion des organes de concertation fonctionnels de 14,29 % en 2023 à 100% en 2030.
A cette fin, deux (02) principales actions sont mises en œuvre : (i) renforcement du pilotage et de la coordination des interventions et (ii) renforcement de la concertation entre les acteurs.

4.3.3.2 Objectif stratégique 3.2 : assurer une mise en œuvre efficace de la stratégie

Trois (03) effets attendus soutiennent cet objectif. Il s'agit de : (i) E.A.3.2.1. La planification des interventions en matière de diversité biologique est assurée ; (ii) E.A.3.2.2. La mobilisation des ressources est accrue et (iii) E.A.3.2.3. La visibilité des interventions est améliorée.

- E.A.3.2.1. La planification des interventions en matière de diversité biologique est assurée

Il s'agit de porter la proportion des documents de programmation élaborés et celle des documents de suivi-évaluation élaborés à 100% chaque année à l'horizon 2030.
Les actions suivantes sont identifiées pour l'atteinte de cet effet : (i) programmation des interventions et (ii) suivi-évaluation et capitalisation des interventions.

- E.A.3.2.2. La mobilisation des ressources est accrue

L'ambition est de porter le taux de mobilisation des ressources financières pour la mise en œuvre de la stratégie à 90% en 2030. Également, Il s'agit de maintenir le taux de mise en œuvre du plan de recrutement du Ministère en charge de l'environnement de 100% sur la période de mise en œuvre de la stratégie et d'assurer un taux annuel de mise en œuvre du plan d'équipement du ministère à au moins 80% sur la période 2025-2030.
Pour l'atteinte de cet effet, les actions suivantes sont mises en œuvre : (i) mobilisation des ressources financières, (ii) renforcement des capacités matérielles des acteurs et (iii) renforcement des ressources humaines.

- E.A.3.2.3. La visibilité des interventions est améliorée

Il s'agit de porter le taux annuel de mise en œuvre du plan de communication à au moins 80% sur la période 2025-2030.
Pour l'atteinte de cet effet, les actions suivantes sont mises en œuvre : (i) renforcement des outils et instruments de communication et d'information et (ii) renforcement du dispositif de communication.

Tableau 3: Cohérence entre la stratégie nationale de la diversité biologique et le cadre mondial Kunming-Montréal

Orientations du Cadre mondial		Orientations de la stratégie nationale biodiversité
Vision	Une société vivant en harmonie avec la nature, ou « d'ici à 2050, la biodiversité sera valorisée, conservée, rétablie et utilisée avec sagesse, de manière à préserver les services écosystémiques, la santé de la planète et les avantages essentiels dont bénéficient tous les êtres humains ».	A l'horizon 2030 «*la biodiversité est utilisée de manière juste et équitable afin de préserver les services écosystémiques et les avantages essentiels au profit des femmes et des hommes, grâce à une meilleure connaissance et à des actions de conservation et de restauration* »
Objectifs mondiaux à l'horizon 2050	Objectif A Les écosystèmes sont préservés, les extinctions sont arrêtées, et la diversité génétique est maintenue	Axe 1 : Conservation et restauration de la diversité biologique - OS 1.1 : Améliorer la conservation et la restauration in situ de la diversité biologique - OS 1.2 : Améliorer la conservation ex situ de la diversité biologique
	Objectif B La biodiversité est utilisée durablement et ses contributions aux populations sont maintenues, améliorées ou restaurées	Axe 2 : Utilisation et valorisation durable de la diversité biologique - OS 2.1 : Renforcer les connaissances et l'utilisation de la diversité biologique - OS 2.2 : Améliorer la valorisation de la diversité biologique
	Objectif C Les avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques sont partagés et augmentés de manière durable	Axe 2 : Utilisation et valorisation durable de la diversité biologique - OS 2.1 : Renforcer les connaissances et l'utilisation de la diversité biologique
	Objectif D Le déficit de financement de la biodiversité de 700 milliards USD par an est comblé en veillant à ce que des moyens adéquats de mise en œuvre soient disponibles.	Axe 3 : Gouvernance de la diversité biologique - OS 3.2 : assurer une mise en œuvre efficace de la stratégie - E.A.3.2.2. La mobilisation des ressources financières est accrue

PARTIE III : DISPOSITIONS DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI EVALUATION

Cette partie présente successivement (i) les instruments et acteurs de mise en œuvre (ii) le cadre organisationnel, (iii) le dispositif de suivi-évaluation et (iv) le mécanisme de financement.

III.1. INSTRUMENTS DE MISE EN ŒUVRE

La stratégie nationale en matière de diversité biologique est prioritairement opérationnalisée à travers l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'actions triennal glissant. En cohérence avec les orientations de la stratégie, des projets et programmes sont formulés.
La stratégie en matière de diversité biologique est opérationnalisée au niveau décentralisé par les plans annuels d'investissement communaux et les plans annuels d'investissement régionaux.
En vue de renforcer la visibilité, l'appropriation nationale, la synergie d'actions, le partenariat et la coopération entre les acteurs, la mobilisation des ressources, le transfert de technologies, un plan de communication, un plan de suivi-évaluation, un plan de mobilisation des ressources, un plan de renforcement des capacités et un plan de coopération technique et scientifique seront élaborés.

III.2. ACTEURS DE MISE EN ŒUVRE

Les principaux acteurs de mise en œuvre de la diversité biologique du Burkina Faso sont constitués de l'Etat, des Organisations de la société civile (ONG et Associations de développement), du secteur privé et des partenaires techniques et financiers.

1.2.1. Etat

L'Etat intervient à travers les structures centrales et déconcentrées des départements ministériels contribuant à la mise en œuvre des options stratégiques en matière de diversité biologique. Le rôle de l'Etat est d'assurer le pilotage et la coordination des interventions et de créer les conditions favorables à la mise en œuvre des activités des acteurs. Dans cette optique, il met tout en œuvre pour renforcer le cadre politique, juridique et institutionnel en matière de diversité biologique, mobiliser les ressources nécessaires pour une mise en œuvre efficace des actions prioritaires, réaliser les investissements et de développer le partenariat.

1.2.2. Collectivités territoriales

Sous la direction des conseils de collectivité (conseils régionaux et municipaux), les collectivités participent, par le truchement des plans locaux de développement (PRD, PCD) à la mise en œuvre, au suivi de la stratégie ainsi qu'à l'évaluation des interventions des acteurs à travers la planification, la programmation, l'exécution, le suivi et l'évaluation des actions de gestion durable des ressources naturelles. Elles contribuent aussi au suivi et à l'évaluation à travers l'animation des cadres de concertation au niveau local. Elles participent également à la mobilisation des ressources pour le financement des actions programmées.

1.2.3. Organisations de la société civile

Constituées des Organisations non gouvernementales et des Associations de développement, les OSC sont engagées dans la mise en œuvre de la stratégie nationale en matière de diversité biologique en servant d'interfaces entre les structures étatiques, les PTF et les communautés de base et en exécutant par eux-mêmes des projets et des programmes en lien avec la diversité biologique. Elles participent également au suivi et à l'évaluation des interventions des acteurs, à la mobilisation sociale autour des enjeux et des opportunités liées à la diversité biologique. Les OSC œuvrent aussi dans le plaidoyer et la mobilisation des ressources en faveur de la diversité biologique.

1.2.4. Secteur privé

Constitué des concessionnaires des zones de chasse ou de pêche, des promoteurs de sites d'élevage et des zones de pêche, des pépiniéristes, des transformateurs agroalimentaires, les institutions financières, le secteur privé contribue à la mise en œuvre de toutes les composantes de la diversité biologique.

1.2.5. Partenaires techniques et financiers

Il s'agit des acteurs de la coopération bilatérale et multilatérale ainsi que des organisations intergouvernementales. Ils contribuent à la mise en œuvre de la stratégie à travers la mobilisation des ressources financières et techniques nécessaires, le financement et la mise en œuvre des projets et programmes d'investissement dans la diversité biologique et le transfert de technologies. Les PTF participent au suivi-évaluation et à la capitalisation des données et expériences.

III.3. CADRE ORGANISATIONNEL

Le pilotage de la stratégie est assuré par différents organes. Les sessions de ces organes tiennent lieu d'instances d'orientation et de suivi évaluation. Le pilotage de la présente stratégie s'appuie sur les organes existants que sont :

III.3.1. Le comité technique national de pilotage

Il est l'organe de coordination et d'orientation de la mise en œuvre de la stratégie au niveau national. Il est chargé d'examiner et de valider les rapports de programmation et de suivi de la mise en œuvre des interventions des acteurs. Un texte juridique précisera sa composition et son fonctionnement

III.3.2. Les groupes thématiques sectoriels

Ils constituent des organes de coordination et de pilotage au niveau sectoriel. Ils ont principalement pour rôles : (i) examiner et d'approuver la programmation et le suivi-évaluation des interventions des sous-secteurs et (ii) mener des réflexions sur des thématiques en lien avec le sous-secteur. Ils se réunissent deux fois par an en session ordinaire.

III.3.3. Le Conseil de Direction Régionale

Le CDR est l'organe participatif d'administration, de suivi et d'évaluation des directions régionales en charge de l'environnement. Il est chargé entre autres, d'approuver le programme et le rapport d'activités de la direction régionale, y compris sur les thématiques en lien avec la diversité biologique. Le CDR se tient une fois par trimestre sous la présidence du Directeur régional et ses rapports sont transmis aux Programmes budgétaires pour prise en compte.

III.3.4. Le Groupe thématique régional

Il est le cadre unifié permettant de fédérer et d'harmoniser les actions des différents acteurs intervenant dans le sous-secteur au niveau régional. Placé sous la responsabilité du Secrétaire Général de la région, le GTR a pour mission de faciliter la mise en œuvre efficiente des activités des programmes au niveau régional. Les sessions du GTR se tiennent deux (02) fois l'an (à mi-parcours et annuel). Elles statuent sur les activités des acteurs au niveau régional, examinent et valident les rapports bilan et de programmation en matière de diversité biologique au niveau régional.

III.4. DISPOSITIF DE SUIVI EVALUATION

Cette partie traite des instances de suivi-évaluation, du mécanisme de suivi-évaluation et les outils de suivi-évaluation.

III.4.1. Instances de suivi-évaluation

Le dispositif de suivi-évaluation s'appuie sur les organes de pilotage aussi bien au niveau central qu'au niveau déconcentré. Les sessions de ces organes tiennent lieu d'instances de contrôle, de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre de la stratégie.

III.4.2. Mécanisme de suivi-évaluation

Le mécanisme de suivi-évaluation comporte trois (03) niveaux : (i) le niveau régional ; (ii) le niveau sectoriel et (iii) le niveau national.

- Au niveau régional, chaque direction régionale des différents ministères intervenant dans la mise en œuvre de la stratégie, collecte les données sur la mise en œuvre des actions de la stratégie auprès des différents acteurs de mise en œuvre de la stratégie au niveau local. Les données collectées sont compilées et soumises pour examen et validation lors des sessions du conseil de direction régionale et des groupes thématiques régionaux. Les données validées par les organes régionaux sont transmises aux différents programmes budgétaires.

- Au niveau sectoriel, les données collectées et validées au niveau régional sont transmises aux responsables de programmes budgétaires. Ces données sont complétées par celles issues des comités de pilotage des projets et programmes et d'autres structures partenaires contribuant à l'atteinte des objectifs du programme budgétaire en vue de l'élaboration de ses rapports consolidés. Ces rapports sont examinés et validés lors des sessions des Cadres de dialogue de gestion (CDG). Les données validées par les CDG sont transmises à chaque DGESS pour consolidation en préparation à l'élaboration des

rapports périodiques de suivi qui seront examinées et validées lors des sessions des CASEM.

- **Au niveau national**, les données validées lors des CASEM, sont transmises au comité technique du GT qui élabore les rapports périodiques à soumettre à validation lors des sessions du Groupe technique. Les rapports périodiques validés après leur analyse qualité sont transmis au Secrétariat de la convention.

Le schéma ci-après présente le dispositif de suivi-évaluation.

Graphique : schéma du mécanisme de suivi-évaluation

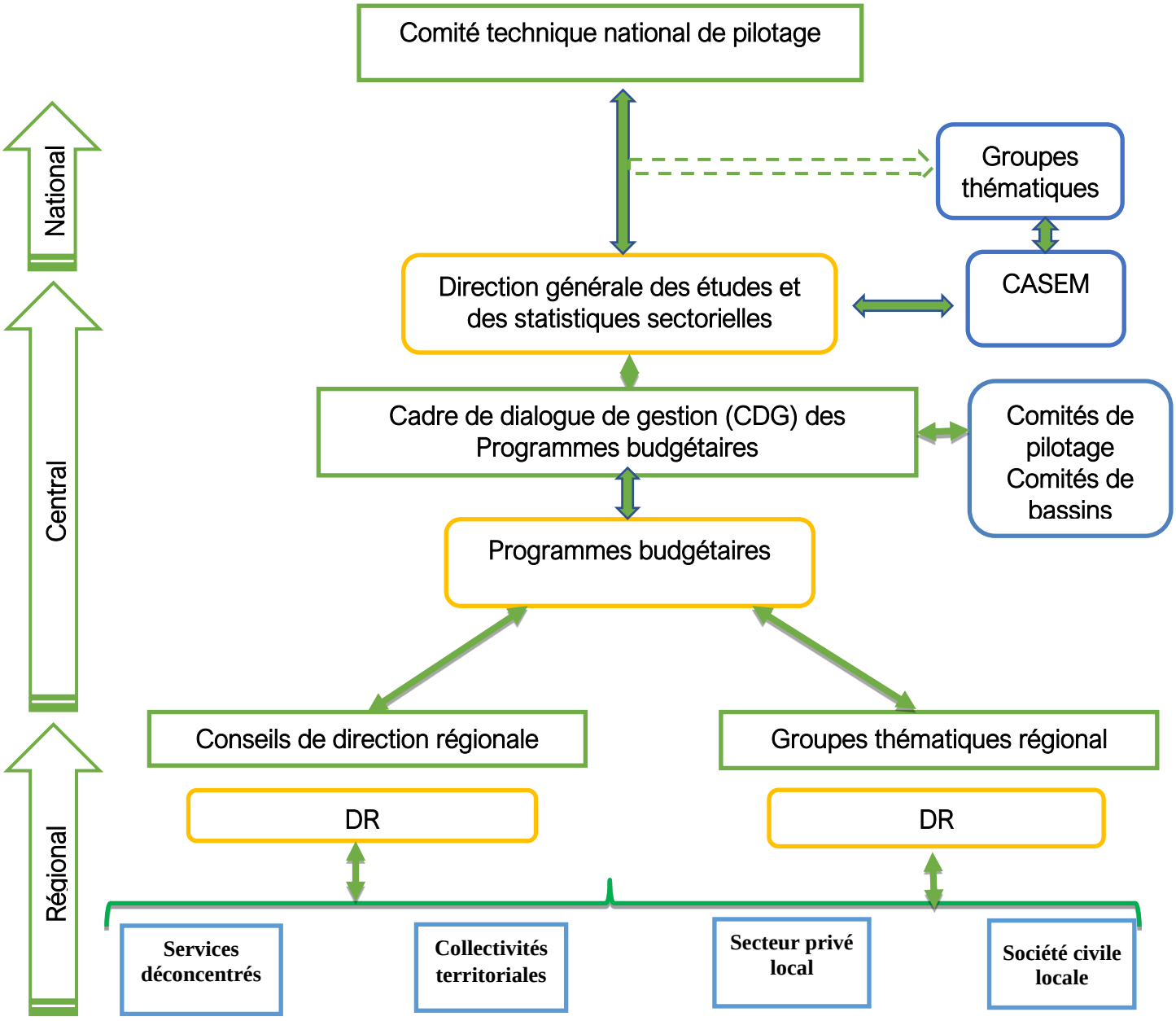

III.3.3. Outils de suivi-évaluation

Le suivi et l'évaluation de la stratégie se feront à travers le renseignement des outils suivants : le canevas de programmation des activités, le cadre logique, les canevas de rapportage, les formulaires standardisés de collecte de l'information pour chaque indicateur afin d'assurer l'harmonisation dans la collecte des données et les tableaux de bord des indicateurs du système de surveillance de l'Observatoire (système PEIR).

L'ensemble des outils de suivi-évaluation élaborés dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie pourra se baser sur les systèmes de suivi-évaluation existants que sont : le Système d'information de planification et de suivi-évaluation des résultats (SIPSER), l'Observatoire national de l'environnement et du développement durable (ONEDD) et sa plateforme d'information et de diffusion des données sur la diversité biologique (CHM), y compris les centres d'échange des informations des protocoles de Cartagena et de Nagoya sur l'APA, le Dispositif intégré de suivi-évaluation (DISE) et la plateforme MRV nationale.

2.4. Evaluation de la stratégie

Deux types d'évaluation seront conduites pour examiner l'atteinte des objectifs de la stratégie : une évaluation à mi-parcours et une évaluation finale.

L'évaluation à mi-parcours interviendra après trois années de mise en œuvre (2028). Elle fera l'état de fonctionnement de l'ensemble des organes et examinera l'atteinte des objectifs de la stratégie par rapport aux cibles fixées. En outre, elle permettra de réviser en cas de besoin la logique des interventions pour une amélioration des performances du sous-secteur. Elle sera réalisée par la DGESS du ministère en charge de l'environnement en collaboration avec l'ensemble des acteurs de mise en œuvre de la stratégie.

L'évaluation finale quant à elle, se fera à l'échéance de la stratégie (2030) et permettra de mesurer l'atteinte des effets escomptés. Elle mobilisera l'expertise indépendante sous la supervision d'un comité technique de suivi.

III.4. MECANISME DE FINANCEMENT

Le coût de mise en œuvre de la stratégie est de 399 148 190 000 FCFA. Le financement est assuré essentiellement par l'Etat, les Collectivités territoriales, le privé, les ONG, OSC et AD et les fonds bilatéraux et multilatéraux.

III.4.1. Financement de l'Etat

L'État joue un rôle central dans la mobilisation des ressources financières pour la diversité biologique en raison de son pouvoir de régulation, de sa capacité à lever des fonds et de son rôle de coordination des efforts nationaux et internationaux. Dans le processus de programmation budgétaire l'Etat consacre une part de ses allocations au financement des actions des secteurs de développement y compris ceux portant sur des interventions en lien avec la diversité biologique dont les ministères en charge de l'environnement et de l'eau, de l'agriculture et des ressources animales, de la recherche, du tourisme et de la santé.

L'État mobilise des ressources financières pour la diversité biologique à travers des allocations aux programmes budgétaires sensibles à la diversité biologique, le financement de fonds publics (le Fonds d'intervention pour l'environnement (FIE) l'Agence d'appui au développement des collectivités territoriales, le Fonds national de la recherche et de l'innovation pour le développement).

III.4.2. Financement des collectivités territoriales

Les communes et les régions jouent un rôle crucial dans la mobilisation des ressources financières pour la diversité biologique. Leurs actions complètent les efforts nationaux et internationaux en matière de conservation de la diversité biologique. Elles prennent en compte tant bien que mal les thématiques émergentes environnement et développement durable dans leur planification locale.

Les collectivités territoriales collaborent directement dans leur ressort territorial de compétence avec les entreprises, les organisations de la société civile, les institutions de formation et de recherche et avec d'autres acteurs locaux pour mobiliser des ressources financières et techniques en faveur de la diversité biologique. En général, ces partenariats donnent naissance à des projets de restauration écologique, de programmes de reboisement ou d'initiatives de gestion durable des ressources naturelles.

III.4.3. Financement de la Coopération/Fonds multilatéraux et bilatéraux

Le Burkina Faso bénéficie des avantages des mécanismes financiers rattachés aux conventions qu'il a ratifiées. Ces avantages sont entre autres le financement de projets et programmes qui traitent de questions environnementales mondiales, y compris la conservation de la diversité biologique. Ces financements proviennent essentiellement du :

- Fonds pour l'environnement mondial (FEM) : entité opérationnelle du mécanisme financier de la CCNUCC et de plusieurs autres Accords multilatéraux sur l'environnement (AME), dont la Convention sur la diversité biologique (CDB) et la Convention des nations unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD) ;
- Fonds d'adaptation : pour le financement des projets et des programmes d'adaptation concrets dans les pays en développement, parties au protocole de Kyoto, qui sont particulièrement vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques ;
- Mécanisme pour un développement propre (MDP) : Le MDP est un mécanisme de financement de projets de réduction d'émissions de gaz à effet de serre dans le cadre du protocole de Kyoto selon le principe de la compensation carbone ;
- Nouveau mécanisme de marché carbone : le paragraphe 4 de l'article 6 de l'Accord de Paris établit un nouveau mécanisme fondé sur le marché pour contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES). Il remplace le Mécanisme pour un développement propre (MDP) dans le cadre des financements de projets de réduction d'émissions de gaz à effet de serre selon le principe de la compensation carbone ;

- Fonds vert pour le climat (FVC) : principal mécanisme de financement multilatéral dont l'objectif est de promouvoir le changement de paradigme vers des voies de développement à faibles émissions et résilientes au climat ;
- Fonds de partenariat pour le carbone forestier : opérationnel depuis juin 2008, il est un partenariat mondial œuvrant pour la réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation forestière, pour la conservation des stocks de carbone forestier, pour la gestion durable des forêts et pour le renforcement des stocks de carbone forestier (REDD+).
- Fonds fiduciaire du Traité internationale sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture qui vise à assurer la sécurité alimentaire par le biais de la conservation de la diversité biologique, de l'échange et de l'utilisation durable des ressources phytogénétiques, tout en garantissant le partage des bénéfices.

La coopération multilatérale intervient considérablement dans le financement des actions d'envergures en faveur de l'environnement, le développement rural en général et précisément la diversité biologique.

III.4.4. Financement des ONG, OSC et Associations de développement

Les OSC, les Associations de développement (AD) et les ONG locales jouent un rôle crucial dans la mobilisation des ressources financières pour la diversité biologique. Elles mobilisent des ressources financières auprès de donateurs individuels, d'entreprises, de fondations et d'organisations internationales pour financer des projets de conservation.

III.4.5. Financement du secteur privé

De nombreuses initiatives privées contribuent à la promotion des connaissances, de la conservation et de la valorisation de la diversité biologique. Certaines Organisations/Instituts privés y œuvrent selon leur domaine de prédilection. Le secteur privé contribuera au financement de la stratégie par le biais des banques. On peut citer le cas de (i) la Banque Agricole du Burkina Faso qui vise à booster l'économie du secteur Agricole par la mise à disposition de système de crédit adapté aux réalités et besoins de ce secteur d'activité ; (ii) Coris Bank International SA qui prépare son accréditation au Fonds vert pour le climat afin de contribuer à financer des projets climatiques dans divers domaines.

La contribution de chaque groupe d'acteurs à la mobilisation des ressources financières pour la mise en œuvre de la stratégie au cours des cinq prochaines années est résumée dans le tableau ci-après :

Tableau 4: Part contributive des groupes d'acteurs dans la mobilisation des ressources financières (en milliers FCFA)

Acteurs	Part contributive sur les 3 ans	Part contributive sur les 6 ans	Proportion (%)
Etat	101 456 973	202 913 946	50,84
Collectivités Territoriales	16 002 566	32 005 132	8,02
Partenaires Techniques et Financiers	68 635 687	137 271 374	34,39
ONG/OSC	2 528 250	5 056 500	1,27
Privé	10 950 619	21 901 238	5,49
Total	199 574 095	399 148 190	100

Source : Equipe de rédaction

Pour assurer une mobilisation efficace des ressources financières, des actions de communication pour une appropriation de la stratégie et des rencontres de plaidoyers seront menées.

Pour les ressources internes, des rencontres de plaidoyers seront organisées pour une dotation budgétaire conséquente. Quant aux ressources financières externes, les actions de renforcement des capacités des acteurs sur les mécanismes de mobilisation des fonds surtout climatique seront développées.

PARTIE IV. L'ANALYSE ET LA GESTION DES RISQUES

La mise en œuvre de la stratégie nationale en matière de diversité biologique pourrait être compromise par des risques majeurs suivants : (i) la crise sécuritaire, (ii) l'instabilité socio-politique et institutionnelle, (iii) la conjoncture économique et financière défavorable, (iv) les aléas climatiques.

- Crise sécuritaire

Le pays fait face à des attaques terroristes répétées depuis 2015, occasionnant des déplacements massifs des populations. Cette situation contribue à la dégradation de la qualité de la diversité biologique à travers l'occupation des massifs forestiers par les groupes armés terroristes ainsi que la restriction des activités de police forestière et environnementale. En outre, la crise sécuritaire, en dégradant le climat des affaires, limite la capacité de mobilisation des ressources financières nécessaires à la réalisation des interventions en matière de diversité biologique. Il importe alors de renforcer les capacités opérationnelles des Forces de défense et de sécurité en matière de préservation et de gestion durable de la diversité biologique en situation de crise. Il s'agira également de renforcer la sensibilisation des communautés locales pour une meilleure collaboration avec les services techniques.

- Instabilité socio-politique et institutionnelle

L'instabilité socio-politique et institutionnelle caractérisée par la récurrence des crises sociales, l'arrêt à l'ordre constitutionnel normal, les créations, suppressions, fusions et scissions de structures ministérielles impliquées dans la mise en œuvre de la stratégie sont des facteurs susceptibles de limiter le pilotage et une coordination optimale des interventions en matière de diversité biologique.
Il est alors nécessaire dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie, de promouvoir la bonne gouvernance dans la conduite des actions en matière de diversité biologique et de rendre dynamique les organes de pilotage.

- Conjoncture économique et financières défavorables

La mise en œuvre de la stratégie nécessite des ressources financières internes et externes importantes. Cependant, la mobilisation des ressources internes peut être compromise par des contraintes budgétaires. Pour les ressources externes, un environnement international marqué par des crises économiques, financières et diplomatiques pourrait affecter les capacités de financements des PTF.
Il importe donc, de développer des stratégies de financement efficace et durable basées sur le renforcement des capacités de mobilisation des ressources au niveau national ainsi qu'une diversification des sources de financement externes.

- Aléas climatiques

Les risques climatiques tels que les inondations récurrentes, des vents violents, les sécheresses et les fortes chaleurs peuvent entraver la mise en œuvre de la stratégie. Il est donc important d'accorder une attention particulière aux actions d'adaptation et d'atténuation aux changements climatiques. Cela implique également de renforcer

l'adhésion des acteurs aux innovations et aux nouveaux modes de production et de consommation durable.

Le tableau ci-dessous présente les principaux risques relatifs à la mise en œuvre de la stratégie selon leur occurrence, leur incidence et leur criticité.

Tableau 5: Risques selon leur occurrence, incidence et criticité

N°	Enoncé du risque	Occurrence 1. Faible 2. Moyenne 3. Elevée	Incidence 1. Faible 2. Moyenne 3. Elevée	Criticité 1-2. Faible 3-4. Moyenne 6-9. Elevée
1	*Crise sécuritaire*	2	2	4
2	*Conjoncture économique et financière défavorable*	2	3	6
3	*Instabilité sociopolitique et institutionnelle*	2	2	4
4	*Aléas climatiques*	3	3	9

Tableau 6: Stratégie et mesures d'atténuation des risques

Enoncé du risque	Atténuation	
	Stratégies	Mesures
Crise sécuritaire	Accepter/ s'adapter au risque	- Renforcement des capacités opérationnelles des acteurs engagés dans la préservation de l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles ; - Renforcement de la coopération avec les communautés locales ;
Instabilité socio-politique et institutionnelle	Accepter/ s'adapter au risque	- Promotion d'une bonne gouvernance administrative et financière ; - Renforcement des sensibilisations ; - Opérationnalisation des organes de pilotage, de suivi et d'évaluation de la stratégie ; - Promotion de mécanismes endogènes de résolution des conflits.
Conjoncture économique et financière défavorable	Réduire le risque	- Renforcement du plaidoyer pour un accroissement de la dotation budgétaire de l'Etat ; - Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie de mobilisation des ressources ; - Soumission de notes conceptuelles aux mécanismes de financements innovants ; - Renforcement de l'usage de la fiscalité environnementale.
Aléas climatiques	Accepter/ s'adapter au risque	- Mise en œuvre de projets et programmes d'adaptation et d'atténuation aux effets néfastes des changements climatiques ; - Renforcement des systèmes d'information et d'alerte précoce ; - Renforcement des capacités des institutions impliquées dans l'adaptation aux changements climatiques ; - Renforcement des sensibilisations sur les problématiques environnementales ;

Source : Equipe de rédaction

ANNEXES

Annexe 1: Cadre logique

Code	Indicateurs d'impact	Valeurs de référence	Années de référence	Cibles 2030	Source de vérification	Responsables	Hypothèses/Risques
Objectif Global : Assurer la conservation, la restauration et l'exploitation durable de la diversité biologique pour l'amélioration des conditions socio-économiques des hommes et des femmes dans un contexte de changement climatique							
Impact escompté 1 : La dégradation des ressources naturelles est réduite							
Ind.1.1	Taux de couverture forestière (%)	22,72	2020	30	Rapport FAO	DGESS/MEEA	Stabilité de l'environnement socio-politique national et international ; adhésion et disponibilité des acteurs ; disponibilité des ressources ; amélioration de la situation sécuritaire
Ind.1.2	Taux de réduction des émissions des GES (%)	8,2	2020	29,42	CDN	SP/CNDD/MEEA	Stabilité de l'environnement socio-politique national et international ; adhésion et disponibilité des acteurs ; disponibilité des ressources ; amélioration de la situation sécuritaire
Impact escompté 2 : La contribution du secteur primaire à l'économie est améliorée							
Ind. 2.1	Contribution du secteur primaire à la formation du PIB (%)	20,40	2022	23,90	Comptes nationaux INSD	INSD/MEF	Stabilité de l'environnement socio-politique national et international ; adhésion et disponibilité des acteurs ; disponibilité des ressources; amélioration de la situation sécuritaire
Impact escompté 3 : Les conditions socioéconomiques des populations sont améliorées							
Ind.3.1	Incidence de la pauvreté en milieu rural (%)	52,7	2021	<49	Rapport EHCVM	INSD/MEF	Stabilité de l'environnement socio-politique national et international ; adhésion et disponibilité des acteurs ;

Code	Indicateurs d'impact	Valeurs de référence	Années de référence	Cibles 2030	Source de vérification	Responsables	Hypothèses/Risques
							disponibilité des ressources ; amélioration de la situation sécuritaire
Axe 1 : CONSERVATION ET RESTAURATION DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE							
Objectif Stratégique 1.1 : Améliorer la conservation et la restauration in situ de la diversité biologique							
Effet Attendu 1.1.1 : La conservation et la restauration des ressources forestières et fauniques sont améliorées							
Ind.1.1.1.1	Indice de la liste rouge du Burkina Faso	0,988	2020	0,9906	Rapport d'enquête	DGESS/MEEA	Stabilité de l'environnement socio-politique national et international ; adhésion et disponibilité des acteurs ; disponibilité des ressources ; amélioration de la situation sécuritaire
Ind.1.1.1.2	Nombre d'espèces végétales menacées de disparition	350	2017	350	Rapport d'enquête	DGESS/MEEA	Stabilité de l'environnement socio-politique national et international ; adhésion et disponibilité des acteurs ; disponibilité des ressources ; amélioration de la situation sécuritaire
Ind.1.1.1.3	Taux de couverture du territoire par les aires classées (%)	14,35	2024	14,45	Rapport d'étude	DGEF/MEEA	Stabilité de l'environnement socio-politique national et international ; adhésion et disponibilité des acteurs ; disponibilité des ressources ; amélioration de la situation sécuritaire
Ind.1.1.1.4	Proportion des superficies de forêts classées sous aménagement (%)	30,04	2022	40	Rapport d'étude	DGEF/MEEA	Stabilité de l'environnement socio-politique national et international ; adhésion et disponibilité des acteurs ; disponibilité des ressources ; amélioration de la situation sécuritaire
Ind.1.1.1.5	Proportion des superficies des aires	21,69	2022	30	Rapport d'étude	DGEF/MEEA	Stabilité de l'environnement socio-politique national et international ; adhésion et disponibilité des acteurs ;

Code	Indicateurs d'impact	Valeurs de référence	Années de référence	Cibles	Source de vérification	Responsables	Hypothèses/Risques
				2030			
	fauniques sous aménagement (%)						disponibilité des ressources ; amélioration de la situation sécuritaire
Ind.1.1.1.6	Superficie totale des terres dégradées dans les écosystèmes forestiers et agroforestiers (hectares)	26 119	2023	154 000	Rapport d'étude	SP/REED+/MEEA	Stabilité de l'environnement socio-politique national et international ; adhésion et disponibilité des acteurs ; disponibilité des ressources ; amélioration de la situation sécuritaire
Ind.1.1.1.7	Superficie annuelle des terres et milieux en cours de restauration (aquatique, forestier, agroforestier, pastorales) (hectares)	50 000	2013	275 000	Rapport d'étude	IGMSS	Stabilité de l'environnement socio-politique national et international ; adhésion et disponibilité des acteurs ; disponibilité des ressources ; amélioration de la situation sécuritaire
Ind.1.1.1.8	Superficie de forêts disposant d'un Plan d'aménagement (hectares)	1 562 161	2023	4 804 710,85	Rapport d'enquête	DGEF/MEEA	Stabilité de l'environnement socio-politique national et international ; adhésion et disponibilité des acteurs ; disponibilité des ressources ; amélioration de la situation sécuritaire
Ind.1.1.1.9	Superficie des zones humides disposant d'un Plan d'aménagement (hectares)	1 840 680,17	2024	1 909 379,17	Rapport de mise en œuvre de la Convention	SPCNDD/MEEA	Stabilité de l'environnement socio-politique national et international ; adhésion et disponibilité des acteurs ; disponibilité des ressources ; amélioration de la situation sécuritaire
Ind.1.1.1.10	Superficie cumulée des AMCEZ dénombrées (ha)	106 822,65	2017		Rapport d'inventaire	SPCNDD/MEEA	Stabilité de l'environnement socio-politique national et international ; adhésion et disponibilité des acteurs ;

Code	Indicateurs d'impact	Valeurs de référence	Années de référence	Cibles	Source de vérification	Responsables	Hypothèses/Risques
				2030			
							disponibilité des ressources ; amélioration de la situation sécuritaire
Ind.1.1.1.11	Proportion des AMCEZ disposant d'un plan d'aménagement	0	2024		Rapport d'inventaire	SPCNDD/MEEA	Stabilité de l'environnement socio-politique national et international ; adhésion et disponibilité des acteurs ; disponibilité des ressources ; amélioration de la situation sécuritaire
Ind.1.1.1.11	Proportion des aires classées immatriculées (%)	21,05	2024	50	Rapport d'étude	DGEF/MEEA	Stabilité de l'environnement socio-politique national et international ; adhésion et disponibilité des acteurs ; disponibilité des ressources ; amélioration de la situation sécuritaire
Ind.1.1.1.12	Taux d'adoption des techniques et/ou des technologies d'adaptation aux changements climatiques (%)	95,45	2022	100	Rapports de performance MEEA	DGEVCC/MEEA	Stabilité de l'environnement socio-politique national et international ; adhésion et disponibilité des acteurs ; disponibilité des ressources ; amélioration de la situation sécuritaire
Ind.1.1.1.13	Taux d'adoption des techniques et/ou des technologies d'atténuation aux changements climatiques (%)	95	2022	100	Rapports de performance MEEA	DGEVCC/MEEA	Stabilité de l'environnement socio-politique national et international ; adhésion et disponibilité des acteurs ; disponibilité des ressources ; amélioration de la situation sécuritaire
Ind.1.1.1.14	Proportion des sites d'aménagement paysager aménagés (%)	25	2018	65	Rapports de performance MEEA	DGPE/MEEA	Stabilité de l'environnement socio-politique national et international ; adhésion et disponibilité des acteurs ;

Code	Indicateurs d'impact	Valeurs de référence	Années de référence	Cibles	Source de vérification	Responsables	Hypothèses/Risques
				2030			
							disponibilité des ressources ; amélioration de la situation sécuritaire
Ind.1.1.1.15	Ratio de la superficie d'espaces verts aménagés à la population urbaine (m²/hbt)	0,68	2022	1,28	Rapports de performance MEEA	DGPE/MEEA	Stabilité de l'environnement socio-politique national et international ; adhésion et disponibilité des acteurs ; disponibilité des ressources ; amélioration de la situation sécuritaire
Ind.1.1.1.16	Changement de la couverture terrestre grâce à la gestion agro sylvo pastorale durable des terres et des eaux (hectares)	50 000	2013	275 000	Rapport d'activités	IGMVSS/MEEA	Stabilité de l'environnement socio-politique national et international ; adhésion et disponibilité des acteurs ; disponibilité des ressources ; amélioration de la situation sécuritaire
Ind.1.1.1.17	Nombre des espèces fauniques intégralement protégées (liste)	335	2017	335	Décret N°2017-0238/PRESS/PM/MEEVCC portant liste A et B de protection faunique	DGEF/MEEA	Stabilité de l'environnement socio-politique national et international ; adhésion et disponibilité des acteurs ; disponibilité des ressources ; amélioration de la situation sécuritaire
Ind.1.1.1.18	Nombre des espèces fauniques partiellement protégées (liste)	440	2017	440	Décret N°2017-0238/PRESS/PM/MEEVCC portant liste A et B de	DGEF/MEEA	Stabilité de l'environnement socio-politique national et international ; adhésion et disponibilité des acteurs ; disponibilité des ressources ; amélioration de la situation sécuritaire

Code	Indicateurs d'impact	Valeurs de référence	Années de référence	Cibles	Source de vérification	Responsables	Hypothèses/Risques
				2030			
					protection faunique		
Ind.1.1.1.19	Nombre des espèces végétales intégralement protégées (liste)	23	2004	23	Arrêté N°2004_019/ MECV portant détermination de la liste des espèces forestières bénéficiant des mesures de protection particulière	DGEF/MEEA	Stabilité de l'environnement socio-politique national et international ; adhésion et disponibilité des acteurs ; disponibilité des ressources ; amélioration de la situation sécuritaire
Ind.1.1.1.20	Nombre des espèces végétales envahissantes (liste)	42	2013	42	Rapport d'étude	SP/CNDD	Stabilité de l'environnement socio-politique national et international ; adhésion et disponibilité des acteurs ; disponibilité des ressources ; amélioration de la situation sécuritaire
Ind.1.1.1.21	Quantité de déchets solides collectée dans les communes urbaines (tonne)	434 223	2020	3 267 184	Rapports de performance MEEA	DGPE/MEEA	Stabilité de l'environnement socio-politique national et international ; adhésion et disponibilité des acteurs ; disponibilité des ressources ; amélioration de la situation sécuritaire
Ind.1.1.1.22	Nombre moyen d'emballages de sachets plastiques utilisés par ménage dans les trois plus	5	2022	0	Rapports de performance MEEA	DGPE/MEEA	Stabilité de l'environnement socio-politique national et international ; adhésion et disponibilité des acteurs ; disponibilité des ressources ; amélioration de la situation sécuritaire

Code	Indicateurs d'impact	Valeurs de référence	Années de référence	Cibles	Source de vérification	Responsables	Hypothèses/Risques
				2030			
	grandes villes du Burkina Faso						
Ind.1.1.1.23	Quantité de déchets plastiques valorisés (tonne)	5 462	2021	55 462	Rapports de performance MEEA	DGPE/MEEA	Stabilité de l'environnement socio-politique national et international ; adhésion et disponibilité des acteurs ; disponibilité des ressources ; amélioration de la situation sécuritaire
Ind.1.1.1.24	Taux moyen de mise en œuvre des PGES suivi (%)	44,12	2023	50	Rapports de performance MEEA	ANEVE/MEEA	Stabilité de l'environnement socio-politique national et international ; adhésion et disponibilité des acteurs ; disponibilité des ressources ; amélioration de la situation sécuritaire
Ind.1.1.1.25	Nombre d'installations inspectées (par ANEVE, DGPE, ARSN)	50	2023	80	Rapports de performance MEEA	DGESS/MEEA	Stabilité de l'environnement socio-politique national et international ; adhésion et disponibilité des acteurs ; disponibilité des ressources ; amélioration de la situation sécuritaire
Ind.1.1.1.26	Montant des dépenses des subventions octroyées aux carburants fossiles (million)	259 311	2018	200 000	Rapports de performance MEMC	DGESS/MEMC	Stabilité de l'environnement socio-politique national et international ; adhésion et disponibilité des acteurs ; disponibilité des ressources ; amélioration de la situation sécuritaire
Ind.1.1.1.27	Proportion de grandes entreprises répertoriées dont les activités ont des impacts négatifs significatifs sur la biodiversité (%)	ND	2024	-	Rapport d'enquête	SP/CNDD/MEEA	Stabilité de l'environnement socio-politique national et international ; adhésion et disponibilité des acteurs ; disponibilité des ressources ; amélioration de la situation sécuritaire

Code	Indicateurs d'impact	Valeurs de référence	Années de référence	Cibles	Source de vérification	Responsables	Hypothèses/Risques
				2030			
Ind.1.1.1.28	Proportion de grandes entreprises, et d'institutions financières qui publient des informations sur les risques de dégradation de la biodiversité (%)	0	2024	100	Rapports de performance MEEA	SP/CNDD/MEEA	Stabilité de l'environnement socio-politique national et international ; adhésion et disponibilité des acteurs ; disponibilité des ressources ; amélioration de la situation sécuritaire
Ind.1.1.1.29	Proportion des entreprises mettant en œuvre les mesures d'incitation positives mises en place pour la promotion de la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique (%)	0	2024	80	Rapports de performance MEEA	SP/CNDD/MEEA	Stabilité de l'environnement socio-politique national et international ; adhésion et disponibilité des acteurs ; disponibilité des ressources ; amélioration de la situation sécuritaire
Ind.1.1.1.30	Pourcentage des populations des villes, communautés locales des régions, communes et villages, sensibilisés sur l'importance de la DB, ses enjeux et implications pour l'ensemble de la planète (%)	0	2024	30	Rapports de performance MEEA	SP/CNDD/MEEA	Stabilité de l'environnement socio-politique national et international ; adhésion et disponibilité des acteurs ; disponibilité des ressources ; amélioration de la situation sécuritaire
Effet Attendu 1.1.2 : La conservation des ressources animales et halieutiques est améliorée							

Code	Indicateurs d'impact	Valeurs de référence	Années de référence	Cibles	Source de vérification	Responsables	Hypothèses/Risques
				2030			
Ind.1.1.2.1	Taux d'utilisation des races locales localement adaptées ou endogènes (%)	40,60	2021	57,60	Rapport d'enquête	DGESS/MARAH	Stabilité de l'environnement socio-politique national et international ; adhésion et disponibilité des acteurs ; disponibilité des ressources ; amélioration de la situation sécuritaire
Ind.1.1.2.2	Nombre d'espèces de poissons menacées de disparition	48	2017	48	Rapport d'études	DGESS/MARAH	Stabilité de l'environnement socio-politique national et international ; adhésion et disponibilité des acteurs ; disponibilité des ressources ; amélioration de la situation sécuritaire
Objectif Stratégique 1.2 : Améliorer la conservation ex situ de la diversité biologique							
Effet Attendu 1.2.1 : La conservation des collections végétales est renforcée							
Ind.1.2.1.1	Proportion des plantes vasculaires dans les herbiers nationaux (%)	15,67	2023	19,97	Rapport d'activités MERSI/CNRST	CNRST/MESRI	Stabilité de l'environnement socio-politique national et international ; adhésion et disponibilité des acteurs ; disponibilité des ressources ; amélioration de la situation sécuritaire
Ind.1.2.1.2	Nombre d'espèces existantes dans l'arboretum du CNRST	118	2008	118	Rapport d'activités MERSI/CNRST	CNRST/MESRI	Stabilité de l'environnement socio-politique national et international ; adhésion et disponibilité des acteurs ; disponibilité des ressources ; amélioration de la situation sécuritaire
Effet Attendu 1.2.2 : La conservation des collections animales est renforcée							
Ind.1.2.2.1	Proportion d'espèces de mammifères sauvages existantes dans les parcs	14,29	2020	21,43	Rapport d'enquête	DGESS/MEEA	Stabilité de l'environnement socio-politique national et international ; adhésion et disponibilité des acteurs ; disponibilité des ressources ; amélioration de la situation sécuritaire

Code	Indicateurs d'impact	Valeurs de référence	Années de référence	Cibles 2030	Source de vérification	Responsables	Hypothèses/Risques
	animaliers et jardins zoologiques (%)						
Axe 2 : UTILISATION ET VALORISATION DURABLE DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE							
Objectif Stratégique 2.1 : Renforcer les connaissances et l'utilisation de la diversité biologique							
Effet Attendu 2.1.1 : Les connaissances sur les ressources biologiques sont améliorées							
Ind.2.1.1.1	Nombre cumulé de technologies/méthodes/ innovations mis au point dans le domaine des sciences environnementales et agricoles (base 2021)	12	2021	62	Rapports CSDRI	DGESS/MERSI	Stabilité de l'environnement socio-politique national et international ; adhésion et disponibilité des acteurs ; disponibilité des ressources ; amélioration de la situation sécuritaire
Ind.2.1.1.2	Pourcentage des acteurs impliqués dans la préservation, la conservation et l'utilisation de la biodiversité dont les capacités sont renforcées (%)	0	2024	35	Rapports de performance MEEA	SP/CNDD/MEEA	Stabilité de l'environnement socio-politique national et international ; adhésion et disponibilité des acteurs ; disponibilité des ressources ; amélioration de la situation sécuritaire
Effet Attendu 2.1.2 : L'utilisation de la diversité biologique est renforcée							
Ind.2.1.2.1	Taux d'accroissement des effectifs des bovins (%)	2	2020	2,5	Rapports d'enquête MARAH	DGESS/MARAH	Stabilité de l'environnement socio-politique national et international ; adhésion et disponibilité des acteurs ; disponibilité des ressources ; amélioration de la situation sécuritaire

Code	Indicateurs d'impact	Valeurs de référence	Années de référence	Cibles	Source de vérification	Responsables	Hypothèses/Risques
				2030			
Ind.2.1.2.2	Taux d'accroissement des effectifs des petits ruminants (%)	3	2020	3,5	Rapports d'enquête MARAH	DGESS/MARAH	Stabilité de l'environnement socio-politique national et international ; adhésion et disponibilité des acteurs ; disponibilité des ressources ; amélioration de la situation sécuritaire
Ind.2.1.2.3	Taux d'accroissement des effectifs de la volaille (%)	3	2020	3,5	Rapports d'enquête MARAH	DGESS/MARAH	Stabilité de l'environnement socio-politique national et international ; adhésion et disponibilité des acteurs ; disponibilité des ressources ; amélioration de la situation sécuritaire
Ind.2.1.2.4	Quantité de PFNL collectés	981314,49	2018	1300000	Rapports d'enquête MEEA	DGESS/MEEA	Stabilité de l'environnement socio-politique national et international ; adhésion et disponibilité des acteurs ; disponibilité des ressources ; amélioration de la situation sécuritaire
Ind.2.1.2.5	Taux d'atteinte des rendements potentiels des cultures de rente et des céréales (%)	40,4	2022	60	Rapports de performance MARAH	DGESS/MARAH	Stabilité de l'environnement socio-politique national et international ; adhésion et disponibilité des acteurs ; disponibilité des ressources ; amélioration de la situation sécuritaire
Objectif Stratégique 2.2 : Améliorer la valorisation de la diversité biologique							
Effet Attendu 2.2.1 : La transformation des produits ASPHF est améliorée							
Ind.2.2.1.1	Taux de transformation des produits agricoles (%)	30	2020	38	Rapport de performance MARAH	DGESS/MARAH	Stabilité de l'environnement socio-politique national et international ; adhésion et disponibilité des acteurs ; disponibilité des ressources ; amélioration de la situation sécuritaire

Code	Indicateurs d'impact	Valeurs de référence	Années de référence	Cibles	Source de vérification	Responsables	Hypothèses/Risques
				2030			
Ind.2.2.1.2	Taux de transformation des PFNL (%)	63,69	2018	85	Rapport de performance MEEA	DGESS/ MEEA	Stabilité de l'environnement socio-politique national et international ; adhésion et disponibilité des acteurs ; disponibilité des ressources ; amélioration de la situation sécuritaire
Ind.2.2.1.3	Taux de transformation du lait Local dans les UTL (%)	31,94	2022	100	Rapport de performance MARAH	DGESS/MARAH	Stabilité de l'environnement socio-politique national et international ; adhésion et disponibilité des acteurs ; disponibilité des ressources ; amélioration de la situation sécuritaire
Ind.2.2.1.4	Taux d'accroissement de la quantité de viande produite dans les abattoirs (%)	20	2022	2	Rapport de performance MARAH	DGESS/MARAH	Stabilité de l'environnement socio-politique national et international ; adhésion et disponibilité des acteurs ; disponibilité des ressources ; amélioration de la situation sécuritaire
Ind.2.2.1.5	Nombre d'acteurs et d'actrices formés sur la chaine de valeur des PFNL	4 000	2024	6 000	Rapports de performance MEEA	DGEVCC/MEEA	Stabilité de l'environnement socio-politique national et international ; adhésion et disponibilité des acteurs ; disponibilité des ressources ; amélioration de la situation sécuritaire
Effet Attendu 2.2.2 : L'accès aux marchés des produits ASPHF est amélioré							
Ind.2.2.2.1	Proportion de PFNL transformée à l'exportation (%)	10,76	2022	50	Rapport de performance MEEA	DGESS/MEEA	Stabilité de l'environnement socio-politique national et international ; adhésion et disponibilité des acteurs ; disponibilité des ressources ; amélioration de la situation sécuritaire

Code	Indicateurs d'impact	Valeurs de référence	Années de référence	Cibles 2030	Source de vérification	Responsables	Hypothèses/Risques
Ind.2.2.2.2	Nombre de visiteurs des APF	1687	2019	7800	Rapport de performance MEEA	MEEA/DGEF	Stabilité de l'environnement socio-politique national et international ; adhésion et disponibilité des acteurs ; disponibilité des ressources ; amélioration de la situation sécuritaire
Ind.2.2.2.3	Nombre annuel de permis de chasse délivré par catégorie de chasseur	0	2024	50 (2028) 100 (2030)	Rapports de performance MEEA	DGEF/MEEA	Stabilité de l'environnement socio-politique national et international ; adhésion et disponibilité des acteurs ; disponibilité des ressources ; amélioration de la situation sécuritaire
Ind.2.2.2.4	Taux de commercialisation des produits agricoles (%)	37	2020	49	Rapport de performance MARAH	MARAH	Stabilité de l'environnement socio-politique national et international ; adhésion et disponibilité des acteurs ; disponibilité des ressources ; amélioration de la situation sécuritaire
Ind.2.2.2.5	Taux d'accroissement de la quantité de viande exportée (%)	-0,28	2022	5	Rapport de performance MARAH	DGESS/MARAH	Stabilité de l'environnement socio-politique national et international ; adhésion et disponibilité des acteurs ; disponibilité des ressources ; amélioration de la situation sécuritaire
Axe 3 : GOUVERNANCE DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE							
Objectif Stratégique 3.1 : Améliorer le cadre politique, juridique et organisationnel en matière de diversité biologique							
Effet Attendu 3.1.1 : Le cadre politique et juridique en matière de diversité biologique est renforcé							
Ind.3.1.1.1	Proportion de PLD ayant intégré l'E/DD/CC (%)	43,08	2023	60	Rapports de performance MEEA	DGESS/MEEA	Stabilité de l'environnement socio-politique national et international ; adhésion et disponibilité des acteurs ; disponibilité des ressources ; amélioration de la situation sécuritaire

Code	Indicateurs d'impact	Valeurs de référence	Années de référence	Cibles	Source de vérification	Responsables	Hypothèses/Risques
				2030			
Ind.3.1.1.2	Existence d'un référentiel de planification au niveau local permettant la prise en compte du genre dans l'élaboration des documents en lien avec la biodiversité	0	2024	1	Rapports de performance MEEA	SP/CNDD/MEEA	Stabilité de l'environnement socio-politique national et international ; adhésion et disponibilité des acteurs ; disponibilité des ressources ; amélioration de la situation sécuritaire
Ind.3.1.1.3	Proportion des textes juridiques élaborés/révisés en (%)	0	2023	100	Rapports de performance MEEA	DGESS/MEEA	Stabilité de l'environnement socio-politique national et international ; adhésion et disponibilité des acteurs ; disponibilité des ressources ; amélioration de la situation sécuritaire
Ind.3.1.1.4	Proportion de textes juridiques adoptés pour encadrer les transferts des ressources génétiques (%)	0	2024	100	Rapports de performance MEEA	SP/CNDD/MEEA	Stabilité de l'environnement socio-politique national et international ; adhésion et disponibilité des acteurs ; disponibilité des ressources ; amélioration de la situation sécuritaire
Ind.3.1.1.5	Nombre de mesures d'incitation positives mise en place pour promouvoir la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique	0	2024	3	Rapports de performance MEF	MEF	Stabilité de l'environnement socio-politique national et international ; adhésion et disponibilité des acteurs ; disponibilité des ressources ; amélioration de la situation sécuritaire

Code	Indicateurs d'impact	Valeurs de référence	Années de référence	Cibles	Source de vérification	Responsables	Hypothèses/Risques
				2030			
Ind.3.1.1.6	Nombre total de demandes de transferts de matériel génétique, y compris l'ISN, du système APA et du TIRPAA reçus.	55	2024	102	Rapports de performance MEEA Rapports de performance MESRI	SP/CNDD/MEEA	Stabilité de l'environnement socio-politique national et international ; adhésion et disponibilité des acteurs ; disponibilité des ressources ; amélioration de la situation sécuritaire
Ind.3.1.1.7	Proportion des effectifs féminins du Ministère en charge de l'environnement (%)	17,21	2024	24	Rapports de performance MEEA	DGESS/MEEA	Stabilité de l'environnement socio-politique national et international ; adhésion et disponibilité des acteurs ; disponibilité des ressources ; amélioration de la situation sécuritaire
Ind.3.1.1.8	Proportion d'établissements scolaires labellisés Eco-école (%)	0	2024	7,5	Rapports fondation GREEN AFRICA Rapports de performance MEEA	DGPE/MEEA	Stabilité de l'environnement socio-politique national et international ; adhésion et disponibilité des acteurs ; disponibilité des ressources ; amélioration de la situation sécuritaire
Effet Attendu 3.1.2 : Le cadre organisationnel en matière de diversité biologique est renforcé							
Ind.3.1.2.1	Proportion des organes de pilotage et de coordination fonctionnels (%)	75	2023	100	Rapports de performance MEEA	DGESS/MEEA	Stabilité de l'environnement socio-politique national et international ; adhésion et disponibilité des acteurs ; disponibilité des ressources ; amélioration de la situation sécuritaire

Code	Indicateurs d'impact	Valeurs de référence	Années de référence	Cibles	Source de vérification	Responsables	Hypothèses/Risques
				2030			
Ind.3.1.2.2	Proportion des organes de concertation fonctionnels régulières (%)	14,29	2023	100	Rapports de performance MEEA	DGESS/MEEA	Stabilité de l'environnement socio-politique national et international ; adhésion et disponibilité des acteurs ; disponibilité des ressources ; amélioration de la situation sécuritaire
Ind.3.1.2.3	Nombre de cellules environnementales mises en place	292	2024	876	Rapports de performance MEEA	DGPE/MEEA	Stabilité de l'environnement socio-politique national et international ; adhésion et disponibilité des acteurs ; disponibilité des ressources ; amélioration de la situation sécuritaire
Objectif Stratégique 3.2 : Assurer une mise en œuvre efficace de la stratégie							
Effet Attendu 3.2.1 : La planification des interventions en matière de diversité biologique est assurée							
Ind.3.2.1.1	Proportion des documents de programmation élaborés (%)	0	2023	100	Rapports de performance MEEA	DGESS/MEEA	Stabilité de l'environnement socio-politique national et international ; adhésion et disponibilité des acteurs ; disponibilité des ressources ; amélioration de la situation sécuritaire
Ind.3.2.1.2	Proportion des documents de suivi-évaluation élaborés (%)	0	2023	100	Rapports de performance MEEA	DGESS/MEEA	Stabilité de l'environnement socio-politique national et international ; adhésion et disponibilité des acteurs ; disponibilité des ressources ; amélioration de la situation sécuritaire
Ind.3.2.1.3	Proportion des indicateurs de l'ONEDD mis à jour (%)	100	2024	100	Rapports de performance MEEA	SP/CNDD/MEEA	Stabilité de l'environnement socio-politique national et international ; adhésion et disponibilité des acteurs ; disponibilité des ressources ; amélioration de la situation sécuritaire

Code	Indicateurs d'impact	Valeurs de référence	Années de référence	Cibles	Source de vérification	Responsables	Hypothèses/Risques
				2030			
Ind.3.2.1.4	Nombre de rapports Nationaux produits et publié sur la biodiversité	8	2024	20	Rapports de performance MEEA	SP/CNDD/MEEA	Stabilité de l'environnement socio-politique national et international ; adhésion et disponibilité des acteurs ; disponibilité des ressources ; amélioration de la situation sécuritaire
Effet Attendu 3.2.2 : La mobilisation des ressources est accrue							
Ind.3.2.2.1	Taux de mobilisation des ressources financières (%)	0	2023	100	Rapports de performance MEEA	DGESS/MEEA	Stabilité de l'environnement socio-politique national et international ; adhésion et disponibilité des acteurs ; disponibilité des ressources ; amélioration de la situation sécuritaire
Ind.3.2.2.2	Montant total des financements acquis sur d'autres ressources liées aux AME mobilisés pour la conservation et la gestion durable de la biodiversité (milliard)	390	2022	450	Rapports de performance MEEA	SP/CNDD/MEEA	Stabilité de l'environnement socio-politique national et international ; adhésion et disponibilité des acteurs ; disponibilité des ressources ; amélioration de la situation sécuritaire
Ind.3.2.2.3	Le budget de l'Etat consacré au financement de la biodiversité (milliard)	134,44	2022	150	Rapports de performance MEEA	SP/CNDD/MEEA	Stabilité de l'environnement socio-politique national et international ; adhésion et disponibilité des acteurs ; disponibilité des ressources ; amélioration de la situation sécuritaire
Ind.3.2.2.4	Taux de mise en œuvre du plan de recrutement du ministère (%)	100	2023	100	Rapports de performance MEEA	DGESS/MEEA	Stabilité de l'environnement socio-politique national et international ; adhésion et disponibilité des acteurs ; disponibilité des ressources ; amélioration de la situation sécuritaire

Code	Indicateurs d'impact	Valeurs de référence	Années de référence	Cibles	Source de vérification	Responsables	Hypothèses/Risques
				2030			
Ind.3.2.2.3	Taux de mise en œuvre du plan d'équipement du ministère (%)	0	2023	80	Rapports de performance MEEA	DGESS/MEEA	Stabilité de l'environnement socio-politique national et international ; adhésion et disponibilité des acteurs ; disponibilité des ressources ; amélioration de la situation sécuritaire
Effet Attendu 3.2.3 : La visibilité des interventions est améliorée							
Ind.3.2.3.1	Taux annuel de mise en œuvre du plan de communication	17	2022	100	Rapports de performance MTSRMU	DGESS/MTSRMU	Stabilité de l'environnement socio-politique national et international ; adhésion et disponibilité des acteurs ; disponibilité des ressources ; amélioration de la situation sécuritaire
Ind.3.2.3.2	Nombre de plateformes /médias diffusant les informations relatives à la biodiversité	2	2024	7	Rapports de performance MEEA	SP/CNDD/MEEA	Stabilité de l'environnement socio-politique national et international ; adhésion et disponibilité des acteurs ; disponibilité des ressources ; amélioration de la situation sécuritaire

Annexe 2 : Cadre de mesure de performance

Code	Indicateurs d'impact	Source de vérification	Responsables	Partenaires	Valeurs de référence	Années de référence	Cibles		Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non)
							2028	2030	
Objectif Global : Assurer la conservation, la restauration et l'exploitation durable de la diversité biologique pour l'amélioration des conditions socio-économiques des hommes et des femmes dans un contexte de changement climatique									
Impact escompté 1 : La dégradation des ressources naturelles est réduite									
Ind.1.1	Taux de couverture forestière (%)	Rapport FAO	DGESS/MEEA	CT, Secteur privé	22,72	2020	26,47	30	
Ind.1.2	Taux de réduction des émissions des GES (%)	CDN	SP/CNDD/MEEA	MARAH, MATM, MEF, MEMC, CT	8,2	2020	25	29,42	
Impact escompté 2 : La contribution du secteur primaire à l'économie est améliorée									
Ind.2.1	Contribution du secteur primaire à la formation du PIB (%)	Comptes nationaux INSD	INSD/MEF	MARAH, MEEA	20,40	2022	22,90	23,90	
Impact escompté 3 : Les conditions socioéconomiques des populations sont améliorées									
Ind.3.1	Incidence de la pauvreté en milieu rural (%)	Rapport EHCVM	INSD/MEF	MARAH, MEF, MEEA	52,7	2021	<50	<49	
Axe 1 : CONSERVATION ET RESTAURATION DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE									
Objectif Stratégique 1.1 : Améliorer la conservation et la restauration in situ de la diversité biologique									
Effet Attendu 1.1.1 : La conservation des ressources forestières et fauniques est améliorée									
Ind.1.1.1.1	Indice de la liste rouge du Burkina Faso	Rapport d'enquête	DGESS/MEEA	MARAH, MESRI, UICN	0,988	2020	0,99	0,9906	
Ind.1.1.1.2	Nombre d'espèces végétales menacées de disparition	Rapport d'enquête	DGESS/MEEA	MARAH, MESRI, UICN	350	2017	350	350	

Code	Indicateurs d'impact	Source de vérification	Responsables	Partenaires	Valeurs de référence	Années de référence	Cibles		Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non)
							2028	2030	
Ind.1.1.1.3	Taux de couverture du territoire par les aires classées (%)	Rapport d'étude	DGEF/MEEA	CT, MARAH, UICN	14,35	2024	14,40	14,45	
Ind.1.1.1.4	Proportion des superficies de forêts classées sous aménagement (%)	Rapport d'étude	DGEF/MEEA	CT, MARAH, UICN	30,04	2022	37	40	
Ind.1.1.1.5	Proportion des superficies des aires fauniques sous aménagement (%)	Rapport d'étude	DGEF/MEEA	CT, MARAH, UICN	21,69	2022	27	30	
Ind.1.1.1.6	Superficie totale des terres dégradées dans les écosystèmes forestiers et agroforestiers (hectares)	Rapport d'étude	SP/REED+/MEEA	CT, MARAH	26 119	2023	105 342	154 000	
Ind.1.1.1.7	Superficie annuelle des terres et milieux en cours de restauration (aquatique, forestier, agroforestier, pastorales) (hectares)	Rapport d'étude	IGMSS	CT, MARAH, PMO (AD et ONGs)	50 000	2013	250 000	275 000	
Ind.1.1.1.8	Superficie cumulée de forêts (FC, APF, CAF) disposant d'un Plan d'aménagement (hectares)	Rapport d'enquête	DGEF/MEEA	DGESS, CT, MARAH	1 562 161	2023	3 500 000	4 804 710,85	

Code	Indicateurs d'impact	Source de vérification	Responsables	Partenaires	Valeurs de référence	Années de référence	Cibles		Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non)
							2028	2030	
Ind.1.1.1.9	Superficie des zones humides disposant d'un Plan d'aménagement (hectares)	Rapport d'étude	DGEF/MEEA	CT, MARAH	1840680,17	2024	1908882,17	1909379,17	
Ind.1.1.1.11	Proportion des aires classées immatriculées (%)	Rapport d'étude	DGEF/MEEA	CT, MARAH	21,05	2024	46	50	
Ind.1.1.1.12	Taux d'adoption des techniques et/ou des technologies d'adaptation aux changements climatiques (%)	Rapports de performance MEEA	DGEVCC/MEEA	MARAH, MEMC, MAHSN	95,45	2022	100	100	
Ind.1.1.1.13	Taux d'adoption des techniques et/ou technologies d'atténuation aux changements climatiques (%)	Rapports de performance MEEA	DGEVCC/MEEA	MARAH, MEMC, MAHSN	95	2022	100	100	
Ind.1.1.1.14	Proportion des sites d'aménagement paysager aménagés (%)	Rapports de performance MEEA	DGPE/MEEA	CT, MARAH	25	2018	60	65	
Ind.1.1.1.15	Ratio de la superficie d'espaces verts aménagés à la population urbaine (m^2/hbt)	Rapports de performance MEEA	DGPE/MEEA	CT, MARAH	0,68	2022	0,8	1,28	

Code	Indicateurs d'impact	Source de vérification	Responsables	Partenaires	Valeurs de référence	Années de référence	Cibles		Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non)
							2028	2030	
Ind.1.1.1.16	Changement de la couverture terrestre grâce à la gestion agro sylvo pastorale durable des terres et des eaux (hectares)	Rapport d'activités	IGMVSS/MEEA	CT, MARAH, PMO (AD et ONGs)	50 000	2013	250 000	275 000	
Ind.1.1.1.17	Nombre des espèces fauniques intégralement protégées (liste)	Décret N°2017-0238/PRESS/PM/MEEVCC portant liste A et B de protection faunique	DGEF/MEEA	CT, Secteur privé	335	2017	335	335	
Ind.1.1.1.18	Nombre des espèces fauniques partiellement protégées (liste)	Décret N°2017-0238/PRESS/PM/MEEVCC portant liste A et B de protection faunique	DGEF/MEEA	CT, Secteur privé	440	2017	440	440	
Ind.1.1.1.19	Nombre des espèces végétales intégralement protégées (liste)	Arrêté N°2004_019/MECV	DGEF/MEEA	CT, Secteur privé	23	2004	23	23	

Code	Indicateurs d'impact	Source de vérification	Responsables	Partenaires	Valeurs de référence	Années de référence	Cibles		Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non)
							2028	2030	
		portant détermination de la liste des espèces forestières bénéficiant des mesures de protection particulière							
Ind.1.1.1.20	Nombre des espèces végétales envahissantes (liste)	Rapport d'étude	SP/CNDD	MARAH	42	2013	42	42	
Ind.1.1.1.21	Quantité de déchets solides collectée dans les communes urbaines (tonne)	Rapports de performance MEEA	DGPE/MEEA	CT, MICA	434 223	2020	1 850 704	3 267 184	
Ind.1.1.1.22	Nombre moyen d'emballages de sachets plastiques utilisés par ménage dans les trois plus grandes villes du Burkina Faso	Rapports de performance MEEA	DGPE/MEEA	CT, MICA	5	2022	2	0	
Ind.1.1.1.23	Quantité de déchets plastiques valorisés (tonne)	Rapports de performance MEEA	DGPE/MEEA	CT, MICA, MESRI	5 462	2021	45 684	55 462	

Code	Indicateurs d'impact	Source de vérification	Responsables	Partenaires	Valeurs de référence	Années de référence	Cibles		Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non)
							2028	2030	
Ind.1.1.1.24	Taux moyen de mise en œuvre des PGES suivi (%)	Rapports de performance MEEA	ANEVE/MEEA	CT, MICA, MESRI	44,12	2023	48,02	50	
Ind.1.1.1.25	Nombre d'installations inspectées (par ANEVE, DGPE, ARSN)	Rapports de performance MEEA	DGESS/MEEA	CT, MICA, MEF, MEMC	50	2023	75	80	
Ind.1.1.1.26	Montant des dépenses des subventions octroyées aux carburants fossiles (million)	Rapports de performance MEMC	DGESS/MEMC	MICA, MATM, MEF	259 311	2018	210 000	200 000	
Ind.1.1.1.27	Proportion de grandes entreprises répertoriées dont les activités ont des impacts négatifs significatifs sur la biodiversité (%)	Rapport d'étude	SP/CNDD/MEEA	MICA, MEF, MEMC, MATM	ND	2024	PM	PM	
Ind.1.1.1.28	Proportion de grandes entreprises, et d'institutions financières qui publient des informations sur les risques de dégradation de la biodiversité (%)	Rapports de performance MEEA	SP/CNDD/MEEA	MICA, MEF, MEMC, MATM	0	2024	ND	100	
Ind.1.1.1.29	Proportion des entreprises mettant en œuvre les mesures d'incitation positives	Rapports de performance MEEA	SP/CNDD/MEEA	MICA, MEF, MEMC, MATM	0	2024	40	80	

Code	Indicateurs d'impact	Source de vérification	Responsables	Partenaires	Valeurs de référence	Années de référence	Cibles		Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non)
							2028	2030	
	mises en place pour la promotion de la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique (%)								
Ind.1.1.1.30	Pourcentage des populations des villes, communautés locales des régions, communes et villages, sensibilisés sur l'importance de la DB, ses enjeux et implications pour l'ensemble de la planète (%)	Rapports de performance MEEA	SP/CNDD/MEEA	MCCAT,	0	2024	25	30	
Effet Attendu 1.1.2 : La conservation des ressources animales et halieutiques est améliorée									
Ind.1.1.2.1	Taux d'utilisation des races locales localement adaptées ou endogènes (%)	Rapport d'enquête	DGESS/MARAH	MESRI, Secteur privé	40,60	2021	48	57,60	
Ind.1.1.2.2	Nombre d'espèces de poissons menacées de disparition (liste)	Rapport d'études	DGESS/MARAH	MESRI, Secteur privé	48	2017	48	48	
Objectif Stratégique 1.2 : Améliorer la conservation ex situ de la diversité biologique									
Effet Attendu 1.2.1 : La conservation des collections végétales est renforcée									

Code	Indicateurs d'impact	Source de vérification	Responsables	Partenaires	Valeurs de référence	Années de référence	Cibles		Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non)
							2028	2030	
Ind.1.2.1.1	Proportion des plantes vasculaires dans les herbiers nationaux (%)	Rapport d'activités MESRI/CNRST	MESRI/CNRST	MEEA, Privé	15,67	1991	16,93	19,97	
Ind.1.2.1.2	Nombre d'espèces existantes dans l'arboretum du CNRST (liste)	Rapport d'activités MESRI/CNRST	MESRI/CNRST	MEEA, Privé	118	2008	118	118	
Effet Attendu 1.2.2 : La conservation des collections animales est renforcée									
Ind.1.2.2.1	Proportion d'espèces de mammifères sauvages existantes dans les parcs animaliers et jardins zoologiques (%)	Rapport d'enquête	DGESS/MEEA	Privé, CT, MESRI	14,29	2020	17,86	21,43	
Axe 2 : UTILISATION ET VALORISATION DURABLE DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE									
Objectif Stratégique 2.1 : Renforcer les connaissances et l'utilisation de la diversité biologique									
Effet Attendu 2.1.1 : Les connaissances sur les ressources biologiques sont améliorées									
Ind.2.1.1.1	Nombre cumulé de technologies/méthodes/ innovations mis au point dans le domaine des sciences environnementales et agricoles (base 2021)	Rapport CSD RI	DGESS/MESRI	MEEA, MARAH, Privé	12	2021	42	62	
Ind.2.1.1.2	Pourcentage des acteurs impliqués dans la	Rapports de performance	SP/CNDD/MEEA	MCCAT,	0	2024	20	35	

Code	Indicateurs d'impact	Source de vérification	Responsables	Partenaires	Valeurs de référence	Années de référence	Cibles		Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non)
							2028	2030	
	préservation, la conservation et l'utilisation de la biodiversité dont les capacités sont renforcées (%)	MEEA							
Effet Attendu 2.1.2 : L'utilisation de la diversité biologique est renforcée									
Ind.2.1.2.1	Taux d'accroissement des effectifs des bovins (%)	Rapports d'enquête MARAH	DGESS/MARAH	MEF, MEEA, Privé	2	2020	2,5	2,5	
Ind.2.1.2.2	Taux d'accroissement des effectifs des petits ruminants (%)	Rapports d'enquête MARAH	DGESS/MARAH	MEF, MEEA, Privé	3	2020	3,5	3,5	
Ind.2.1.2.3	Taux d'accroissement des effectifs de la volaille (%)	Rapports d'enquête MARAH	DGESS/MARAH	MEF, MEEA, Privé	3	2020	3,5	3,5	
Ind.2.1.2.4	Quantité de PFNL collectés (tonne)	Rapports d'enquête MEEA	DGESS/MEEA	CT, secteur privé	981 314,49	2018	1 200 000	1 300 000	
Ind.2.1.2.5	Taux d'atteinte des rendements potentiels des cultures de rente et des céréales (%)	Rapports de performance MARAH	DGESS/MARAH	MEF, MEEA	40,4	2022	50	60	
Objectif Stratégique 2.2 : Améliorer la valorisation de la diversité biologique									
Effet Attendu 2.2.1 : La transformation des produits ASPHF est améliorée									

Code	Indicateurs d'impact	Source de vérification	Responsables	Partenaires	Valeurs de référence	Années de référence	Cibles		Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non)
							2028	2030	
Ind.2.2.1.1	Taux de transformation des produits agricoles (%)	Rapports de performance MARAH	DGESS/MARAH	MDICPME, Secteur privé	30	2020	35	38	
Ind.2.2.1.2	Taux de transformation des PFNL (%)	Rapports de performance MEEA	DGESS/MEEA	MEF, CT	63,69	2018	75	85	
Ind.2.2.1.3	Taux de transformation du lait Local dans les UTL (%)	Rapports de performance MARAH	DGESS/MARAH	Secteur privé, OP	31,94	2022	90	100	
Ind.2.2.1.4	Taux d'accroissement de la quantité de viande produite dans les abattoirs (%)	Rapports de performance MARAH	DGESS/MARAH	Secteur privé, OP	20	2022	2	2	
Ind.2.2.1.5	Nombre d'acteurs et d'actrices formés sur la chaine de valeur des PFNL	Rapports de performance MEEA	DGEVCC/MEEA	MARAH, MAHSN, MICA, CT	4 000	2024	5 000	6 000	
Effet Attendu 2.2.2 : L'accès aux marchés des produits ASPHF est amélioré									
Ind.2.2.2.1	Proportion de PFNL transformée à l'exportation (%)	Rapports de performance MEEA	DGESS/MEEA	Secteur privé, MEF, MDICPME	10,76	2022	25	50	
Ind.2.2.2.2	Nombre de visiteurs des APF	Rapports de performance MEEA	DGESS/MEEA	Secteur privé, MCTA	1 687	2019	1 500	7 800	

Code	Indicateurs d'impact	Source de vérification	Responsables	Partenaires	Valeurs de référence	Années de référence	Cibles		Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non)
							2028	2030	
Ind.2.2.2.3	Nombre annuel de permis de chasse délivré par catégorie de chasseur	Rapports de performance MEEA	DGEF/MEEA	MEF, MCCAT	0	2024	50	100	
Ind.2.2.2.4	Taux de commercialisation des produits agricoles (%)	Rapports de performance MARAH	DGESS/MARAH	Secteur privé, MDICAPME, MEF	37	2020	44	49	
Ind.2.2.2.5	Taux d'accroissement de la quantité de viande exportée (%)	Rapports de performance MARAH	DGESS/MARAH	Secteur privé, MDICAPME, MEF	-0,28	2022	5	5	
Axe 3 : GOUVERNANCE DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE									
Objectif Stratégique 3.1 : Améliorer le cadre politique, juridique et organisationnel en matière de diversité biologique									
Effet Attendu 3.1.1 : Le cadre politique et juridique en matière de diversité biologique est renforcé									
Ind.3.1.1.1	Proportion de PLD ayant intégré l'E/DD/CC (%)	Rapports de performance MEEA	DGESS/MEEA	MEF, MATD	43,08	2023	56	60	
Ind.3.1.1.2	Existence d'un référentiel de planification au niveau local permettant la prise en compte du genre dans l'élaboration des documents en lien avec la biodiversité	Rapports de performance MEEA	SP/CNDD/MEEA	MAHSN, MEF, Société civile	0	2024	1	1	
Ind.3.1.1.3	Proportion des textes juridiques élaborés/révisés en (%)	Rapports de performance MEEA	DGESS/MEEA	MARAH, ONG/AD, MESRI	0	2023	50	100	

Code	Indicateurs d'impact	Source de vérification	Responsables	Partenaires	Valeurs de référence	Années de référence	Cibles		Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non)
							2028	2030	
Ind.3.1.1.4	Proportion de textes juridiques adoptés pour encadrer les transferts des ressources génétiques (%)	Rapports de performance MEEA	SP/CNDD/MEEA	MESRI, MARAH, MEF	0	2024	100	100	
Ind.3.1.1.5	Nombre de mesures d'incitation positives mise en place pour promouvoir la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique	Rapports de performance MEF	MEF	MICA, MARAH, MESRI	0	2024	2	3	
Ind.3.1.1.6	Nombre total de demandes de transferts de matériel génétique, y compris l'ISN, du système APA et du TIRPAA reçus.	Rapports de performance MEEA Rapports de performance MESRI	SP/CNDD/MEEA	MARAH, MESRI	55	2024	86	102	
Ind.3.1.1.7	Proportion des effectifs féminins du Ministère en charge de l'environnement (%)	Rapports de performance MEEA	DGESS/MEEA	MAHSN, MFPTPS	17,21	2024	22,66	24	
Ind.3.1.1.8	Proportion d'établissements scolaires labellisés Eco-école (%)	Rapports fondation GREEN AFRICA	DGPE/MEEA	CT, MARAH, GREEN AFRICA	0	2024	5,4	7,5	

Code	Indicateurs d'impact	Source de vérification	Responsables	Partenaires	Valeurs de référence	Années de référence	Cibles		Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non)
							2028	2030	
		Rapports de performance MEEA							
Effet Attendu 3.1.2 : Le cadre organisationnel en matière de diversité biologique est renforcé									
Ind.3.1.2.1	Proportion des organes de pilotage et de coordination fonctionnels (%)	Rapports de performance MEEA	DGESS/MEEA	MARAH, MEF, MESRI	75	2023	100	100	
Ind.3.1.2.2	Proportion des organes de concertation fonctionnels régulières (%)	Rapports de performance MEEA	DGESS/MEEA	MARAH, MEF, MESRI, ONG/AD	14,29	2023	71,42	100	
Ind.3.1.2.3	Nombre de cellules environnementales mises en place	Rapports de performance MEEA	DGPE/MEEA	MESRI, MEBAPLN, MESFP, Société civile	292	2024	597	876	
Objectif Stratégique 3.2 : Assurer une mise en œuvre efficace de la stratégie									
Effet Attendu 3.2.1 : La planification des interventions en matière de diversité biologique est assurée									
Ind.3.2.1.1	Proportion des documents de programmation élaborés (%)	Rapports de performance MEEA	DGESS/MEEA	Ministères partenaires	0	2023	100	100	
Ind.3.2.1.2	Proportion des documents de suivi-évaluation élaborés (%)	Rapports de performance MEEA	DGESS/MEEA	Ministères partenaires	0	2023	100	100	

Code	Indicateurs d'impact	Source de vérification	Responsables	Partenaires	Valeurs de référence	Années de référence	Cibles		Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non)
							2028	2030	
Ind.3.2.1.3	Proportion des indicateurs de l'ONEDD mis à jour (%)	Rapports de performance MEEA	SP/CNDD/MEEA	Ministères partenaires	100	2024	100	100	
Ind.3.2.1.4	Nombre de rapports Nationaux produits et publié sur la biodiversité	Rapports de performance MEEA	SP/CNDD/MEEA	MESRI, MARAH	8	2024	16	20	
Effet Attendu 3.2.2 : La mobilisation des ressources est accrue									
Ind.3.2.2.1	Taux de mobilisation des ressources financières (%)	Rapports de performance MEEA	DGESS/MEEA	Ministères partenaires	0	2023	50	100	
Ind.3.2.2.2	Montant total des financements acquis sur d'autres ressources liées aux AME mobilisés pour la conservation et la gestion durable de la biodiversité (milliard)	Rapports de performance MEEA	SP/CNDD/MEEA	MESRI, MARAH, Société, CT	390	2022	420	450	
Ind.3.2.2.3	Le budget de l'Etat consacré au financement de la biodiversité (milliard)	Rapports de performance MEEA	SP/CNDD/MEEA	MEF, MESRI, MARAH, CT	134,44	2022	145,81	150	
Ind.3.2.2.4	Taux de mise en œuvre du plan de recrutement du ministère (%)	Rapports de performance MEEA	DGESS/MEEA	MFPTPS	100	2023	100	100	
Ind.3.2.2.5	Taux de mise en œuvre du plan d'équipement du ministère (%)	Rapports de performance MEEA	DGESS/MEEA	MEF, Secteur privé	0	2023	80	80	

Code	Indicateurs d'impact	Source de vérification	Responsables	Partenaires	Valeurs de référence	Années de référence	Cibles		Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non)
							2028	2030	
Effet Attendu 3.2.3 : La visibilité des interventions est améliorée									
Ind.3.2.3.1	Taux annuel de mise en œuvre du plan de communication (%)	Rapports de performance MTSRMU	DGESS/MTSRMU	MEEA	17	2022	85	100	
Ind.3.2.3.2	Nombre de plateformes /médias diffusant les informations relatives à la biodiversité	Rapports de performance MEEA	SP/CNDD/MEEA	MCCAT, MARAH	2	2024	5	7	

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

PLAN D'ACTIONS DE LA STRATEGIE NATIONALE DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

2025-2027

Octobre 2024

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION....1

I. RAPPEL DES ELEMENTS DE LA STRATEGIE....2

1.1. Les fondements....2

1.2. La vision....7

1.3. Les principes directeurs....8

1.4. Les orientations stratégiques....9

II. DISPOSITIONS DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI EVALUATION....18

2.1. Dispositions de mise en œuvre....18

3.2. Dispositif de pilotage....20

3.3. Dispositif de suivi-évaluation....20

3.4. Mécanisme de financement....23

III. ANALYSE ET GESTION DES RISQUES....27

ANNEXES....30

LISTE DES SIGLES, ACRONYMES ET ABREVIATIONS

AMCEZ	Autre Mesure de Conservation Efficace par Zone
APA	Accès aux ressources génétiques et le Partage juste et équitable des Avantages découlant de leur utilisation
APF	Aire de protection faunique
CASEM	Conseil d'administration du secteur ministériel
CCNUCC	Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CDB	Convention sur la diversité biologique
CDG	Cadre de dialogue de gestion
CDN	Contribution déterminée au niveau national
CDR	Conseil de Direction Régionale
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'ouest
CNRST	Centre national de la recherche scientifique et technologique
CNULCD	Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification
COP	Conférence des parties
DGESS	Direction générale des études et des statistiques sectorielles
DISE	Dispositif intégré de suivi-évaluation
E/DD/CC	Environnement, développement durable, changement climatique
ENP	Étude nationale prospective
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FVC	Fonds vert pour le climat
GTR	Groupe thématique régional
MDP	Mécanisme pour un développement propre
MEEA	Ministère de l'environnement, de l'eau et de l'assainissement
MNC	Maladie de Newcastle
MRV	Mesure, rapportage et vérification
ODD	Objectif de Développement Durable
ONEDD	Observatoire national de l'environnement et du développement durable
ONG	Organisation non gouvernementale
OSC	Organisation de la Société Civile
PAO	Plan d'actions opérationnel
PATG	Plan d'action triennal glissant
PCAE	Politique commune d'amélioration de l'environnement
PCD	Plan communal de développement
PDE	Plan de développement d'entreprise
PFNL	Produit Forestier Non Ligneux
PNA	Plan national d'adaptation aux changements climatiques
PNDD	Politique nationale du développement durable
PNDES	Plan National de Développement Economique et Sociale
PPCB	Péripneumonie contagieuse bovine
PPR	Peste des petits ruminants
PRD	Plan régional de développement
PTF	Partenaire Technique et Financier

REDD+,	Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts incluant la gestion durable des forêts, la conservation et le renforcement des stocks de carbone forestier
SIPSER	Système d'information de planification et de suivi-évaluation des résultats
SNADDT	Schéma national d'aménagement et du développement durable du territoire
SNDB	Stratégie nationale de la diversité biologique
SNG	Stratégie nationale genre
SPANB	Stratégie nationale et Plan d'actions du Burkina Faso en matière de biodiversité
UEMOA	Union économique et monétaire Ouest africaine
UTL	Unité de traitement local
ZOVIC	Zone villageoise d'intérêt cynégétique

LISTES DES TABLEAUX ET DES ANNEXES

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Répartition du coût du plan d'actions par axe en milliers FCFA 23
Tableau 2: Contributions par type d'acteurs (en millions FCFA) 25
Tableau 3: Risques selon leur occurrence, incidence et criticité 28
Tableau 4: Stratégie et mesures d'atténuation des risques 29

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1: schéma du mécanisme de suivi-évaluation.....22

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1: Cadre de mesure de performance 30
Annexe 2: Cadre programmatique 43

INTRODUCTION

Le Burkina Faso s'est doté d'une Stratégie nationale de la diversité biologique (SNDB) pour la période 2025-2030. Cette élaboration vise à apporter une réponse appropriée au phénomène de perte de la diversité biologique et surtout aux conséquences néfastes et directes sur la fonctionnalité des écosystèmes et les conditions de vie des populations qui en dépendent. L'occasion est ainsi offerte de définir de nouvelles orientations stratégiques plus adaptées au contexte national marqué entre autres par la persistance des aléas climatique, l'insécurité, la pauvreté ainsi que l'adoption de nouveaux référentiels de planification du développement.

La nouvelle stratégie est alignée sur la vision, les objectifs et les cibles du nouveau Cadre mondial pour la conservation de la diversité biologique, post 2020 d'une part et les dispositions de la loi N°034-2018/AN du 27 juillet 2018 portant pilotage et gestion du développement au Burkina Faso d'autre part. Elle prolonge la mise en œuvre de la Stratégie nationale et du Plan d'actions en matière de biodiversité (SPANB) du Burkina Faso sur la période 2001-2025.

Les dispositions de mise en œuvre de la nouvelle stratégie prévoient l'élaboration de divers instruments d'opérationnalisation dont le Plan d'actions opérationnel (PAO) triennal glissant. Le présent document est élaboré pour servir de premier plan d'actions opérationnel triennal de la Stratégie nationale de la diversité biologique sur la période 2025-2027. Il s'articule autour des points suivants : (i) rappel des éléments de la stratégie, (ii) axes, objectifs, actions et activités prioritaires, (iii) dispositions de mise en œuvre et de suivi-évaluation, (iv) analyse et gestion des risques.

I. RAPPEL DES ELEMENTS DE LA STRATEGIE

Le rappel porte sur les fondements, les principes directeurs, la vision et les orientations stratégiques.

1.1. Les fondements

1.1.1. Au niveau international

La SNDB tire ses fondements principalement des Objectifs de développement durable (ODD) à l'horizon 2030, notamment les ODD 2, 5, 12, 13 et 15[1] ainsi que des différents Conventions, Accords et Protocoles internationaux en matière d'environnement et de biodiversité auxquels le pays a souscrit. On cite plus particulièrement :

- la Convention sur la diversité biologique (CDB) : Ratifiée le 02 septembre 1993, elle vise à conserver la diversité biologique, à utiliser durablement ses éléments et à partager équitablement les avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques adéquates. Elle est spécifiquement alignée sur le nouveau Cadre mondial de la diversité biologique Kunming-Montréal adopté lors de la COP 15 CDB en décembre 2022, qui a pour objectif de freiner et d'inverser la perte croissante de la diversité biologique, afin de contribuer à la vision 2050 de « *vivre en harmonie avec la nature* ». Ce cadre mondial comprend notamment quatre (04) grands objectifs à l'horizon 2050 qui sont (i) stopper les pertes, restaurer la nature ; (ii) utiliser les terres et les mers de manière durable ; (iii) partager les avantages monétaires et non monétaires et les services de manière juste et équitable et (iv) mobiliser les ressources nécessaires pour sa mise en œuvre ;
- la Convention-cadre des nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) ratifiée le 02 septembre 1993, qui vise entre autres à stabiliser les concentrations de GES dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique ;
- la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CLD) ratifiée le 26 janvier 1996 qui vise à lutter contre la désertification et à atténuer les effets de la sécheresse dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification ;
- la Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau (Convention de Ramsar) : En tant qu'habitats pour de nombreuses espèces de la faune et de la flore, les zones humides constituent des réservoirs de diversité biologique et de services écosystémiques. Ratifiée en août 1989, elle vise à endiguer l'empiètement progressif sur les zones humides et la perte de celles-ci ;
- la Convention internationale pour la protection des obtentions végétales, adoptée le 2 décembre 1961, elle a pour mission de mettre en place et promouvoir un système efficace de protection des variétés végétales afin d'encourager l'obtention de variétés dans l'intérêt

[1] ODD2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable ; ODD 5 : Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles ; ODD12 : Établir des modes de consommation et de production durables ; ODD13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions ; ODD15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.

de tous. Ce système protège la propriété intellectuelle qui est spécialement adapté au processus d'amélioration des plantes et vise à encourager les obtenteurs (chercheurs-sélectionneurs) à créer de nouvelles variétés de plantes. Le Burkina Faso est observateur de cette convention jusqu'à ce jour ;

- la Convention internationale pour la protection des végétaux : Ratifiée le 08 juin 1995, elle vise à mettre les ressources végétales de la planète à l'abri de la propagation et de l'introduction d'organismes nuisibles et à promouvoir un commerce sans risque. La Commission des mesures phytosanitaires, organe délibérant de la Convention, adopte des normes internationales pour les mesures phytosanitaires, qui sont l'instrument principal permettant d'atteindre les objectifs fixés ;

- la Convention sur la conservation des espaces migratrices appartenant à la faune sauvage : Elle a pour objectif d'assurer la protection et la gestion de toutes les espèces migratrices appartenant à la faune sauvage dont une fraction importante des populations franchit cycliquement de façon prévisible une ou plusieurs parties du territoire national. Elle a pour but d'assurer la conservation des espèces migratrices terrestres, aquatiques et aériennes dans l'ensemble de leur aire de répartition ;

- la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (Convention de Washington) : Ratifiée le 13 octobre 1989, elle a pour but de veiller à ce que le commerce international des spécimens d'animaux et de plantes sauvages ne menace pas la survie des espèces auxquelles ils appartiennent. Selon la Convention, le commerce des spécimens de ces espèces doit être soumis à une réglementation particulièrement stricte afin de ne pas mettre davantage leur survie en danger, et ne doit être autorisé que dans des conditions exceptionnelles ;

- le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture : Ratifié le 05 décembre 2006 par le Burkina Faso, le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture a pour objectifs la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation en harmonie avec la Convention sur la diversité biologique, pour une agriculture durable et pour la sécurité alimentaire. Le Traité donne des orientations pour la conservation, la prospection, la collecte, la caractérisation, l'évaluation et la documentation des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture ;

- le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages (APA) découlant de leur utilisation relative à la Convention sur la diversité biologique

Ratifié le 30 octobre 2013, il a pour objectif de favoriser le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques, notamment grâce à un accès satisfaisant aux ressources génétiques et à un transfert approprié des technologies pertinentes, compte tenu de tous les droits sur ces ressources et aux technologies et grâce à un financement adéquat, contribuant ainsi à la conservation de la diversité biologique et à l'utilisation durable de ses éléments constitutifs. Le protocole définit les conditions et

modalités d'accès et de partage des avantages. Aussi, il prend en compte les connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques ;

- le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques : Ratifié le 03 novembre 2003, il a pour objectif de contribuer à assurer un degré adéquat de protection pour le transfert, la manipulation et l'utilisation sans danger des organismes vivants modifiés résultant de la biotechnologie moderne qui peuvent avoir des effets défavorables sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, compte tenu également des risques pour la santé humaine, en mettant plus précisément l'accent sur les mouvements transfrontières ;

- le Protocole additionnel de Nagoya – Kuala Lumpur sur la responsabilité et la réparation relatif au protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques : Ratifié le 05 mars 2018, il vise à contribuer à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité en fournissant des règles et procédures internationales dans le domaine de la responsabilité et de la réparation sur les enjeux liés aux organismes vivants modifiés. Le Protocole supplémentaire exige que des mesures d'intervention soient prises en cas de dommages causés par des organismes vivants modifiés, ou lorsqu'il y a suffisamment de chances que des dommages en résultent si des mesures d'intervention en temps opportun ne sont pas prises. Il inclut également des dispositions sur la responsabilité civile.

1.1.2. Au niveau régional

La SNDB s'appuie sur les conventions et les grandes orientations en matière d'environnement et de gestion durable des ressources naturelles définies dans les référentiels sous-régionaux pour lesquels le Burkina Faso est partie prenante. Il s'agit essentiellement de :

- la Convention africaine révisée pour la conservation de la nature et des ressources naturelles

Ratifiée en juin 2016, elle a pour objectifs : (i) d'améliorer la protection de l'environnement, (ii) de promouvoir la conservation et l'utilisation durable des ressources naturelles et (iii) d'harmoniser et coordonner les politiques dans ces domaines en vue de mettre en place des politiques et des programmes de développement qui soient écologiquement rationnels, économiquement sains et socialement acceptables.

- la Convention portant création du Bassin de la volta

Adoptée le 19 janvier 2007, elle consacre à son premier article la création de l'Autorité du Bassin de la Volta (ABV) afin d'assurer une gestion rationnelle et durable des ressources en eau du bassin du fleuve Volta et une meilleure intégration socioéconomique sous-régionale. Aussi, les Etats Parties s'engagent en vue de la valorisation rationnelle et durable des ressources en eau du fleuve Volta, sur la base des principes de précaution et de prévention, de protection et de préservation des écosystèmes et l'obligation de ne pas causer de dommages sur la ressource en eau.

- le Règlement relatif à la prévention des risques biotechnologiques dans l'espace de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)

Adopté par le Conseil des ministres des Etats membres de la CEDEAO le 04 septembre 2020, il établit un cadre juridique et institutionnel pour prévenir, réduire ou éliminer les risques potentiels ou avérés liés à l'utilisation de la biotechnologie moderne et de tout autre technologie en rapport avec la biotechnologie et des produits dérivés.

- l'Agenda 2063 de l'Union Africaine

Adopté en 2015, il vise particulièrement en ses aspirations 1 : « une Afrique prospère basée sur une croissance inclusive et un développement durable » et 6 : « une Afrique dont le développement est assuré par les peuples, puisant dans le potentiel de ses peuples, en particulier les femmes et les jeunes et se préoccupant de ses enfants ». L'objectif 7 de l'Aspiration 1 appelle à bâtir « des économies et des communautés dans un environnement viable et résilientes au changement climatique » ;

- la Politique environnementale de la CEDEAO

Adoptée en 2008, son objectif est « d'inverser les tendances lourdes de dégradation et de réduction des ressources naturelles, des milieux et du cadre de vie, en vue d'assurer dans la sous-région, un environnement sain, facile à vivre et productif, améliorant ainsi les conditions de vie des populations de l'espace sous régional ».

- la Politique forestière de la CEDEAO

Adoptée en 2005, elle vise « la conservation et le développement durable des ressources génétiques, animales et végétales, la restauration des zones forestières dégradées au plus grand bien des populations de la CEDEAO ».

- la Politique commune d'amélioration de l'environnement (PCAE) de l'UEMOA,

Adoptée en 2008, son ambition est d'inverser les tendances lourdes de dégradation et de réduction des ressources naturelles, d'inverser la dégradation des milieux et du cadre de vie et de maintenir la biodiversité.

- la Stratégie régionale climat de la CEDEAO

Adoptée en 2022, elle a pour objectif « de soutenir les Etats membres à relever le défi de la lutte contre les changements climatiques, en particulier pour le respect de leurs engagements pris au titre de l'Accord de Paris ».

- la Politique des ressources en eau de l'Afrique de l'Ouest

Adoptée en 2008, elle a pour objectif de contribuer à la réduction de la pauvreté et au développement durable.

1.1.3. Au niveau national

La SNDB s'inspire des référentiels stratégiques majeurs ci-après :

- l'Etude Nationale Prospective (ENP) Burkina 2025 qui a pour vision : « Le Burkina Faso, une Nation solidaire, de progrès et de justice, qui consolide son respect sur la scène internationale ». La Stratégie contribue à la réalisation de la Composante : « Une Nation de progrès » à travers la promotion de la gestion durable des ressources naturelles, la mise en œuvre de politiques de gestion équitable et responsable qui garantissent l'accès aux ressources (terre, eau, forêt, zones de pêche, etc.).
- le Schéma National d'Aménagement et du Développement Durable du Territoire (SNADDT) à l'horizon 2040 adoptée en 2017 dont l'objectif est de mettre en place des conditions d'un développement que l'on espère pouvoir engager effectivement à l'issue de ces 25 années notamment à travers sa composante « Créer les outils du développement » ;
- la Politique Nationale de Développement Durable (PNDD) à l'horizon 2050 adoptée en 2013, elle énonce les principes généraux et définit le cadre global de mise en œuvre du développement durable au Burkina Faso ;
- la Plan National d'Adaptation aux changements climatiques (PNA) à l'horizon 2050 adoptée en 2015, il a pour objectifs de : (i) réduire la vulnérabilité aux impacts des changements climatiques en développant des capacités d'adaptation et de résilience et (ii) faciliter l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques d'une manière cohérente dans les politiques, les stratégies, les plans d'actions, les programmes ou activités ;
- le Plan National de Développement Economique et Social II (PNDES II) (2021-2025) adopté en 2021. La Stratégie s'appuie sur l'Axe 3 : consolider le développement du capital humain et la solidarité nationale plus précisément en ses objectifs stratégiques 3.3 : promouvoir la recherche et l'innovation et renforcer leur utilisation en faveur de la transformation de l'économie, 3.6 : améliorer le cadre de vie, l'accès à l'eau potable, à l'assainissement et aux services énergétiques de qualité. Elle se réfère aussi à l'Axe 4 : Dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois et spécifiquement en ses objectifs stratégiques : 4.1 : développer durablement un secteur agro-sylvo-pastoral, faunique et halieutique productif et résilient, davantage orienté vers le marché et 4.5 : inverser la tendance de la dégradation de l'environnement et des ressources naturelles pour favoriser la résilience climatique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Elle s'inscrit aussi dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'actions pour la Stabilisation et le Développement (PA-SD), instrument de mise en œuvre du PNDES II ;
- la politique sectorielle « Production-agro-sylvo-pastorale » (2018-2027) adoptée en 2018 qui vise à développer un secteur agro-sylvo-pastoral productif assurant la sécurité alimentaire, davantage orienté vers le marché et créateur d'emplois décents basés sur des modes de production et de consommation durables ;
- la politique sectorielle « Environnement, eau et assainissement » (2018-2027) adoptée en 2018. La Stratégie s'inscrit dans l'Axe 1 : Gestion durable de

l'environnement dont l'objectif stratégique est de renforcer la gouvernance environnementale dans la transition vers une économie verte et inclusive et dans l'Axe 2 : Mobilisation et gestion des ressources en eau dont l'objectif stratégique est de satisfaire durablement les besoins en eau pour tous les usages et des écosystèmes naturels dans un contexte de changement climatique ;

- la Contribution Déterminée au niveau National (CDN) (2021-2025). Adoptée en 2021, elle fixe les ambitions du pays en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Ainsi, pour la CDN révisée 2021-2025, le Burkina Faso s'engage à réduire ses émissions de GES de 31 682,3 Gg CO2éq à l'horizon 2030 soit 29,42% par rapport au scénario de référence. La mise en œuvre d'actions d'adaptation pourrait permettre également une réduction des émissions de 33 072,72Gg CO2éq soit 30.76% par rapport au scénario de référence ;
- la politique sectorielle « Recherche et innovation » (2018-2027). Adoptée en 2018, son l'objectif global est de renforcer le système productif par la génération et l'utilisation intensive des résultats de la recherche et de l'innovation. La stratégie s'inscrit dans l'Axe 2 : Développement de la recherche scientifique et de l'innovation à travers l'objectif stratégique 2.1 : orienter les programmes de recherche pour l'atteinte des objectifs de développement et l'Axe 3 : Valorisation des résultats de la recherche scientifique et de l'innovation dont l'objectif stratégique est de promouvoir l'utilisation intensive des résultats de la recherche et des innovations ;
- la Stratégie Nationale Genre (SNG 2020-2024) adoptée en 2020 qui a pour objectif global de favoriser l'instauration de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles au Burkina Faso. La stratégie contribue à la mise en œuvre de son axe 3 : Autonomisation économique des femmes et des jeunes filles notamment, l'objectif 3.1 : améliorer l'accès des femmes et des jeunes filles à la terre et aux technologies de production, de transformation et de conservation ainsi qu'aux financements et l'objectif 3.2 : Promouvoir l'entrepreneuriat féminin.

1.2. La vision

La vision de la SNDB s'énonce comme suit : *A l'horizon 2030, « la biodiversité est utilisée de manière juste et équitable afin de préserver les services écosystémiques et les avantages essentiels au profit des femmes et des hommes, grâce à une meilleure connaissance et à des actions de conservation et de restauration* ».

Le but de la stratégie est de contribuer à garantir la pérennité des ressources biologiques pour l'équilibre de la Planète et pour le bien-être des humains de la génération actuelle et future. L'atteinte de ce but passe par la prise de mesures urgentes visant à inverser la tendance de perte de la diversité biologique afin de promouvoir le rétablissement de la nature. Aussi, s'agira-t-il, grâce à une meilleure connaissance et à des modes de production et de consommation durables, de savoir se servir de la nature, en veillant à un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques, de leurs dérivés et /ou des connaissances associées.

Elle s'inscrit dans la perspective de contribuer à l'atteinte des cibles à l'horizon 2030 du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal.

1.3. Les principes directeurs

Afin d'assurer l'efficacité et la durabilité des interventions par l'ensemble des acteurs, la mise en œuvre de la SNDB respectera les principes ci-après :

- Partenariat

La mise en œuvre de la stratégie nécessite une synergie d'actions et une complémentarité des interventions des différentes parties prenantes. Ainsi, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente Stratégie, chaque partie prenante, quel que soit le niveau d'intervention, doit toujours rechercher les complémentarités et les synergies nécessaires avec les autres acteurs.

- Précaution

Ce principe part du postulat que lorsque les conséquences d'une activité sont inconnues ou même lorsque leur survenance est incertaine, des mesures de précaution doivent être prises. Il insiste sur les mesures qui doivent être prises en cas d'incertitude scientifique sur les conséquences des risques sur l'environnement. Ainsi dans la mise en œuvre de la stratégie, il s'agit d'interdire la mise en œuvre d'une activité tant que la preuve de l'absence d'effets dommageables sur les ressources biologiques n'a pas été rapportée.

- Prévention

Selon ce principe, les atteintes à l'environnement que toute activité ou phénomène naturel pourrait générer, doivent être réduites ou éliminées à titre préventif et assez tôt. Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie, la mise en œuvre d'une activité avec des probables effets sur l'environnement d'une part doit être précédée d'une évaluation préalable de ses impacts négatifs éventuels sur la santé humaine et l'environnement, et d'autre part, mesures pour éviter ou atténuer ces impacts doivent être prises.

- Partage juste équitable des avantages liés à la diversité biologique

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette stratégie, les avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques, des applications et de la commercialisation subséquentes doivent être partagés de manière juste et équitable avec les fournisseurs desdites ressources.

- Durabilité environnementale

La durabilité environnementale consiste à utiliser les ressources naturelles de façon rationnelle en répondant aux besoins d'aujourd'hui sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. La durabilité prend en compte les contraintes économiques, sociales, environnementales et culturelles et promeut des modes de production et de consommation durables.

- Equité et genre

Ce principe vise la réduction des inégalités et la promotion de la solidarité nationale pour assurer l'équité intra et intergénérationnelle, ainsi que la prise en compte des spécificités

sociales et régionales. L'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la stratégie doivent prendre en compte les besoins spécifiques des hommes, des femmes, des jeunes et des couches défavorisées sans discrimination liée au sexe, à l'ethnie, à la religion, à l'appartenance politique et à toute autre forme de discrimination.

1.4. Les orientations stratégiques

1.4.1. Objectif global

L'objectif global de la SNDB est d'**assurer la conservation, la restauration et l'exploitation durable de la diversité biologique pour l'amélioration des conditions socio-économiques des hommes et des femmes dans un contexte de changement climatique**. A cet égard, les impacts attendus sont

1.4.2. Impacts attendus

Trois (03) majeurs sont attendus de la mise en œuvre de la stratégie. Ce sont :

- **la dégradation des ressources naturelles est réduite :** Il s'agira de contribuer à porter le taux de couverture forestière de 22,72% en 2020 à 30% en 2030.
- **la contribution du secteur primaire à l'économie est améliorée :** L'ambition est de contribuer à faire passer la contribution du secteur primaire à la formation du PIB nominal de 20,40% en 2022 à 23,9% en 2030.
- **les conditions socioéconomiques des populations sont améliorées :** Il s'agit de contribuer à faire passer l'incidence de la pauvreté en milieu rural de 52,7% en 2021 à moins de 49% en 2030.

1.4.3. Axes stratégiques, actions prioritaires et activités

Au regard des défis à relever, trois (03) axes d'intervention ont été définis. Ce sont : Axe 1 : Conservation et restauration de la diversité biologique ; Axe 2 : Utilisation et valorisation durable de la diversité biologique et Axe 3 : Gouvernance de la diversité biologique. Chacun de ces axes est décliné en objectifs stratégiques, en effets attendus et actions prioritaires.

1.4.3.1. Axe 1 : Conservation et restauration de la diversité biologique

Cet axe vise à réduire la perte de la diversité biologique. Il se décline en deux objectifs stratégiques que sont : (i) **OS 1.1 :** Améliorer la conservation et la restauration in situ de la diversité biologique et (ii) **OS 1.2 :** Améliorer la conservation ex situ de la diversité biologique.

1.4.3.1.1. Objectif stratégique 1.1. Améliorer la conservation et la restauration in situ de la diversité biologique

Pour mesurer l'atteinte de cet objectif, deux (02) Effets Attendus (EA) sont identifiés : (i) **EA.1.1.1** : La conservation et la restauration des ressources forestières et fauniques sont améliorées et (ii) **E.A. 1.1.2** : La conservation des ressources animales et halieutiques est améliorée.

- EA. 1.1.1. La conservation et la restauration des ressources forestières et fauniques sont améliorées

Il s'agit de porter l'indice de la liste rouge du Burkina Faso de 0,988 en 2020 à 0,9906 en 2030 et de maintenir le nombre d'espèces végétales menacées à 350 sur la période de mise en œuvre de la stratégie.

Aux fins de conservation des ressources forestières et fauniques, quatre principales actions seront mises en œuvre : (i) Sécurisation des espaces de conservation, y compris les AMCEZ, (ii) Aménagement des espaces de conservation, y compris les AMCEZ, (iii) Promotion de la gestion participative des espaces de conservation[2] et (iv) Protection des végétaux et conditionnement.

Action 1. 1.1.1: Sécurisation des espaces de conservation

Il s'agit d'assurer la sécurisation juridique par la création, le classement et l'immatriculation des espaces de conservation d'une part et la sécurisation physique à travers les opérations de patrouilles, la surveillance régulière par des drones, la construction de postes forestiers et de postes de contrôle et l'apurement des forêts classées anthropisées.

Action 1.1.1.2 : Aménagement des espaces de conservation

Cette action vise à disponibiliser des plans d'aménagement et de gestion des CAF, des APF et des AMCEZ, à viabiliser les APF par l'ouverture de pistes, la réalisation de salines, la construction de retenues d'eau et à mener des opérations de reboisement et de récupération des terres dégradées dans les espaces forestiers. La création de jardins des plantes médicinales participe à cette action.

Action 1.1.1.3 : Promotion de la gestion participative des espaces de conservation

Elle consiste à mettre en place de coopératives simplifiées de gestion forestière, élaborer des chartes foncières, créer des Zones villageoises d'intérêt cynégétique (ZOVIC) et autres AMCEZ, organiser des sessions de renforcement des capacités au profit des populations à la base, et indemniser les personnes victimes de dégâts impliquant les animaux.

Action .1.1.1.4 : Protection des végétaux et conditionnement

Il s'agit de mettre au point des méthodes de lutte contre les principaux ravageurs des matériels forestiers de reproduction, d'acquérir des drones de prospection et de traitement phytosanitaire, de mettre à la disposition des producteurs des kits d'Aflasafe, des équipements de protection individuelle phytosanitaires et des produits phytosanitaires homologués. Ces producteurs seront également sensibilisés sur l'utilisation des biopesticides et des biofertilisants.

- EA. 1.1.2. La conservation des ressources animales et halieutiques est améliorée

Il s'agit de porter le taux d'utilisation des races localement adaptées ou endogènes de 40,6% en 2021 à 57,6% en 2030 et de maintenir le nombre d'espèces de poissons menacées de disparition à 48 sur la période de mise en œuvre de la stratégie.

[2] Les espaces de conservation sont considérés comme des zones de protection des ressources naturelles, végétales, animales et halieutiques, y compris les autres moyens de conservation efficace par zone (AMCEZ).

A cet effet, les actions suivantes sont mises en œuvre : (i) Sécurisation et aménagement des zones pastorales, (ii) Prévention des maladies prioritaires et les zoonoses, (iii) Protection et entretien des plans d'eau et zones humides et (iv) Restauration des zones humides.

Action 1.1.2.1: Sécurisation et aménagement des zones pastorales

Elle consiste à créer et sécuriser les espaces pastoraux et des fermes péri-urbaines, ouvrir des pistes à bétail et réaliser des parcs de vaccination dans les espaces pastoraux.

Action 1.1.2.2: Prévention des maladies prioritaires et les zoonoses

Il s'agit de vacciner les petits ruminants contre la Peste des petits ruminants (PPR), les bovins contre la Péripneumonie contagieuse bovine (PPCB) et la volaille contre la Maladie de Newcastle (MNC).

Action .1.1.2.3 : Protection et entretien des plans d'eau et zones humides

Cela consiste à mener des opérations de nettoyage et de protection des berges de barrages/retenues d'eau, lutter contre les plantes envahissantes. La pérennité de ces activités nécessite la mise en place des Comités d'usagers de l'Eau (CUE) pour l'entretien courant des barrages, y compris leur kit d'entretien.

Action 1.1.2.4: Restauration des zones humides

Il s'agit de réhabiliter des barrages dégradés et de réaliser les travaux d'aménagement de plans d'eau tels le Lac Dem, le Marigot Houet, les barrages n°1, 2 et 3 de la ville de Ouagadougou et la marre de Dori.

1.4.3.1.2. Objectif stratégique 1.2 : Améliorer la conservation ex situ de la diversité biologique

Cet objectif stratégique est mesuré par deux (02) effets attendus. Il s'agit de : (i) E.A.1.2.1. La conservation des collections végétales est renforcée et (ii) E.A. 1.2.2. La conservation des collections animales est renforcée.

- E.A.1.2.1. La conservation des collections végétales est renforcée

Il s'agit de porter la proportion des plantes vasculaires dans les herbiers nationaux de 15,67% en 2023 à 19 ,97% en 2030 et de maintenir constant le nombre d'espèces existantes dans l'arboretum du CNRST à 118.
Pour l'atteinte de ces résultats, deux (02) principales actions sont mises en œuvre : (i) Gestion durable des herbiers et (ii) Création et aménagement des jardins botaniques et des conservatoires.

Action 1.2.1.1. : Gestion durable des herbiers

Il s'agit de mener des sorties de collecte des échantillons d'herbier et de mettre en place une banque de semences végétales. La mise en place de plateformes de numérisation de la base de données des herbiers permettra de les conserver.

Action .1.2.1.2 : Création et aménagement des jardins botaniques et des conservatoires

Cette action consiste à réaliser des jardins botaniques, à mettre en terre des plants d'espèces menacées d'extinction, d'introduire des espèces exotiques dans les conservatoires et d'élaborer des plans d'aménagement desdits conservatoires.

- E.A. 1.2.2. La conservation des collections animales est renforcée

L'ambition est de porter la proportion d'espèces de mammifères existantes dans les parcs animaliers et jardins zoologiques de 14,29% en 2020 à 21,43% en 2030.
Pour l'atteinte de ce résultat, deux principales actions sont mises en œuvre : (i) Gestion durable des conservatoires des animaux et (ii) Renforcement de la conservation et de la diversité biologique des collections mortes de vertébrés et d'invertébrés.

Action .1.2.2.1 : Gestion durable des conservatoires des animaux

Cela consiste à rendre les APF viable pour les espèces biologiques à travers la réalisation de points d'eau et des salines, l'aménagement des pistes de circulation. Cela passe également par la réalisation d'un inventaire des espèces locales animales de race pure, la réalisation des conservatoires de souche pure d'espèces locales domestiques menacées et d'une banque nationale de gènes/semences d'espèces animales locales domestiques et non apprivoisés.

Action. 1.2.2.2: Renforcement de la conservation et de la diversité biologique des collections mortes de vertébrés et d'invertébrés

Il s'agit principalement de mettre à jour le répertoire des collections entomologiques à l'échelle nationale, réhabiliter les collections entomologiques et organiser des missions de collecte de nouveaux spécimens pour leur conservation.

1.4.3.2. Axe 2 : Utilisation et valorisation durable de la diversité biologique

Cet axe a pour objectif de contribuer durablement à la satisfaction des besoins sociaux, économiques et culturels des populations. Il comprend deux (02) objectifs stratégiques : (i) OS 2.1 : Renforcer les connaissances et l'utilisation de la diversité biologique et (ii) OS 2.2 : Améliorer la valorisation de la diversité biologique.

1.4.3.2.1. Objectif stratégique 2.1 : Renforcer les connaissances et l'utilisation de la diversité biologique

Deux (02) effets attendus concourent à l'atteinte de cet objectif. Il s'agit de : (i) E.A. 2.1.1. Les connaissances sur les ressources biologiques sont améliorées et (ii) E.A. 2.1.2. L'utilisation de la diversité biologique est renforcée.

- E.A. 2.1.1. Les connaissances sur les ressources biologiques sont améliorées

Il s'agit de mettre au point 50 technologies/méthodes/ innovations dans le domaine des sciences environnementales et agricoles entre 2025 et 2030.
Les principales actions à mettre en œuvre portent sur : (i) le développement des connaissances sur les ressources biologiques (potentiel, socioéconomiques), (ii) la promotion du séquençage numérique sur les ressources génétiques (iii) la promotion des biotechnologies modernes et (iv) la promotion de la propriété intellectuelle.

Action 2.1.1.1: Développement des connaissances sur les ressources biologiques

Elle consiste à réaliser des inventaires fauniques et des champignons, suivre l'évolution des placettes permanentes, isoler les microorganismes et les bactéries impactés par les changements climatiques responsables de nouvelles maladies et élaborer le rapport sur l'état des ressources génétiques animales et aquacoles au Burkina Faso.

Action 2.1.1.2: Promotion du séquençage numérique sur les ressources génétiques

Il s'agit précisément d'organiser des sessions de formation et de sensibilisation sur le séquençage et réaliser une étude sur l'état des lieux de l'utilisation de l'ISN.

Action 2.1.1.3: Promotion des biotechnologies modernes

Cela va consister à produire des variétés de semences végétales et forestières améliorées dont des espèces ligneuses fourragères, réaliser l'insémination artificielle des vaches, de mettre au point des technologies et techniques d'amélioration de la productivité des céréales traditionnelles, du riz, des plantes à tubercules et de produire des alevins dans les stations piscicoles. Cela nécessitera également de sensibiliser les acteurs sur la biotechnologie/biosécurité et de réaliser des inspections sur les sites d'utilisation et lors des mouvements transfrontières des OGM et de mettre au point les fiches techniques sur les techniques et technologie de valorisation des produits halieutiques

Action 2.1.1.4: Promotion de la propriété intellectuelle

Il s'agit d'identifier les résultats et technologies susceptibles d'être protégés par un titre de propriété intellectuelle, d'organiser des sessions de sensibilisations sur la propriété intellectuelle, de diffuser les textes juridiques sur la propriété intellectuelle et d'accompagner les chercheurs dans l'obtention des titres de propriété intellectuelle.

- E.A.2.1.2. L'utilisation de la diversité biologique est renforcée

Il s'agira de porter le taux d'accroissement des effectifs des bovins de 2% en 2020 à 2,5% en 2030, le taux d'accroissement des effectifs des ruminants de 3% en 2020 à 3,5% en 2030 et le taux d'accroissement de la volaille de 3% en 2020 à 3,5% en 2030. Aussi, l'ambition est de porter la quantité de PFNL collectée de 981 314, 49 tonnes en 2020 à 1 300 000 tonnes en 2030 et le taux d'atteinte des rendements potentiels des cultures de rente et des céréales de 40,4% en 2022 à 60 % en 2030.
Les principales actions qui sont mises en œuvre concernent : (i) Renforcement de l'utilisation des semences améliorées, (ii) Vulgarisation des technologies et (iii) promotion de l'utilisation durable des ressources biologiques.

Action .2.1.2.1 : Renforcement de l'utilisation des semences améliorées

Il s'agit de mettre à la disposition des producteurs, des semences améliorées à prix subventionné dont des semences de ligneux fourragers ; de diffuser les espèces forestières et d'empoissonner les plans d'eau.

Action 2.1.2.2: Vulgarisation des technologies

Elle consiste à organiser des sessions de formation sur les technologies de banque fourragères ligneuses herbacées, de former des semenciers sur les variétés de semences améliorées, de mettre en place des sites démonstratifs de production agroécologique, de mettre en place des outils de vulgarisation et de publier les résultats issus de la recherche forestière.

Action 2.1.2.3: Promotion de l'utilisation durable des ressources biologiques

La mise en œuvre de l'action consiste à mettre au point des techniques et technologies de maîtrise des interactions élevage-environnement et de gestion des ressources naturelles. Il s'agit également d'identifier les normes endogènes de gouvernance durable des ressources naturelles chez les groupes socioculturels et d'organiser des sessions de sensibilisation sur les bonnes pratiques agricoles, d'exploitation des ressources ligneuses et halieutiques.

1.4.3.2.2. Objectif stratégique 2.2 (OS 2.2) : Améliorer la valorisation de la diversité biologique

Deux (02) effets attendus concourent à l'atteinte de cet objectif. Il s'agit de : (i) E.A. 2.2.1. La transformation des produits ASPHF est améliorée et (ii) E.A.2.2.2. L'accès aux marchés des produits ASPHF est amélioré.

- E.A.2.2.1. La transformation des produits ASPHF est améliorée

Il s'agit de porter le taux de transformation des produits agricoles de 30% en 2020 à 38% en 2030, le taux de transformation des PFNL de 63,69% en 2018 à 85% en 2030, le taux de transformation du lait Local dans les UTL de 31,94% en 2022 à 100 % en 2030 et d'accroitre annuellement la quantité de viande produite dans les abattoirs de 2% entre 2025 et 2030.

Les principales actions à mettre en œuvre portent sur : (i) la promotion de techniques et technologies de transformation des produits respectueuses de l'environnement et (ii) renforcement des capacités techniques des acteurs.

Action 2.2.1.1: Promotion de techniques et technologies de transformation des produits respectueuses de l'environnement

Il s'agit d'élaborer un répertoire des savoirs, savoirs faires locaux et des meilleures pratiques de cueillette, de conservation et de transformation des PFNL dans toutes les régions du Burkina, développer et de diffuser des technologies de conservation et transformation des PFNL et d'appuyer les acteurs en équipements.

Action.2.2.1.2 : Renforcement des capacités techniques des acteurs

Il s'agit de renforcer les capacités techniques des acteurs sur l'élaboration des plans de développement d'entreprise (PDE) de PFNL et en marketing, l'utilisation des équipements modernes de transformation, la gestion d'entreprise de transformations des produits forestiers, les techniques de conservation, le contrôle de la qualité et des normes de

production, le conditionnement/emballage des produits, les Bonnes Pratiques d'Hygiène et sur les technologies de production de bouillon et de moutarde à base de graines de néré.

- E.A. 1.2.2.2. L'accès aux marchés des produits ASPHF est amélioré

Il s'agit de porter la proportion de PFNL transformée à l'exportation de 10,76% en 2022 à 50% en 2030, le nombre de visiteurs des APF à 7 800 en 2030, le taux de commercialisation des produits agricoles de 37% en 2020 à 49% en 2030 et le taux d'accroissement de la quantité de viande exportée de -0,28% en 2022 à 5% en 2030.
Les principales actions à mettre en œuvre portent sur : (i) la mise en place des infrastructures de mise en marché, (ii) la promotion de la normalisation des produits et (iii) la Promotion des biens et services écosystémiques.

Action 2.2.2.1 : Mise en place des infrastructures de mise en marché

Il s'agit de construire des comptoirs d'achats et/ou mini marchés, de chambres froides pour la conservation des produits et des vitrines d'exposition des produits.

Action 2.2.2.2: Promotion de la normalisation des produits

Cela consiste à appuyer la normalisation, la certification et la labellisation des PFNL, appuyer la création de labels pour les PFNL et réaliser une formation des acteurs sur l'hygiène et sur les normes de qualité dans le processus de transformation et production des produits.

Action 2.2.2.3: Promotion des biens et services écosystémiques.

La promotion des biens et services écosystémiques s'opérationnalise à travers la construction/réhabilitation des campements touristiques, de miradors et d'aires de repos.

1.4.3.3. Axe 3 : Gouvernance de la diversité biologique

Cet axe stratégique vise à améliorer l'efficacité et l'efficience des interventions en matière de préservation, d'utilisation et de valorisation durable de la diversité biologique. Les objectifs stratégiques de cet axe sont : (i) OS 3.1 : améliorer le cadre politique, juridique et organisationnel en matière de diversité biologique et (ii) OS 3.2 : assurer la mise en œuvre efficace de la stratégie.

1.4.3.3.1. Objectif stratégique 3.1 (OS 3.1) : Améliorer le cadre politique, juridique et organisationnel en matière de diversité biologique

L'atteinte de cet objectif est appréciée à travers deux (02) effets attendus : (i) E.A.3.1.1 : Le cadre politique et juridique en matière de diversité biologique est renforcé et E.A.3.1.2. Le cadre organisationnel en matière de diversité biologique est renforcé.

- E.A. 3.1.1. Le cadre politique et juridique en matière de diversité biologique est renforcé

Il s'agit de porter la proportion des PCD ayant intégré l'E/DD/CC de 43,08% en 2023 à 60% en 2030 et la proportion des textes juridiques élaborés à 100% en 2030.
L'atteinte de ce résultat passe par : (i) le renforcement du cadre politique, (ii) le renforcement du cadre juridique et (iii) la vulgarisation des textes juridiques.

Action.3.1.1.1. Renforcement du cadre politique

La mise en œuvre de cette action passe par l'élaboration d'une stratégie nationale sur les ressources phytogénétiques, d'une stratégie nationale de reboisement, d'un guide d'intégration de la diversité biologique dans la planification nationale et local, la révision des plans communaux de développement pour intégrer la diversité biologique et la formation des acteurs sur la prise en compte de la diversité biologique dans la planification locale.

Action 3.1.1.2. Renforcement du cadre juridique

Il s'agit entre autres d'élaborer un décret portant partage des avantages monétaires et non monétaires sur les ressources Phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, d'élaborer le décret portant modalités d'accès facilité aux ressources phytogénétiques dans les situations d'urgence, d'élaborer un décret déterminant les procédures et les modalités de mise en œuvre des sanctions administratives en matière des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et d'organiser des sessions de vulgarisation de ces textes.

- E.A. 3.1.2. Le cadre organisationnel en matière de diversité biologique est renforcé

Il s'agit de porter la proportion des organes de pilotage et de coordination fonctionnels de 75% en 2023 à 100% en 2030 et la proportion des organes de concertation fonctionnels de 14,29 % en 2023 à 100% en 2030. A cette fin, deux (02) principales actions sont mises en œuvre : (i) renforcement du pilotage et de la coordination des interventions et (ii) renforcement de la concertation entre les acteurs.

Action 3.1.2.1. Renforcement du pilotage et de la coordination des interventions

Il s'agit notamment de mettre en place le comité technique national de pilotage, de tenir ses sessions ainsi que celles des groupes thématiques.

Action 3.1.2.2. Renforcement de la concertation entre les acteurs

Pour la mise en œuvre de cette action, il s'agit de mettre en place un cadre de concertation annuel de tous les partenaires techniques et financiers (PTF), de tenir les sessions du groupe de travail multisectoriel pour l'intégration de la biodiversité dans des secteurs de développement au Burkina Faso, du groupe technique de suivi des conventions et protocoles relatifs à la diversité biologique, du cadre de concertation unique des conventions, de la plateforme nationale REDD+, de la plateforme nationale des OSC sur la REDD+ et du cadre de concertation des PTF. Également, un plan de coopération technique et scientifique sera élaboré.

1.4.3.3.2. Objectif stratégique 3.2 (OS 3.2) : assurer une mise en œuvre efficace de la stratégie

Trois (03) effets attendus soutiennent cet objectif. Il s'agit de : (i) E.A. 3.2.1. La planification des interventions en matière de diversité biologique est assurée ; (ii) E.A. 3.2.2. La mobilisation des ressources est accrue et (iii) E.A. 3.2.3. La visibilité des interventions est améliorée.

- E.A. 3.2.1. La planification des interventions en matière de diversité biologique est assurée

Il s'agit de porter la proportion des documents de programmation élaborés et celle des documents de suivi-évaluation élaborés à 100% chaque année à l'horizon 2030.
Les actions suivantes sont identifiées pour l'atteinte de cet effet : (i) programmation des interventions et (ii) suivi-évaluation et capitalisation des interventions.

Action 3.2.1.1. Programmation des interventions

Pour l'opérationnalisation de cette action, les principales activités portent sur l'actualisation du Plan d'action triennal glissant (PATG) et l'élaboration des Plans de travail annuel (PTA).

Action 3.2.1.2. Suivi-évaluation et capitalisation des interventions

La mise en œuvre de cette action passe essentiellement par l'élaboration des rapports annuels et à mi-parcours de la mise en œuvre de la Stratégie de diversité biologique, de l'élaboration d'un manuel de suivi-évaluation, d'un recueil des bonnes pratiques et savoir-faire de gestion durable de la diversité biologique et de la formation des gestionnaires du système national de suivi en modélisation, gestion des bases de données et géo-portail, programmation.

- E.A.3.2.2. La mobilisation des ressources est accrue

L'ambition est de porter le taux de mobilisation des ressources financières pour la mise en œuvre de la stratégie à 90% en 2030. Également, Il s'agit de maintenir le taux de mise en œuvre du plan de recrutement du Ministère en charge de l'environnement de 100% sur la période de mise en œuvre de la stratégie et d'assurer un taux annuel de mise en œuvre du plan d'équipement du ministère à au moins 80% sur la période 2025-2030.
Pour l'atteinte de cet effet, les actions suivantes sont mises en œuvre : (i) mobilisation des ressources financières, (ii) renforcement des capacités matérielles des acteurs et (iii) renforcement des ressources humaines.

Action 1.3.2.2.1. Mobilisation des ressources financières

Pour la mise en œuvre de cette action, il s'agit de tenir des rencontres de plaidoyer avec les PTF, d'élaborer une stratégie de mobilisation des ressources financières en matière de diversité biologique et de former les acteurs sur la mobilisation des fonds verts.

Action 3.2.2.2. Renforcement des capacités matérielles des acteurs

Pour l'opérationnalisation de cette action, les principales activités portent sur la construction d'une salle mixte pour herbiers et banque de gènes avec autonomie énergétique, la réfection des armoires pour spécimen, l'acquisition d'un ordinateur de bureau pour la gestion des herbiers et du matériel de préparation et d'enregistrement des spécimens.

Action 3.2.2.3. Renforcement des ressources humaines

Pour la réalisation de cette action, il s'agit de former les agents sur la lutte anti braconnage, de recruter des agents des eaux et forêts, d'appuyer la formation diplômante

au profit des agents de la diversité biologique et d'élaborer un plan de renforcement des capacités.

- E.A.3.2.3. La visibilité des interventions est améliorée

Il s'agit de porter le taux annuel de mise en œuvre du plan de communication à au moins 80% sur la période 2025-2030.
Pour l'atteinte de cet effet, les actions suivantes sont mises en œuvre : (i) renforcement des outils et instruments de communication et d'information et (ii) renforcement du dispositif de communication.

Action.3.2.3.1. Renforcement des outils et instruments de communication et d'information

Il s'agit principalement de produire des outils de communication et de sensibilisation (audiovisuels, écrits) au profit des communautés, de réaliser des boîtes à images sur l'éducation environnementale et de l'écocitoyenneté au profit des acteurs et des capsules vidéo en langues nationales sur les bonnes pratiques agro-sylvo-pastorales et de créer un site WEB consacré à la diversité biologique.

Action 3.2.3.2. Renforcement du dispositif de communication

La réalisation de cette action consiste à diffuser des émissions télé et radio sur la diversité biologique, à appuyer la création d'une cellule de journalistes/communicateur en matière de diversité biologique, d'organiser des Journées portes ouvertes sur la diversité biologique et de réaliser des boîtes à images sur l'éducation environnementale et de l'écocitoyenneté au profit des acteurs et des capsules vidéo en langues nationale sur les bonnes pratiques agro-sylvo-pastorales.

II. DISPOSITIONS DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI EVALUATION

Cette partie présente successivement (i) les dispositions de mise en œuvre ; (ii) le dispositif de suivi-évaluation et (iii) le mécanisme de financement.

2.1. Dispositions de mise en œuvre

Les dispositions de mise en œuvre se réfère aux instruments et acteurs de mise en œuvre et au dispositif de pilotage et de suivi-évaluation.

3.1.1. Instruments de mise en œuvre

Le plan d'actions triennal glissant (PATG) de la Stratégie nationale en matière de diversité biologique est prioritairement opérationnalisée à travers des plans de travail annuel. En cohérence avec les orientations de la stratégie, des projets et programmes sont formulés.
Le PATG sera opérationnalisé au niveau décentralisé par les plans annuels d'investissement communaux et les plans annuels d'investissement régionaux.
En vue de renforcer la visibilité, l'appropriation nationale, la synergie d'actions et le partenariat et la coopération entre les acteurs, la mobilisation des ressources, le transfert de technologies, un plan de communication, un plan de suivi-évaluation, un plan de mobilisation des ressources, un plan de renforcement des capacités et un plan de coopération technique et scientifique seront élaborés.

3.1.2. Acteurs de mise en œuvre

Les principaux acteurs de mise en œuvre de la diversité biologique du Burkina Faso sont constitués de l'Etat, des Organisations de la société civile, du secteur privé et des partenaires techniques et financiers.

3.1.2.1. Etat

L'intervention de l'Etat se fera à travers les structures centrales et déconcentrées des départements ministériels qui contribuent à la mise en œuvre des options stratégiques en matière de diversité biologique. Le rôle de l'Etat est d'assurer le pilotage et la coordination des interventions et de créer les conditions favorables à la mise en œuvre des activités des acteurs. Dans cette optique, il met tout en œuvre pour renforcer le cadre politique, juridique et institutionnel en matière de diversité biologique, mobiliser les ressources nécessaires pour une mise en œuvre efficace des actions prioritaires, réaliser les investissements et de développer le partenariat.

3.1.2.2. Collectivités territoriales

Sous la direction des conseils de collectivité (conseils régionaux et municipaux), les collectivités participent, par le truchement des PRD et des PCD, à la mise en œuvre, au suivi de la stratégie ainsi qu'à l'évaluation des interventions des acteurs à travers la planification, la programmation, l'exécution, le suivi et l'évaluation des actions de gestion durable des ressources naturelles. Elles contribuent au suivi et à l'évaluation à travers l'animation les cadres de concertation au niveau local. Elles participent également à la mobilisation des ressources pour le financement des actions programmées.

3.1.2.3. Organisations de la société civile

Constituées des Organisations non gouvernementales et des Associations de développement, les OSC sont engagées dans la mise en œuvre de la stratégie nationale en matière de diversité biologique en servant d'interfaces entre les structures étatiques, les PTF et les communautés de base et en exécutant par eux-mêmes des projets et des programmes en lien avec la diversité biologique. Elles participent également au suivi et à l'évaluation des interventions des acteurs, à la sensibilisation des populations sur les enjeux et les opportunités liées à diversité biologique. Les OSC œuvrent aussi dans le plaidoyer et la mobilisation des ressources en faveur de la diversité biologique.

3.1.2.4. Secteur privé

Constitué des concessionnaires des zones de chasse ou de pêche, des promoteurs de sites d'élevage et des zones de pêche, des pépiniéristes, des transformateurs agroalimentaires, les institutions financières, le secteur privé contribue à la mise en œuvre de toutes les composantes de la diversité biologique.

3.1.2.5. Partenaires techniques et financiers

Il s'agit des acteurs de la coopération bilatérale et multilatérale ainsi que des organisations intergouvernementales. Ils contribuent à la mise en œuvre de la stratégie à travers la mobilisation des ressources financières et techniques nécessaires, le financement et la

mise en œuvre des projets et programmes d'investissement dans la diversité biologique et le transfert de technologies. Les PTF participent au suivi-évaluation et à la capitalisation des données et expériences.

3.2. Dispositif de pilotage

Le pilotage de la stratégie est assuré par différents organes. Les sessions de ces organes tiennent lieu d'instances d'orientation et de suivi évaluation. La présente s'appuie sur les organes existants que sont :

3.2.1. Le comité technique national de pilotage

Il est l'organe de coordination et d'orientation de la mise en œuvre de la stratégie au niveau national. Il est chargé d'examiner et de valider les rapports de programmation et de suivi de la mise en œuvre des interventions des acteurs. Un texte juridique précisera sa composition et son fonctionnement

3.2.2. Les groupes thématiques sectoriels

Ils constituent des organes de coordination et de pilotage au niveau sectoriel. Ils ont principalement pour rôles : (i) examiner et d'approuver la programmation et le suivi-évaluation des interventions des sous-secteurs et (ii) mener des réflexions sur des thématiques en lien avec le sous-secteur. Ils se réunissent deux fois par an en session ordinaire.

3.2.3. Le Conseil de Direction Régionale

Le CDR est l'organe participatif d'administration et d'évaluation des directions régionales en charge de l'environnement. Il est chargé entre autres, d'approuver le programme et le rapport d'activités de la direction régionale, y compris sur les thématiques en lien avec la diversité biologique. Le CDR se tient une fois par trimestre sous la présidence du Directeur régional et ses rapports sont transmis aux Programmes budgétaires pour prise en compte.

3.2.4. Le Groupe thématique régional

Il est le cadre unifié permettant de fédérer et d'harmoniser les actions des différents acteurs intervenant dans le sous-secteur au niveau régional. Il est placé sous la responsabilité du Secrétaire Général de la région. Le GTR a pour mission de faciliter la mise en œuvre efficiente des activités des programmes au niveau régional. Les sessions du GTR se tiennent deux (02) fois l'an (à mi-parcours et annuel). Elles statuent sur les activités des acteurs au niveau régional, examinent et valident les rapports bilan et de programmation régional en matière de diversité biologique au niveau régional.

3.3. Dispositif de suivi-évaluation

Cette partie traite des instances de suivi-évaluation, du mécanisme de suivi-évaluation et les outils de suivi-évaluation.

3.3.1. Instances de suivi-évaluation

Le dispositif de suivi-évaluation s'appuie sur les organes de pilotage aussi bien au niveau central qu'au niveau déconcentré. Les sessions de ces organes tiennent lieu d'instances de contrôle, de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre de la stratégie.

3.3.2. Mécanisme de suivi-évaluation

Le mécanisme de suivi-évaluation comporte trois (03) niveaux : (i) le niveau régional ; (ii) le niveau sectoriel et (iii) le niveau national.

- Au niveau régional, chaque direction régionale des différents ministères intervenant dans la mise en œuvre de la stratégie, collecte les données sur la mise en œuvre des actions de la stratégie auprès des différents acteurs de mise en œuvre de la stratégie au niveau local. Les données collectées et celles de la direction régionale sont compilées et soumises pour examen et validation lors des sessions du conseil de direction régionale et des groupes thématiques existantes. Les données validées par les organes régionaux sont transmises aux différents programmes budgétaires.

- Au niveau sectoriel, les données collectées et validées au niveau régional sont transmises aux responsables de programmes budgétaires. Ces données sont complétées par celles issues des comités de pilotage des projets et programmes et d'autres structures partenaires contribuant à l'atteinte des objectifs du programme budgétaire en vue de l'élaboration de ses rapports consolidés. Ces rapports sont examinés et validés lors des sessions des Cadres de dialogue de gestion (CDG). Les données validées par les CDG sont transmises à chaque DGESS pour consolidation en préparation à l'élaboration des rapports périodiques de suivi qui seront examinées et validées lors des sessions des CASEM.

- Au niveau national, les données validées lors des CASEM, sont transmises au comité technique du GT qui élabore les rapports périodiques à soumettre à validation lors des sessions du Groupe technique. Les rapports périodiques validés après leur analyse qualité sont transmis au secrétariat de la convention.

Le schéma ci-après présente le dispositif de suivi-évaluation.

Graphique 1: schéma du mécanisme de suivi-évaluation

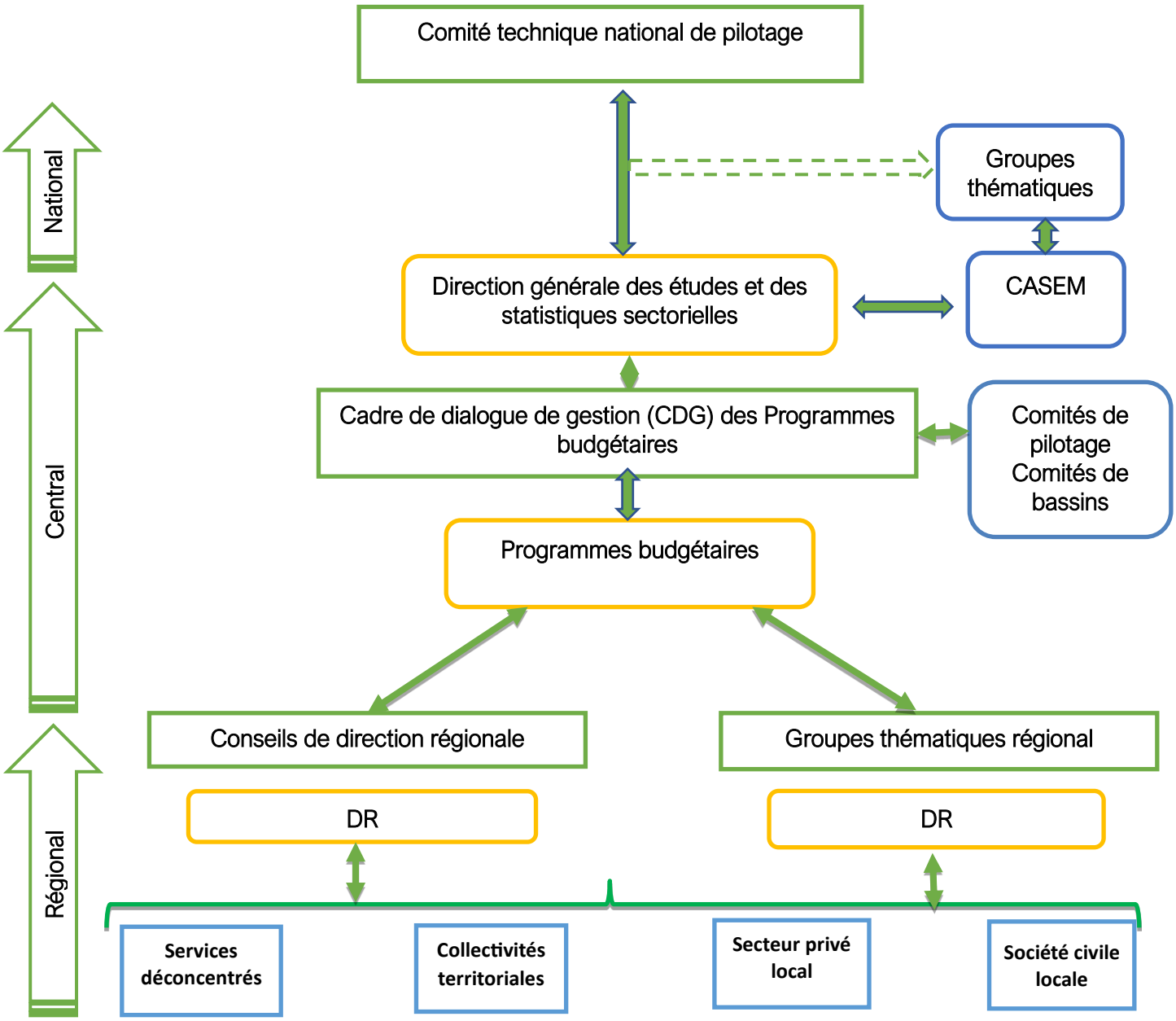

Source : équipe de rédaction

3.3.3. Outils de suivi-évaluation

Le suivi et l'évaluation de la stratégie se feront à travers le renseignement des outils suivants : le canevas de programmation des activités, le cadre logique, les canevas de rapportage, les formulaires standardisés de collecte de l'information pour chaque indicateur afin d'assurer l'harmonisation dans la collecte des données et les tableaux de bord des indicateurs du système de surveillance de l'Observatoire (système PEIR).

L'ensemble des outils de suivi-évaluation élaborés dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie pourra se baser sur les systèmes de suivi-évaluation existants que sont : le Système d'information de planification et de suivi-évaluation des résultats (SIPSER), l'Observatoire national de l'environnement et du développement durable (ONEDD) et sa

plateforme d'information et de diffusion des données sur la diversité biologique (CHM), y compris les centres d'échange des informations des protocoles de Cartagena et de Nagoya sur l'APA, le Dispositif intégré de suivi-évaluation (DISE) et la plateforme MRV nationale.

3.3.4. Evaluation de la stratégie

Deux types d'évaluation seront conduites pour examiner l'atteinte des objectifs de la stratégie : une évaluation à mi-parcours et une évaluation finale.

L'évaluation à mi-parcours interviendra après trois années de mise en œuvre (2028). Elle fera l'état de fonctionnement de l'ensemble des organes et examinera l'atteinte des objectifs de la stratégie par rapport aux cibles fixées. En outre, elle permettra de réviser en cas de besoin la logique des interventions pour une amélioration des performances du sous-secteur. Elle sera réalisée par la DGESS du ministère en charge de l'environnement en collaboration avec l'ensemble des acteurs de mise en œuvre de la stratégie.

Quant à l'évaluation finale, elle se fera à l'échéance de la stratégie (2030) et permettra de mesurer l'atteinte des effets escomptés. Elle mobilisera l'expertise indépendante sous la supervision d'un comité technique de suivi.

3.4. Mécanisme de financement

Le coût total du plan d'action 2025-2027 est de **199, 574 milliards FCFA**. Le financement acquis est de **104, 115 milliards FCFA,** soit **52%** du coût total du plan d'action.
Le financement à rechercher s'élève à **95,458 milliards FCFA, soit 48%** du coût total du plan d'action.
Le tableau ci-après fait ressortir la synthèse des financements par axe sur la période 2025-2027.

Tableau 1: Répartition du coût du plan d'actions par axe en milliers FCFA

Axes	Coûts				Financement acquis	Financement à rechercher
	2025	2026	2027	Total	2025-2027	2025-2027
Axe 1	*60 129 791*	*51 026 330*	*31 384 430*	*142 540 551*	*83 041 166*	*59 499 385*
Axe 2	*18 602 502*	*18 423 096*	*18 343 396*	*55 368 994*	*20 232 328*	*35 136 667*
Axe 3	*892 550*	*385 000*	*387 000*	*1 664 550*	*842 300*	*822 250*
Total	***79 624 843***	***69 834 426***	***50 114 826***	***199 574 095***	***104 115 794***	***95 458 302***

Source : Equipe de rédaction

Le financement du plan d'action de la stratégie de la diversité biologique est assuré essentiellement par l'Etat, les Collectivités territoriales, le privé, les ONG, OSC et AD et les fonds bilatéraux.et multilatéraux.

3.4.1. Financement de l'Etat

L'État joue un rôle central dans la mobilisation des ressources financières pour la diversité biologique en raison de son pouvoir de régulation, de sa capacité à lever des fonds et de son rôle de coordination des efforts nationaux et internationaux. Dans le processus de programmation budgétaire l'Etat consacre une part de ses allocations au financement des

actions des secteurs de développement y compris ceux portant sur des interventions en lien avec la diversité biologique dont les ministères en charge de l'environnement et de l'eau, de l'agriculture et des ressources animales, de la recherche, du tourisme et de la santé.
L'État mobilise des ressources financières pour la diversité biologique à travers des allocations aux programmes budgétaires sensibles à la diversité biologique, le financement de fonds publics (le Fonds d'intervention pour l'environnement (FIE) l'Agence d'appui au développement des collectivités territoriales, le Fonds national de la recherche et de l'innovation pour le développement)

3.4.2. Financement des collectivités territoriales

Les communes et les régions jouent un rôle crucial dans la mobilisation des ressources financières pour la diversité biologique. Leurs actions complètent les efforts nationaux et internationaux en matière de conservation de la diversité biologique. Elles prennent en compte tant bien que mal les thématiques émergentes environnement et développement durable dans leur planification locale.
Les collectivités territoriales collaborent directement dans leur ressort territorial de compétence avec les entreprises, les organisations de la société civile, les institutions de formation et de recherche et avec d'autres acteurs locaux pour mobiliser des ressources financières et techniques en faveur de la diversité biologique. En général, ces partenariats donnent naissance à des projets de restauration écologique, de programmes de reboisement ou d'initiatives de gestion durable des ressources naturelles.

3.4.3. Financement de la Coopération/Fonds multilatéraux et bilatéraux

Le Burkina Faso bénéficie des avantages des mécanismes financiers rattachés aux conventions qu'il a ratifiées. Ces avantages sont entre autres le financement de projets et programmes qui traitent de questions environnementales mondiales, y compris la conservation de la diversité biologique. Ces financements proviennent essentiellement du :

- Fonds pour l'environnement mondial (FEM) : entité opérationnelle du mécanisme financier de la CCNUCC et de plusieurs autres Accords multilatéraux sur l'environnement (AME), dont la Convention sur la diversité biologique (CDB) et la Convention des nations unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD) ;
- Fonds d'adaptation : pour le financement des projets et des programmes d'adaptation concrets dans les pays en développement, parties au protocole de Kyoto, qui sont particulièrement vulnérables aux effets néfastes du changement climatique.
- Mécanisme pour un développement propre (MDP) : Le MDP est un mécanisme de financement de projets de réduction d'émissions de gaz à effet de serre dans le cadre du protocole de Kyoto selon le principe de la compensation carbone ;
- Fonds vert pour le climat (FVC) : principal mécanisme de financement multilatéral dont l'objectif est de promouvoir le changement de paradigme vers des voies de développement à faibles émissions et résilientes au climat ;
- Fonds de partenariat pour le carbone forestier : opérationnel depuis juin 2008, il est un partenariat mondial œuvrant pour la réduction des émissions dues au déboisement

et à la dégradation forestière, pour la conservation des stocks de carbone forestier, pour la gestion durable des forêts et pour le renforcement des stocks de carbone forestier (REDD+).

- **Fonds fiduciaire du Traité internationale sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture** qui vise à assurer la sécurité alimentaire par le biais de la conservation de la diversité biologique, de l'échange et de l'utilisation durable des ressources phylogénétiques, tout en garantissant le partage des bénéfices.

La coopération multilatérale intervient considérablement dans le financement des Actions d'envergures en faveur de l'environnement, le développement rural en général et précisément la diversité biologique.

3.4.4. Financement des ONG, OSC et Associations de développement

Les OSC, les Associations de développement (AD) et les ONG locales jouent un rôle crucial dans la mobilisation des ressources financières pour la diversité biologique. Elles mobilisent des ressources financières auprès de donateurs individuels, d'entreprises, de fondations et d'organisations internationales pour financer des projets de conservation.

3.4.5. Financement du secteur privé

De nombreuses initiatives privées contribuent à la promotion des connaissances, de la conservation et de la valorisation de la diversité biologique. Certaines Organisations/Instituts privés y œuvrent selon leur domaine de prédilection. Le secteur privé contribuera au financement de la stratégie par le biais des banques. On peut citer le cas de (i) la Banque Agricole du Burkina Faso qui vise à booster l'économie du secteur Agricole par la mise à disposition de système de crédit adapté aux réalités et besoins de ce secteur d'activité ; (ii) Coris Bank International SA qui prépare son accréditation au Fonds vert pour le climat afin de contribuer à financer des projets climatiques dans divers domaines.

La contribution au financement du Plan d'actions par chaque groupe d'acteurs est résumée dans le tableau ci-après :

Tableau 2: Contributions par type d'acteurs (en millions FCFA)

Acteurs	Montants (en milliers FCFA)	Proportion (%)
Etat	101 456 973	50,84
Collectivités Territoriales	16 002 566	8,02
Partenaires Techniques et Financiers	68 635 687	34,39
ONG/OSC	2 528 250	1,27
Privé	10 950 619	5,49
Total	199 574 095	100

Source : Equipe de rédaction

Pour assurer une mobilisation efficace des ressources financières des actions de communication pour une appropriation de la stratégie et des rencontres de plaidoyers seront menées.

Pour les ressources internes, des rencontres de plaidoyers seront organisées pour une dotation budgétaire conséquente. Quant aux ressources financières externes, les actions de renforcement des capacités des acteurs sur les mécanismes de mobilisation des fonds surtout climatique seront développées.

III. ANALYSE ET GESTION DES RISQUES

La mise en œuvre de la stratégie nationale de la diversité biologique pourrait être compromise par des risques majeurs suivants : (i) la crise sécuritaire, (ii) l'instabilité socio-politique et institutionnelle, (iii) la conjoncture économique et financières défavorables et (iv) les aléas climatiques.

- Crise sécuritaire

Le pays fait face à des attaques terroristes répétées depuis 2015, occasionnant des déplacements massifs des populations. Cette situation contribue à la dégradation de la qualité de la diversité biologique à travers l'occupation des massifs forestiers par les groupes armés terroristes ainsi que la restriction des activités de police forestière et environnementale. En outre, la crise sécuritaire, en dégradant le climat des affaires, limite la capacité de mobilisation des ressources financières nécessaires à la réalisation des interventions de diversité biologique. Il importe alors de renforcer les capacités opérationnelles des Forces de défense et de sécurité en matière de préservation et de gestion durable de la diversité biologique en situation de crise. Il s'agira également de renforcer la sensibilisation des communautés locales pour une meilleure collaboration avec les services techniques.

- Instabilité socio-politique et institutionnelle

L'instabilité socio-politique et institutionnelle caractérisée par la récurrence des crises sociales, l'arrêt à l'ordre constitutionnel normal, les créations, suppressions, fusions et scissions de structures ministérielles impliquées dans la mise en œuvre de la stratégie sont des facteurs susceptibles de limiter le pilotage et une coordination optimale des interventions en matière de diversité biologique.
Il est alors nécessaire dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie, de promouvoir la bonne gouvernance dans la conduite des actions en matière de diversité biologique et de rendre dynamique les organes de pilotage.

- Conjoncture économique et financières défavorables

La mise en œuvre de la stratégie nécessite des ressources financières internes et externes importantes. Cependant, la mobilisation des ressources internes peut être compromise par des contraintes budgétaires. Pour les ressources externes, un environnement international marqué par des crises économiques, financières et diplomatiques pourrait affecter les capacités de financements des PTF.
Il importe donc, de développer des stratégies de financement efficace et durable basées sur le renforcement des capacités de mobilisation des ressources au niveau national ainsi qu'une diversification des sources de financement externes.

- Aléas climatiques

Les risques climatiques tels que les inondations récurrentes, des vents violents, les sécheresses et les fortes chaleurs peuvent entraver la mise en œuvre de la stratégie. Il est donc important d'accorder une attention particulière aux actions d'adaptation et

d'atténuation aux changements climatiques. Cela implique également de renforcer l'adhésion des acteurs aux innovations et aux nouveaux modes de production et de consommation durable. Le tableau ci-dessous présente les principaux risques relatifs à la mise en œuvre du projet selon leur occurrence, leur incidence et leur criticité.

Tableau 3: Risques selon leur occurrence, incidence et criticité

N°	Enoncé du risque	Occurrence *1.* Faible *2.* Moyenne *3.* Elevée	Incidence *1.* Faible *2.* Moyenne *3.* Elevée	Criticité 1-2. Faible 3-4. Moyenne *6-9.* Elevée
1	*Crise sécuritaire*	2	2	4
2	*Conjoncture économique et financières défavorables*	2	3	6
3	*Instabilité sociopolitique et institutionnelle*	2	2	4
4	*Aléas climatiques*	3	3	9

Le tableau suivant présente les stratégies et les mesures d'atténuation de chacun des risques identifiés.

Tableau 4: Stratégie et mesures d'atténuation des risques

Enoncé du risque	Atténuation	
	Stratégies	Mesures
Crise sécuritaire	Accepter/ s'adapter au risque	- Renforcement des capacités opérationnelles des acteurs engagés dans la préservation de l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles ; - Renforcement de la coopération avec les communautés locales ;
Instabilité socio-politique et institutionnelle	Accepter/ s'adapter au risque	- Promotion d'une bonne gouvernance administrative et financière ; - Renforcement des sensibilisations ; - Opérationnalisation des organes de pilotage, de suivi et d'évaluation de la stratégie ; - Promotion de mécanismes endogènes de résolution des conflits.
Conjoncture économique et financières défavorables	Réduire le risque	- Renforcement du plaidoyer pour un accroissement de la dotation budgétaire de l'Etat ; - Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie de mobilisation des ressources ; - Soumission de notes conceptuelles aux mécanismes de financements innovants ; - Renforcement de l'usage de la fiscalité environnementale.
Aléas climatiques	Accepter/ s'adapter au risque	- Mise en œuvre de projets et programmes d'adaptation et d'atténuation aux effets néfastes des changements climatiques ; - Renforcement des systèmes d'information et d'alerte précoce ; - Renforcement des capacités des institutions impliquées dans l'adaptation aux changements climatiques ; - Renforcement des sensibilisations sur les problématiques environnementales ;

Source : Equipe de rédaction

ANNEXES

Annexe 1: Cadre de mesure de performance

Code	Indicateurs d'impact	Source de vérification	Responsables	Partenaires	Valeurs de référence	Années de référence	Cibles		Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non)
							2028	2030	
Objectif Global : Assurer la conservation, la restauration et l'exploitation durable de la diversité biologique pour l'amélioration des conditions socio-économiques des hommes et des femmes dans un contexte de changement climatique									
Impact escompté 1 : La dégradation des ressources naturelles est réduite									
Ind.1.1	Taux de couverture forestière (%)	Rapport FAO	DGESS/MEEA	CT, Secteur privé	22,72	2020	26,47	30	
Ind.1.2	Taux de réduction des émissions des GES (%)	CDN	SP/CNDD/MEEA	MARAH, MATM, MEF, MEMC, CT	8,2	2020	25	29,42	
Impact escompté 2 : La contribution du secteur primaire à l'économie est améliorée									
Ind.2.1	Contribution du secteur primaire à la formation du PIB (%)	Comptes nationaux INSD	INSD/MEF	MARAH, MEEA	20,40	2022	22,90	23,90	
Impact escompté 3 : Les conditions socioéconomiques des populations sont améliorées									
Ind.3.1	Incidence de la pauvreté en milieu rural (%)	Rapport EHCVM	INSD/MEF	MARAH, MEF, MEEA	52,7	2021	<50	<49	
Axe 1 : CONSERVATION ET RESTAURATION DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE									
Objectif Stratégique 1.1 : Améliorer la conservation et la restauration in situ de la diversité biologique									
Effet Attendu 1.1.1 : La conservation des ressources forestières et fauniques est améliorée									
Ind.1.1.1.1	Indice de la liste rouge du Burkina Faso	Rapport d'enquête	DGESS/MEEA	MARAH, MESRI, UICN	0,988	2020	0,99	0,9906	
Ind.1.1.1.2	Nombre d'espèces végétales menacées de disparition	Rapport d'enquête	DGESS/MEEA	MARAH, MESRI, UICN	350	2017	350	350	

Code	Indicateurs d'impact	Source de vérification	Responsables	Partenaires	Valeurs de référence	Années de référence	Cibles		Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non)
							2028	2030	
Ind.1.1.1.3	Taux de couverture du territoire par les aires classées (%)	Rapport d'étude	DGEF/MEEA	CT, MARAH, UICN	14,35	2024	14,40	14,45	
Ind.1.1.1.4	Proportion des superficies de forêts classées sous aménagement (%)	Rapport d'étude	DGEF/MEEA	CT, MARAH, UICN	30,04	2022	37	40	
Ind.1.1.1.5	Proportion des superficies des aires fauniques sous aménagement (%)	Rapport d'étude	DGEF/MEEA	CT, MARAH, UICN	21,69	2022	27	30	
Ind.1.1.1.6	Superficie totale des terres dégradées dans les écosystèmes forestiers et agroforestiers (hectares)	Rapport d'étude	SP/REED+/MEEA	CT, MARAH	26 119	2023	105 342	154 000	
Ind.1.1.1.7	Superficie annuelle des terres et milieux en cours de restauration (aquatique, forestier, agroforestier, pastorales) (hectares)	Rapport d'étude	IGMSS	CT, MARAH, PMO (AD et ONGs)	50 000	2013	250 000	275 000	
Ind.1.1.1.8	Superficie de forêts disposant d'un Plan d'aménagement (hectares)	Rapport d'enquête	DGEF/MEEA	CT, MARAH	1 562 161	2023	3 500 000	4 804 710,85	
Ind.1.1.1.9	Superficie des zones humides disposant d'un Plan d'aménagement (hectares)	Rapport d'étude	DGEF/MEEA	CT, MARAH	1840680,17	2024	1908882, 17	1909379, 17	
Ind.1.1.1.10	Nombre (superficie) de terres et milieux disposant d'un plan d'aménagement	Rapport d'étude	DGEF/MEEA	CT, MARAH					

Code	Indicateurs d'impact	Source de vérification	Responsables	Partenaires	Valeurs de référence	Années de référence	Cibles		Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non)
							2028	2030	
	(espaces de conservation, APAC)								
Ind.1.1.1.11	Proportion des aires classées immatriculées (%)	Rapport d'étude	DGEF/MEEA	CT, MARAH	21,05	2024	46	50	
Ind.1.1.1.12	Taux d'adoption des techniques et/ou des technologies d'adaptation aux changements climatiques (%)	Rapports de performance MEEA	DGEVCC/MEEA	MARAH, MEMC, MAHSN	95,45	2022	100	100	
Ind.1.1.1.13	Taux d'adoption des et/ou des technologies d'atténuation aux changements climatiques (%)	Rapports de performance MEEA	DGEVCC/MEEA	MARAH, MEMC, MAHSN	95	2022	100	100	
Ind.1.1.1.14	Proportion des sites d'aménagement paysager aménagés (%)	Rapports de performance MEEA	DGPE/MEEA	CT, MARAH	25	2018	60	65	
Ind.1.1.1.15	Ratio de la superficie d'espaces verts aménagés à la population urbaine (m²/hbt)	Rapports de performance MEEA	DGPE/MEEA	CT, MARAH	0,68	2022	0,8	1,28	
Ind.1.1.1.16	Changement de la couverture terrestre grâce à la gestion agro sylvo pastorale durable des terres et des eaux (hectares)	Rapport d'activités	IGMVSS/MEEA	CT, MARAH, PMO (AD et ONGs)	50 000	2013	250 000	275 000	

Code	Indicateurs d'impact	Source de vérification	Responsables	Partenaires	Valeurs de référence	Années de référence	Cibles		Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non)
							2028	2030	
Ind.1.1.1.17	Nombre des espèces fauniques intégralement protégées (liste)	Décret N°2017-0238/PRESS/PM/MEEVCC portant liste A et B de protection faunique	DGEF/MEEA	CT, Secteur privé	335	2017	335	335	
Ind.1.1.1.18	Nombre des espèces fauniques partiellement protégées (liste)	Décret N°2017-0238/PRESS/PM/MEEVCC portant liste A et B de protection faunique	DGEF/MEEA	CT, Secteur privé	440	2017	440	440	
Ind.1.1.1.19	Nombre des espèces végétales intégralement protégées (liste)	Arrêté N°2004_019/MECV portant détermination de la liste des espèces forestières bénéficiant des mesures de protection particulière	DGEF/MEEA	CT, Secteur privé	23	2004	23	23	

Code	Indicateurs d'impact	Source de vérification	Responsables	Partenaires	Valeurs de référence	Années de référence	Cibles		Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non)
							2028	2030	
Ind.1.1.1.20	Nombre des espèces végétales envahissantes (liste)	Rapport d'étude	SP/CNDD	MARAH	42	2013	42	42	
Ind.1.1.1.21	Quantité de déchets solides collectée dans les communes urbaines (tonne)	Rapports de performance MEEA	DGPE/MEEA	CT, MICA	434 223	2020	1 850 704	3 267 184	
Ind.1.1.1.22	Nombre moyen d'emballages de sachets plastiques utilisés par ménage dans les trois plus grandes villes du Burkina Faso	Rapports de performance MEEA	DGPE/MEEA	CT, MICA	5	2022	2	0	
Ind.1.1.1.23	Quantité de déchets plastiques valorisés (tonne)	Rapports de performance MEEA	DGPE/MEEA	CT, MICA, MESRI	5 462	2021	45 684	55 462	
Ind.1.1.1.24	Taux moyen de mise en œuvre des PGES suivi (%)	Rapports de performance MEEA	ANEVE/MEEA	CT, MICA, MESRI	44,12	2023	48,02	50	
Ind.1.1.1.25	Nombre d'installations inspectées (par ANEVE, DGPE, ARSN)	Rapports de performance MEEA	DGESS/MEEA	CT, MICA, MEF, MEMC	50	2023	75	80	
Ind.1.1.1.26	Montant des dépenses des subventions octroyées aux carburants fossiles (million)	Rapports de performance MEMC	DGESS/MEMC	MICA, MATM, MEF	259 311	2018	210 000	200 000	
Ind.1.1.1.27	Proportion de grandes entreprises répertoriées dont les activités ont des	Rapport d'étude	SP/CNDD/MEEA	MICA, MEF, MEMC, MATM	ND	2024	PM	PM	

Code	Indicateurs d'impact	Source de vérification	Responsables	Partenaires	Valeurs de référence	Années de référence	Cibles		Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non)
							2028	2030	
	impacts négatifs significatifs sur la biodiversité (%)								
Ind.1.1.1.28	Proportion de grandes entreprises, et d'institutions financières qui publient des informations sur les risques de dégradation de la biodiversité (%)	Rapports de performance MEEA	SP/CNDD/MEEA	MICA, MEF, MEMC, MATM	0	2024	ND	100	
Ind.1.1.1.29	Proportion des entreprises mettant en œuvre les mesures d'incitation positives mises en place pour la promotion de la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique (%)	Rapports de performance MEEA	SP/CNDD/MEEA	MICA, MEF, MEMC, MATM	0	2024	40	80	
Ind.1.1.1.30	Pourcentage des populations des villes, communautés locales des régions, communes et villages, sensibilisés sur l'importance de la DB, ses enjeux et implications pour l'ensemble de la planète (%)	Rapports de performance MEEA	SP/CNDD/MEEA	MCCAT,	0	2024	25	30	
Effet Attendu 1.1.2 : La conservation des ressources animales et halieutiques est améliorée									
Ind.1.1.2.1	Taux d'utilisation des races locales localement	Rapport d'enquête	DGESS/MARAH	MESRI, Secteur privé	40,60	2021	48	57,60	

Code	Indicateurs d'impact	Source de vérification	Responsables	Partenaires	Valeurs de référence	Années de référence	Cibles		Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non)
							2028	2030	
	adaptées ou endogènes (%)								
Ind.1.1.2.2	Nombre d'espèces de poissons menacées de disparition (liste)	Rapport d'études	DGESS/MARAH	MESRI, Secteur privé	48	2017	48	48	
Objectif Stratégique 1.2 : Améliorer la conservation ex situ de la diversité biologique									
Effet Attendu 1.2.1 : La conservation des collections végétales est renforcée									
Ind.1.2.1.1	Proportion des plantes vasculaires dans les herbiers nationaux (%)	Rapport d'activités MESRI/CNRST	MESRI/CNRST	MEEA, Privé	15,67	1991	16,93	19,97	
Ind.1.2.1.2	Nombre d'espèces existantes dans l'arboretum du CNRST (liste)	Rapport d'activités MESRI/CNRST	MESRI/CNRST	MEEA, Privé	118	2008	118	118	
Effet Attendu 1.2.2 : La conservation des collections animales est renforcée									
Ind.1.2.2.1	Proportion d'espèces de mammifères sauvages existantes dans les parcs animaliers et jardins zoologiques (%)	Rapport d'enquête	DGESS/MEEA	Privé, CT, MESRI	14,29	2020	17,86	21,43	
Axe 2 : UTILISATION ET VALORISATION DURABLE DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE									
Objectif Stratégique 2.1 : Renforcer les connaissances et l'utilisation de la diversité biologique									
Effet Attendu 2.1.1 : Les connaissances sur les ressources biologiques sont améliorées									
Ind.2.1.1.1	Nombre cumulé de technologies/méthodes/ innovations mis au point dans le domaine des	Rapport CSDRI	DGESS/MESRI	MEEA, MARAH, Privé	12	2021	42	62	

Code	Indicateurs d'impact	Source de vérification	Responsables	Partenaires	Valeurs de référence	Années de référence	Cibles		Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non)
							2028	2030	
	sciences environnementales et agricoles (base 2021)								
Ind.2.1.1.2	Pourcentage des acteurs impliqués dans la préservation, la conservation et l'utilisation de la biodiversité dont les capacités sont renforcées (%)	Rapports de performance MEEA	SP/CNDD/MEEA	MCCAT,	0	2024	20	35	
Effet Attendu 2.1.2 : L'utilisation de la diversité biologique est renforcée									
Ind.2.1.2.1	Taux d'accroissement des effectifs des bovins (%)	Rapports d'enquête MARAH	DGESS/MARAH	MEF, MEEA, Privé	2	2020	2,5	2,5	
Ind.2.1.2.2	Taux d'accroissement des effectifs des petits ruminants (%)	Rapports d'enquête MARAH	DGESS/MARAH	MEF, MEEA, Privé	3	2020	3,5	3,5	
Ind.2.1.2.3	Taux d'accroissement des effectifs de la volaille (%)	Rapports d'enquête MARAH	DGESS/MARAH	MEF, MEEA, Privé	3	2020	3,5	3,5	
Ind.2.1.2.4	Quantité de PFNL collectés (tonne)	Rapports d'enquête MEEA	DGESS/MEEA	CT, secteur privé	981 314,49	2018	1 200 000	1 300 000	
Ind.2.1.2.5	Taux d'atteinte des rendements potentiels des cultures de rente et des céréales (%)	Rapports de performance MARAH	DGESS/MARAH	MEF, MEEA	40,4	2022	50	60	
Objectif Stratégique 2.2 : Améliorer la valorisation de la diversité biologique									

Code	Indicateurs d'impact	Source de vérification	Responsables	Partenaires	Valeurs de référence	Années de référence	Cibles		Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non)
							2028	2030	
Effet Attendu 2.2.1 : La transformation des produits ASPHF est améliorée									
Ind.2.2.1.1	Taux de transformation des produits agricoles (%)	Rapports de performance MARAH	DGESS/MARAH	MDICPME, Secteur privé	30	2020	35	38	
Ind.2.2.1.2	Taux de transformation des PFNL (%)	Rapports de performance MEEA	DGESS/MEEA	MEF, CT	63,69	2018	75	85	
Ind.2.2.1.3	Taux de transformation du lait Local dans les UTL (%)	Rapports de performance MARAH	DGESS/MARAH	Secteur privé, OP	31,94	2022	90	100	
Ind.2.2.1.4	Taux d'accroissement de la quantité de viande produite dans les abattoirs (%)	Rapports de performance MARAH	DGESS/MARAH	Secteur privé, OP	20	2022	2	2	
Ind.2.2.1.5	Nombre d'acteurs et d'actrices formés sur la chaine de valeur des PFNL	Rapports de performance MEEA	DGEVCC/MEEA	MARAH, MAHSN, MICA, CT	4 000	2024	5 000	6 000	
Effet Attendu 2.2.2 : L'accès aux marchés des produits ASPHF est amélioré									
Ind.2.2.2.1	Proportion de PFNL transformée à l'exportation (%)	Rapports de performance MEEA	DGESS/MEEA	Secteur privé, MEF, MDICPME	10,76	2022	25	50	
Ind.2.2.2.2	Nombre de visiteurs des APF	Rapports de performance MEEA	DGESS/MEEA	Secteur privé, MCTA	1 687	2019	1 500	7 800	
Ind.2.2.2.3	Nombre de permis de chasse délivré par catégorie de chasseur	Rapports de performance MEEA	DGEF/MEEA	MEF, MCCAT	0	2024	50	100	

Code	Indicateurs d'impact	Source de vérification	Responsables	Partenaires	Valeurs de référence	Années de référence	Cibles		Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non)
							2028	2030	
Ind.2.2.2.4	Taux de commercialisation des produits agricoles (%)	Rapports de performance MARAH	DGESS/MARAH	Secteur privé, MDICAPME, MEF	37	2020	44	49	
Ind.2.2.2.5	Taux d'accroissement de la quantité de viande exportée (%)	Rapports de performance MARAH	DGESS/MARAH	Secteur privé, MDICAPME, MEF	-0,28	2022	5	5	
Axe 3 : GOUVERNANCE DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE									
Objectif Stratégique 3.1 : Améliorer le cadre politique, juridique et organisationnel en matière de diversité biologique									
Effet Attendu 3.1.1 : Le cadre politique et juridique en matière de diversité biologique est renforcé									
Ind.3.1.1.1	Proportion de PLD ayant intégré l'E/DD/CC (%)	Rapports de performance MEEA	DGESS/MEEA	MEF, MATD	43,08	2023	56	60	
Ind.3.1.1.2	Existence d'un référentiel de planification au niveau local permettant la prise en compte du genre dans l'élaboration des documents en lien avec la biodiversité	Rapports de performance MEEA	SP/CNDD/MEEA	MAHSN, MEF, Société civile	0	2024	1	1	
Ind.3.1.1.3	Proportion des textes juridiques élaborés/révisés en (%)	Rapports de performance MEEA	DGESS/MEEA	MARAH, ONG/AD, MESRI	0	2023	50	100	
Ind.3.1.1.4	Proportion de textes juridiques adoptés pour encadrer les transferts des ressources génétiques (%)	Rapports de performance MEEA	SP/CNDD/MEEA	MESRI, MARAH, MEF	0	2024	100	100	
Ind.3.1.1.5	Nombre de mesures d'incitation positives mise en place pour promouvoir la	Rapports de performance MEF	MEF	MICA, MARAH, MESRI	0	2024	2	3	

Code	Indicateurs d'impact	Source de vérification	Responsables	Partenaires	Valeurs de référence	Années de référence	Cibles		Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non)
							2028	2030	
	conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique								
Ind.3.1.1.6	Nombre total de demandes de transferts de matériel génétique, y compris l'ISN, du système APA et du TIRPAA reçus.	Rapports de performance MEEA Rapports de performance MESRI	SP/CNDD/MEEA	MARAH, MESRI	55	2024	86	102	
Ind.3.1.1.7	Proportion des effectifs féminins du Ministère en charge de l'environnement (%)	Rapports de performance MEEA	DGESS/MEEA	MAHSN, MFPTPS	17,21	2024	22,66	24	
Ind.3.1.1.8	Proportion d'établissements scolaires labellisés Eco-école (%)	Rapports fondation GREEN AFRICA Rapports de performance MEEA	DGPE/MEEA	CT, MARAH, GREEN AFRICA	0	2024	5,4	7,5	
Effet Attendu 3.1.2 : Le cadre organisationnel en matière de diversité biologique est renforcé									
Ind.3.1.2.1	Proportion des organes de pilotage et de coordination fonctionnels (%)	Rapports de performance MEEA	DGESS/MEEA	MARAH, MEF, MESRI	75	2023	100	100	
Ind.3.1.2.2	Proportion des organes de concertation fonctionnels régulières (%)	Rapports de performance MEEA	DGESS/MEEA	MARAH, MEF, MESRI, ONG/AD	14,29	2023	71,42	100	

Code	Indicateurs d'impact	Source de vérification	Responsables	Partenaires	Valeurs de référence	Années de référence	Cibles		Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non)
							2028	2030	
Ind.3.1.2.3	Nombre de cellules environnementales mises en place	Rapports de performance MEEA	DGPE/MEEA	MESRI, MEBAPLN, MESFP, Société civile	292	2024	597	876	
Objectif Stratégique 3.2 : Assurer une mise en œuvre efficace de la stratégie									
Effet Attendu 3.2.1 : La planification des interventions en matière de diversité biologique est assurée									
Ind.3.2.1.1	Proportion des documents de programmation élaborés (%)	Rapports de performance MEEA	DGESS/MEEA	Ministères partenaires	0	2023	100	100	
Ind.3.2.1.2	Proportion des documents de suivi-évaluation élaborés (%)	Rapports de performance MEEA	DGESS/MEEA	Ministères partenaires	0	2023	100	100	
Ind.3.2.1.3	Proportion des indicateurs de l'ONEDD mis à jour (%)	Rapports de performance MEEA	SP/CNDD/MEEA	Ministères partenaires	100	2024	100	100	
Ind.3.2.1.4	Nombre de rapports Nationaux produits et publié sur la biodiversité	Rapports de performance MEEA	SP/CNDD/MEEA	MESRI, MARAH	8	2024	16	20	
Effet Attendu 3.2.2 : La mobilisation des ressources est accrue									
Ind.3.2.2.1	Taux de mobilisation des ressources financières (%)	Rapports de performance MEEA	DGESS/MEEA	Ministères partenaires	0	2023	50	100	
Ind.3.2.2.2	Montant total des financements acquis sur d'autres ressources liées aux AME mobilisés pour la conservation et la gestion	Rapports de performance MEEA	SP/CNDD/MEEA	MESRI, MARAH, Société, CT	390	2022	420	450	

Code	Indicateurs d'impact	Source de vérification	Responsables	Partenaires	Valeurs de référence	Années de référence	Cibles		Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non)
							2028	2030	
	durable de la biodiversité (milliard)								
Ind.3.2.2.3	Le budget de l'Etat consacré au financement de la biodiversité (milliard)	Rapports de performance MEEA	SP/CNDD/MEEA	MEF, MESRI, MARAH, CT	134,44	2022	145,81	150	
Ind.3.2.2.4	Taux de mise en œuvre du plan de recrutement du ministère (%)	Rapports de performance MEEA	DGESS/MEEA	MFPTPS	100	2023	100	100	
Ind.3.2.2.5	Taux de mise en œuvre du plan d'équipement du ministère (%)	Rapports de performance MEEA	DGESS/MEEA	MEF, Secteur privé	0	2023	80	80	
Effet Attendu 3.2.3 : La visibilité des interventions est améliorée									
Ind.3.2.3.1	Taux annuel de mise en œuvre du plan de communication (%)	Rapports de performance MTSRMU	DGESS/MTSRMU	MEEA	17	2022	85	100	
Ind.3.2.3.2	Nombre de plateformes /médias diffusant les informations relatives à la biodiversité	Rapports de performance MEEA	SP/CNDD/MEEA	MCCAT, MARAH	2	2024	5	7	

Annexe 2: Cadre programmatique

CODE	ACTIONS/ACTIVITES	PRODUITS	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATION	STRUCTURE RESPONSABLE	STRUCTURES PARTENAIRES	Programmation physique			Programmation financière			TOTAL (en milliers)	FINANCEMENT		
							2025	2026	2027	2025	2026	2027		ETAT	PTF	A RECHERCHER
Objectif général : Assurer la conservation et l'exploitation durable de la diversité biologique pour l'amélioration des conditions socio-économiques des populations										79 624 843	69 834 426	50 114 826	199 574 095	72 189 490	31 926 303	95 458 302
Axe stratégique 1: Conservation et restauration de la diversité biologique										60 129 791	51 026 330	31 384 430	142 540 551	52 975 705	30 065 461	59 499 385
Objectif stratégique 1.1: Améliorer la conservation in situ de la diversité biologique										59 069 371	49 921 550	29 289 650	138 280 571	52 975 705	30 065 461	55 239 405
EA.1.1.1. La conservation et la restauration des ressources forestières et fauniques est améliorée										21 176 591	21 233 150	20 258 150	62 667 891	32 970 000	120 000	29 577 891
Action 1.1.1.1: Sécurisation des espaces de conservation										2 127 416	2 159 975	1 347 975	5635366	1 500 000	0	4135366
A.1.1.1.1.1	Créer des espaces de conservation	150 espaces de conservation créés	Nombre d'espaces de conservation créés	Rapports d'activités	CT	MEEA	50	50	50	720 000	735 000	735 000	2 190 000	0	0	2 190 000
A.1.1.1.1.2	Classer des espaces de conservation créés	150 espaces de conservation classés	Nombre d'espaces de conservation classés	Rapports d'activités	CT	MEEA	50	50	50	2 916	2 975	2 975	8 866	0	0	8 866
A.1.1.1.1.3	Immatriculer des espaces de conservation	03 espaces de conservation immatriculés	Nombre d'espaces de conservation immatriculés	Rapport d'activités DGEF/MEEA	MEEA	MEF, MUAFH	3	0	0	55 500	0	0	55 500	0	0	55 500
A.1.1.1.1.4	Immatriculer des forêts classées	22 forêts immatriculées	Nombre de forêts immatriculées	Rapports d'activités	MEEA	MEF	6	10	6	110 000	183 000	110 000	403 000	0	0	403 000

CODE	ACTIONS/ACTIVITES	PRODUITS	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATION	STRUCTURE RESPONSABLE	STRUCTURES PARTENAIRES	Programmation physique			Programmation financière			TOTAL (en milliers)	FINANCEMENT		
							2025	2026	2027	2025	2026	2027		ETAT	PTF	A RECHERCHER
A.1.1.1.1.5	Acquérir des drones de surveillance	02 drones de surveillance acquis	Nombre de drones de surveillance acquis	Rapports d'activités	MEEA	MDAC, MATM	1	1	0	50 000	50 000	0	100 000	0	0	100 000
A.1.1.1.1.6	Apurer des forêts	8 forêts apurées	Nombre de forêts apurées	Rapports d'activités	MEEA	MDAC, MATM	4	4	0	348 000	348 000	0	696 000	0	0	696 000
A.1.1.1.1.7	Effectuer des patrouilles de sécurisation des aires protégées	60000 sorties de patrouilles de sécurisation des aires protégées effectuées	Nombre de sorties de patrouilles effectuées	Rapports d'activités	MEEA	MDAC, MATM	20 000	20 000	20 000	500 000	500 000	500 000	1 500 000	1 500 000	0	0
A.1.1.1.1.8	Construire des postes forestiers	20 postes forestiers construits	Nombre de postes forestiers construits	Rapports d'activités	MEEA	MEF	10	10	-	280 000	280 000	0	560 000	0	0	560 000
A.1.1.1.1.9	Construire des postes de contrôle forestiers	10 postes de contrôle forestiers construits	Nombre de postes de contrôle forestiers construits	Rapports d'activités	MEEA	MEF	5	5	-	61 000	61 000	0	122 000	0	0	122 000
Action 1.1.1.2. Aménagement des espaces de conservation										18 527 025	18 489 025	18 306 025	55322 075	31 470 000	120 000	23732075
A.1.1.1.2.1	Elaborer des plans d'aménagement et de gestion des APF	4 plans d'aménagement et de gestion (PAG) des APF élaborés	Nombre de PAG élaborés	Rapports d'activités	MEEA	Secteur privé, CT, ONG/Associations	2	2	0	60 000	60 000	0	120 000	0	120000	0
A.1.1.1.2.2	Appuyer l'élaboration des Plans d'aménagement Forestier (PAF)	10 Plans d'aménagement Forestier (PAF) élaborés	Nombre de PAF élaborés	Rapports d'activités	MEEA	Secteur privé, CT, ONG/Associations	5	5	0	200000	200000	0	400 000	0	0	400 000

CODE	ACTIONS/ACTIVITES	PRODUITS	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATION	STRUCTURE RESPONSABLE	STRUCTURES PARTENAIRES	Programmation physique			Programmation financière			TOTAL (en milliers)	FINANCEMENT		
							2025	2026	2027	2025	2026	2027		ETAT	PTF	A RECHERCHER
A.1.1.1.2.3	Appuyer l'actualisation des Plans d'aménagement Forestier (PAF)	8 Plans d'aménagement Forestier (PAF) actualisés	Nombre de PAF actualisés	Rapports d'activités	MEEA	Secteur privé, CT, ONG/Associations	5	3	0	50000	30000	0	80 000	0	0	80 000
A.1.1.1.2.4	Aménager des pistes dans les aires de protection faunique	2500 km de pistes aménagées dans les aires de protection faunique	Linéaire des pistes aménagées dans les aires de protection fauniques (km)	Rapport bilan du MARAH	MEEA	Secteur privé, CT, ONG/Associations	1000	1500	0	200 000	300 000	0	500 000	0	0	500 000
A.1.1.1.2.5	Produire des plants	33 000 000 plants produits	Nombre de plants produits	Rapports d'activités	MEEA	Secteur privé, CT, ONG/Associations	11 000 000	11 000 000	11 000 000	5 500 000	5 500 000	5 500 000	16 500 000	15 000 000	0	1 500 000
A.1.1.1.2.6	Mettre en terre des plants	31 500 000 plants mis en terre	Nombre de plants mis en terre	Rapports d'activités	MEEA	Secteur privé, CT, ONG/Associations	10 500 000	10 500 000	10 500 000	11 025 000	11 025 000	11 025 000	33 075 000	15 750 000	0	17 325 000
A.1.1.1.2.7	Réaliser des salines dans les aires de protection fauniques	200 salines réalisées dans les aires de protection fauniques	Nombre de salines réalisées dans les aires de protection fauniques	Rapports d'activités	MEEA	Secteur privé, CT, ONG/Associations	100	100	0	8 000	8 000	0	16 000	0	0	16 000
A.1.1.1.2.8	Récupérer des terres dégradées dans les espaces de conservation	15 000 ha de terres dégradées récupérées dans les espaces de conservation	Superficie de terres dégradées récupérées dans les espaces de conservation	Rapports d'activités	MEEA	Secteur privé, CT, ONG/Associations	5000	5000	5000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	3 000 000	0	0	3 000 000

CODE	ACTIONS/ACTIVITES	PRODUITS	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATION	STRUCTURE RESPONSABLE	STRUCTURES PARTENAIRES	Programmation physique			Programmation financière			TOTAL (en milliers)	FINANCEMENT		
							2025	2026	2027	2025	2026	2027		ETAT	PTF	A RECHERCHER
A.1.1.1.2.9	Réaliser des mares/boulis dans les aires de protection faunique	6 nouvelles mares/boulis réalisées	Nombre de mares/boulis réalisés	Rapports d'activités	MEEA	Secteur privé, CT, ONG/Associations	1		5	200000		150000	350 000	0	0	350 000
A.1.1.1.2.10	Réhabiliter des mares/boulis dans les aires de protection faunique	11 mares/boulis sont réhabilitées	Nombre de mares/boulis réhabilités	Rapports d'activités	MEEA	Secteur privé, CT, ONG/Associations	1		10	30000		20000	50 000	0	0	50 000
A.1.1.1.2.11	Réaliser des forages équipés dans les aires de protection faunique	24 forages équipés réalisés dans les aires de protection faunique	Nombre de forages équipés réalisés	Rapports d'activités	MEEA	Secteur privé, CT, ONG/Associations	9		15	108000		150000	258 000	0	0	258 000
A.1.1.1.2.12	Réhabiliter et équiper des forages dans les aires de protection faunique (APF)	17 forages dans les aires de protection faunique (APF) réhabilités et équipés	Nombre de forages réhabilités et équipés	Rapports d'activités	MEEA	Secteur privé, CT, ONG/Associations	12		5	60000		25000	85 000	0	0	85 000
A.1.1.1.2.13	Réhabiliter des barrages dans les APF	10 barrages réhabilités dans les APF	Nombre de barrages réhabilités	Rapports d'activités	MEEA	Secteur privé, CT, ONG/Associations		5	5		100000	100000	200 000	200000	0	0
A.1.1.1.2.14	Réaliser de nouveaux barrages dans les APF	8 nouveaux barrages réalisés dans les APF	Nombre de barrages réalisés	Rapports d'activités	MEEA	Secteur privé, CT, ONG/Associations		3	5		195000	325000	520 000	520000	0	0
A.1.1.1.2.15	Mettre en terre des plants	31 500 000 plants mis en terre	Nombre de plants mis en terre	Rapports d'activités	MEEA	Secteur privé, CT, ONG/Associations	10500000	10500000	10500000	11 025	11 025	11 025	33 075	0	0	33 075

CODE	ACTIONS/ACTIVITES	PRODUITS	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATION	STRUCTURE RESPONSABLE	STRUCTURES PARTENAIRES	Programmation physique			Programmation financière			TOTAL (en milliers)	FINANCEMENT		
							2025	2026	2027	2025	2026	2027		ETAT	PTF	A RECHERCHER
A.1.1.1.2.16	Créer des jardins des plantes médicinales	45 jardins de plantes médicinales créés	Nombre de jardins de plantes médicinales créés	Rapport de suivi	MEEA	Secteur privé, CT, ONG/Associations	25	20	0	75 000	60 000	0	135 000	0	0	135 000
Action 1.1.1.3. Promotion de la gestion participative des espaces de conservation										174 400	174 400	174 400	523 200	0	0	523 200
A.1.1.1.3.1	Mettre en place les coopératives simplifiées de gestion forestière	300 coopératives simplifiées de gestion forestière mises en place	Nombre de coopératives simplifiées de gestion forestière mises en place	Rapports d'activités	MEEA	CT, Secteur privé	100	100	100	50 000	50 000	50 000	150 000	0	0	150 000
A.1.1.1.3.2	Elaborer des chartes foncières	150 chartes foncières élaborées	Nombre de chartes foncières élaborées	Rapports d'activités	MEEA	CT, Secteur privé	50	50	50	25 000	25 000	25 000	75 000	0	0	75 000
A.1.1.1.3.3	Créer des ZOVIC	03 ZOVIC créées	Nombre de ZOVIC créées	Rapports d'activités	MEEA	CT, Secteur privé	1	1	1	14 400	14 400	14 400	43 200	0	0	43 200
A.1.1.1.3.4	Indemniser les personnes victimes de dégâts impliquant les animaux	Personnes victimes de dégâts impliquant les animaux indemnisés	Nombre de personnes victimes de dégâts impliquant les animaux indemnisés	Rapports d'activités	MEEA	CT, Secteur privé	250	250	250	80 000	80 000	80 000	240 000	0	0	240 000
A.1.1.1.3.5	Organiser des sessions de formation	03 sessions de formation organisées	Nombre de sessions de formation organisées	Rapports d'activités	MEEA	CT, Secteur privé	1	1	1	5 000	5 000	5 000	15 000	0	0	15 000
Action 1.1.1.4. Protection des végétaux et conditionnement										347750	409750	429750	1187250	0	0	1187250

CODE	ACTIONS/ACTIVITES	PRODUITS	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATION	STRUCTURE RESPONSABLE	STRUCTURES PARTENAIRES	Programmation physique			Programmation financière			TOTAL (en milliers)	FINANCEMENT		
							2025	2026	2027	2025	2026	2027		ETAT	PTF	A RECHERCHER
A.1.1.1.4.1	Acquérir des drones de prospection et de traitement phytosanitaire	30 drones de prospection et de traitement phytosanitaire acquis	Nombre de drones de prospection et de traitement phytosanitaire acquis	Rapports d'activités	MARAH	MEEA, MESRI, Secteur privé	5	10	15	50000	100000	150000	300 000	0	0	300 000
A.1.1.1.4.2	Mettre à la disposition des producteurs des kits d'Aflasafe	900 kits d'Aflasafemis à la disposition des producteurs	Nombre de kits d'Aflasafe Mettre à la disposition des producteurs acquis	Rapports d'activités	MARAH	MEEA, MESRI, Secteur privé	300	300	300	3750	3750	3750	11 250	0	0	11 250
A.1.1.1.4.3	Mettre à la disposition des producteurs des équipements de protection individuelle phytosanitaires	3000 équipements de protection individuelle phytosanitaires mis à la disposition des producteurs	Nombre d'équipements de protection individuelle phytosanitaires mis à la disposition des producteurs	Rapports d'activités	MARAH	MEEA, MESRI, Secteur privé	1000	1000	1000	20000	20000	20000	60 000	0	0	60 000
A.1.1.1.4.4	Mettre à la disposition des producteurs des produits phytosanitaires homologués	38421 produits phytosanitaires homologués mis à la disposition des producteurs	Nombre de produits phytosanitaires homologués mis à la disposition des producteurs	Rapports d'activités	MARAH	MEEA, MESRI, Secteur privé	12807	12807	12807	250000	250000	250000	750 000	0	0	750 000
A.1.1.1.4.5	Mettre au point des méthodes de lutte contre les principaux ravageurs des matériels forestiers de reproduction	02 méthodes de lutte contre les principaux ravageurs des matériels forestiers de reproduction mises au point	Nombre de méthodes de lutte contre les principaux ravageurs des matériels forestiers de	Rapports d'activités	MEEA	MESRI, Secteur privé		1	1	0	6 000	6 000	12 000	0	0	12 000

CODE	ACTIONS/ACTIVITES	PRODUITS	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATION	STRUCTURE RESPONSABLE	STRUCTURES PARTENAIRES	Programmation physique			Programmation financière			TOTAL (en milliers)	FINANCEMENT		
							2025	2026	2027	2025	2026	2027		ETAT	PTF	A RECHERCHER
			reproduction mises au point													
A.1.1.1.4.6	Sensibiliser les producteurs sur l'utilisation des biopesticides et des biofertilisants	1050 producteurs sensibilisés sur l'utilisation des biopesticides et des biofertilisants	Nombre de producteurs sensibilisés	Rapport d'activités	MEEA	Ministères, institutions publiques et privées	450	600	0	24 000	30 000	0	54 000	0	0	54 000
EA.1.1.2. La conservation des ressources animales et halieutiques est améliorée										37 892 780	28 688 400	9 031 500	75 612 680	20 005 705	29 945 461	25 661 514
Action 1.1.2.1. Sécurisation et aménagement des zones pastorales										12 196 000	3 411 500	3 411 500	19 019 000	960 000	0	18 059 000
A.1.1.2.1.1	Baliser les espaces pastoraux	59672 ha d'espaces pastoraux balisés	Superficie des espaces pastoraux balisés annuellement	Rapport bilan du MARAH	MARAH	MEEA	59672	0	0	1231000	0	0	1 231 000	0	0	1 231 000
A.1.1.2.1.2	Créer de nouvelles zones pastorales	26 000 ha de zones pastorales créées	Superficie des zones pastorales créées	Rapports bilan des activités du MARAH	MARAH	CT, MEEA	26000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
A.1.1.2.1.3	Immatriculer les zones pastorales	6680 ha de zones pastorales immatriculés	Superficie des zones pastorales immatriculées	Rapport bilan du MARAH	MARAH	MEEA	6680	0	0	6680000	0	0	6 680 000	0	0	6 680 000
A.1.1.2.1.4	Appuyer la sécurisation des fermes péri-urbaines	290 ha de superficie de fermes péri-urbaines appuyées	Superficie des fermes d'élevages péri-urbaines évaluées pour la délivrance de titre foncier	Rapport bilan du MARAH	MARAH	MEEA	290	0	0	25000	0	0	25 000	0	0	25 000

CODE	ACTIONS/ACTIVITES	PRODUITS	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATION	STRUCTURE RESPONSABLE	STRUCTURES PARTENAIRES	Programmation physique			Programmation financière			TOTAL (en milliers)	FINANCEMENT		
							2025	2026	2027	2025	2026	2027		ETAT	PTF	A RECHERCHER
A.1.1.2.1.5	Maintenir les écosystèmes pastoraux	200000 ha des écosystèmes pastoraux maintenus	Superficies de terres sous pratiques de gestion durable de paysages (Ha)	Rapport bilan du MARAH	MARAH	MEEA	0	100 000	100 000	0	111 500	111 500	223 000	0	0	223 000
A.1.1.2.1.6	Aménager des zones pastorales	6000 ha zones pastorales aménagées annuellement	Superficie des zones pastorales aménagées annuellement (Ha)	Rapport Bilan annuel MARAH	MARAH	CT, MEEA	2000	2 000	2000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	9 000 000	0	0	9 000 000
A.1.1.2.1.7	Aménager des pistes à bétail	900 Km de pistes à bétail aménagées	Longueur de pistes à bétail aménagées (Km)	Rapport Bilan annuel MARAH	MARAH	CT, MEEA	300	300	300	300 000	300 000	300 000	900 000	0	0	900 000
A.1.1.2.1.8	Réaliser des parcs de vaccination dans les espaces pastoraux	129 parcs de vaccination réalisée dans les espaces pastoraux	Nombre de parcs de vaccination modernes réalisés	Rapport Bilan annuel MARAH	MARAH	CT, MEEA, Secteur privé	129	0	0	960 000	0	0	960 000	960 000	0	0
Action 1.1.2.2. Prévention des maladies prioritaires et les zoonoses										6 540 000	6 540 000	5 520 000	18 600 000	2 692 375	9 195 111	6 712 514
A.1.1.2.2.1	Vacciner les petits ruminants contre la Peste des petits ruminants (PPR)	17000000 petits ruminants sont vaccinés contre la PPR	Nombre de têtes de petits ruminants vaccinés contre la PPR	Rapport d'activités	MARAH	CT, MEEA, Secteur privé	8 500 000	8 500 000	0	1 020 000	1 020 000	0	2 040 000	360 000	419 000	1 261 000
A.1.1.2.2.2	Vacciner les bovins contre la Péripneumonie contagieuse bovine (PPCB)	42000000 bovins sont vaccinés contre la PPCB	Nombre de têtes de bovins vaccinés contre la PPCB	Rapport d'activités	MARAH	CT, MEEA, Secteur privé	14 000 000	14 000 000	14 000 000	1 680 000	1 680 000	1 680 000	5 040 000	92 375	3 267 625	1 680 000

CODE	ACTIONS/ACTIVITES	PRODUITS	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATION	STRUCTURE RESPONSABLE	STRUCTURES PARTENAIRES	Programmation physique			Programmation financière			TOTAL (en milliers)	FINANCEMENT		
							2025	2026	2027	2025	2026	2027		ETAT	PTF	A RECHERCHER
A.1.1.2.2.3	Vacciner la volaille contre la Maladie de Newcastle (MNC)	96 000 000 volailles est vaccinée contre la MNC	Nombre de têtes de volailles vaccinées contre la MNC	Rapport d'activités	MARAH	CT, MEEA, Secteur privé	32 000 000	32 000 000	32 000 000	3 840 000	3 840 000	3 840 000	11 520 000	2240000	5508486	3 771 514
Action 1.1.2.3. Protection et entretien des plans d'eau et zones humides										1 202 000	450 000	0	1 652 000	872 000	10 000	770 000
A.1.1.2.3.1	Protéger les Berges de barrages/retenues d'eau	20 berges de barrages/retenues d'eau protégées	Nombre de berges de barrages/retenues d'eau protégées	Rapport d'activités	MEEA	CT, Secteur privé, MARAH	10	10	0	100 000	100 000	0	200 000	200 000	0	0
A.1.1.2.3.2	Eliminer les Plantes envahissantes de barrages/retenues d'eau	20 barrages/retenues d'eau éliminées des plantes envahissantes	Nombre de barrages/retenues d'eau éliminés des plantes envahissantes	Rapport d'activités	MEEA	CT, Secteur privé, MARAH	10	10	0	100 000	100 000	0	200 000	200 000	0	0
A.1.1.2.3.3	Mettre en œuvre des technologies de protection des berges	2 technologies de protection des berges mises en œuvre	Nombre de technologies mises en œuvre	Rapport d'activités	MESRI	MEEA	2	0	0	100 000	0	0	100 000	0	10 000	90 000
A.1.1.2.3.4	Mettre en place des Comités d'usagers de l'Eau (CUE) pour l'entretien courant des barrages, y compris leur kit d'entretien	45 Comités d'usagers de l'Eau (CUE) mis en place	Nombre de CUE mis en place	Procès-verbaux de session d'installation	MEEA	CT	25	25	0	250 000	250 000	0	500 000	420 000	0	80 000

CODE	ACTIONS/ACTIVITES	PRODUITS	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATION	STRUCTURE RESPONSABLE	STRUCTURES PARTENAIRES	Programmation physique			Programmation financière			TOTAL (en milliers)	FINANCEMENT		
							2025	2026	2027	2025	2026	2027		ETAT	PTF	A RECHERCHER
A.1.1.2.3.5	Protéger les sources d'eau	02 sources d'eau protégées	Nombre de sources d'eau protégées	Rapport d'activités	MEEA	CT, Secteur privé	2	0	0	52 000	0	0	52 000	52 000	0	0
A.1.1.2.3.6	Délimiter et matérialiser les bandes de servitude	Les bandes de servitude sont délimitées et matérialisées	Nombre de bande de servitude matérialisée	Rapport d'activités	MEEA	CT, Secteur privé	600	0	0	600 000	0	0	600 000	0	0	600 000
Action 1.1.2.4. Restauration des zones humides										17954 780	18286 900	10000 0	36341 680	15481 330	20740 350	120000
A.1.1.2.4.1	Réhabiliter les Barrages dégradés	09 Barrages dégradés réhabilités	Nombre de barrages réhabilités	Rapport d'activités	MEEA	MARAH, CT, MEF, Secteur privé	4	5	0	52800 00	66000 00	0	11880 000	64000 00	54800 00	0
A.1.1.2.4.2	Exécuter les travaux de réhabilitation de barrages y compris la mise en œuvre des mesures environnementales	21 barrages dégradés réhabilités	Nombre de barrages dégradés réhabilités	Rapport de suivi	MEEA	MARAH, CT, MEF, Secteur privé	9	12	0	8 550 000	11 400 000	0	19950 000	4 750 000	15 200 000	0
A.1.1.2.4.3	Réaliser les travaux d'aménagement du Lac Dem	40% des travaux d'aménagement du Lac Dem exécutés	Taux d'exécution des travaux	Rapport de suivi	MEEA	MARAH, CT, MEF, Secteur privé	20	40	0	124 600	186 900	0	31150 0	131 150	60 350	120 000
A.1.1.2.4.4	Aménager le marigot houet	Le marigot houet aménagé	Nombre de marigot aménage	Rapport de suivi	MEEA	MARAH, CT, MEF, Secteur privé	1	0	0	50 000	0	0	50000	50 000	0	0
A.1.1.2.4.5	Aménager les barrages n°1, 2 et 3 de la ville de Ouagadougou	Les barrages n°1, 2 et 3 de la ville de Ouagadougou aménagés	Nombre de barrages de la ville de Ouagadougou aménagés	Rapport de suivi	MEEA	MARAH, CT, MEF, Secteur privé	3	3	3	100 000	100 000	100 000	30000 0	300 000	0	0

CODE	ACTIONS/ACTIVITES	PRODUITS	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATION	STRUCTURE RESPONSABLE	STRUCTURES PARTENAIRES	Programmation physique			Programmation financière			TOTAL (en milliers)	FINANCEMENT		
							2025	2026	2027	2025	2026	2027		ETAT	PTF	A RECHERCHER
A.1.1.2.4.6	Aménager la marre de la ville de Dori	La marre de la ville de Dori aménagée	Nombre de marre aménagée	Rapport de suivi	MEEA	MARAH, CT, MEF, Secteur privé	1	0	0	3 850 180	0	0	3850180	3 850 180	0	0
Objectif stratégique 1.2 : Améliorer la conservation ex situ de la diversité biologique										1 060 420	1 104 780	2 094 780	4 259 980	0	0	4 259 980
E.A.1.2.1. La conservation des collections végétales est renforcée										102 640	95 000	1 535 000	1 732 640	0	0	1 732 640
Action 1.2.1.1. Gestion durable des herbiers										11 640	4 000	1 504 000	1 519 640	0	0	1 519 640
A.1.2.1.1.1	Mettre en place une banque de semences végétales	Une banque de semences végétales mise en place	Nombre de banque de semences mise en place	Rapports d'activités	MESRI	MEEA, Secteur privé, ONG/Associations	0	0	1	0	0	1 500 000	1 500 000	0	0	1 500 000
A.1.2.1.1.2	Organiser des missions de collectes des échantillons d'herbier	7 missions de collectes des échantillons d'herbier organisées	Nombre de missions de collectes des échantillons d'herbier organisées	Rapports d'activités	MESRI	MEEA, Secteur privé, ONG/Associations	7	0	0	7 640	0	0	7 640	0	0	7 640
A.1.2.1.1.3	Mettre en place des plateformes de numérisation de la base de données des herbiers	3 plateformes de numérisation de la base de données des herbiers	Nombre de plateformes de numérisation de la base de données des herbiers mis en place	Rapports d'activités	MESRI	MEEA, Secteur privé, ONG/Associations	1	1	1	4 000	4 000	4 000	12 000	0	0	12 000
Action 1.2.1.3.Création et aménagement des jardins botaniques et des conservatoires										91 000	91 000	31 000	213 000	0	0	213 000
A.1.2.1.3.1	Réaliser des jardins botaniques	4 jardins botaniques réalisés	Nombre de jardins botaniques réalisés	Rapport d'activité MEEA	MEEA	CT, Associations	2	2	0	60 000	60 000	0	120 000	0	0	120 000

CODE	ACTIONS/ACTIVITES	PRODUITS	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATION	STRUCTURE RESPONSABLE	STRUCTURES PARTENAIRES	Programmation physique			Programmation financière			TOTAL (en milliers)	FINANCEMENT		
							2025	2026	2027	2025	2026	2027		ETAT	PTF	A RECHERCHER
A.1.2.1.3.2	Mettre en terres des plants d'espèces menacés d'extinction	1500 plants d'espèces menacées d'extinction mis en terre	Nombre de plants d'espèces menacées d'extinction mises en terre	Rapport d'activité MEEA	MEEA	MESRI, Secteur privé	500	500	500	500	500	500	1 500	0	0	1 500
A.1.2.1.3.3	Introduire des espèces exotiques dans les conservatoires	06 espèces exotiques introduites dans les conservatoires	Nombre d'espèces exotiques introduites dans les conservatoires	Rapport d'activité MEEA	MEEA	MESRI, Secteur privé	2	2	2	500	500	500	1 500	0	0	1 500
A.1.2.1.3.4	Elaborer des plans d'aménagement des conservatoires	03 plans d'aménagement des conservatoires élaborés	Nombre de plans d'aménagement des conservatoires élaborés	Rapport d'activité MEEA	MEEA	MESRI, Secteur privé	1	1	1	30000	30000	30000	90 000			90 000
E.A.1.2.2. La conservation des collections animales est renforcée										957 780	1 009 780	559 780	2 527 340	0	0	2 527 340
Action 1.2.2.1. Gestion durable des conservatoires des animaux										941780	996780	546780	2485340	0	0	2485340
A.1.2.2.1.1	Réaliser des boulies	03 boulies réalisés	Nombre de boulies réalisées	Rapport d'activités	MEEA	Secteur privé, CT, MARAH, ONG/Associations	1	1	1	30000	30000	30000	90 000			90 000
A.1.2.2.1.2	Réaliser des pistes	90 Km de pistes réalisés	Distance de pistes réalisées	Rapport d'activités	MEEA	Secteur privé, CT, MARAH, ONG/Associations	30	30	30	200	200	200	600			600

CODE	ACTIONS/ACTIVITES	PRODUITS	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATION	STRUCTURE RESPONSABLE	STRUCTURES PARTENAIRES	Programmation physique			Programmation financière			TOTAL (en milliers)	FINANCEMENT		
							2025	2026	2027	2025	2026	2027		ETAT	PTF	A RECHERCHER
A.1.2.2.1.3	Réhabiliter des boulies	03 boulies réhabilités	Nombre de boulies réhabilités	Rapport d'activités	MEEA	Secteur privé, CT, MARAH, ONG/Associations	1	1	1	15000	15000	15000	45 000			45 000
A.1.2.2.1.4	Mettre en terre des plants	4500 plants mis en terre	Nombre de plants mis en terre	Rapport d'activités	MEEA	Secteur privé, CT, MARAH, ONG/Associations	1500	1500	1500	1500	1500	1500	4 500			4 500
A.1.2.2.1.5	Réaliser des salines	30 salines réalisées	Nombre de salines réalisées	Rapport d'activités	MEEA	Secteur privé, CT, MARAH, ONG/Associations	10	10	10	80	80	80	240			240
A.1.2.2.1.6	Réaliser un inventaire des espèces locales animales de race pure	un répertoire des espèces locales animales de race pure	Nombre de répertoire à jour des espèces locales animales de race pure	Rapport d'activité	MARAH	Secteur privé, CT, MARAH, ONG/Associations	1			195 000	0	0	195 000			195 000
A.1.2.2.1.7	Réaliser des conservatoires de souche pure d'espèces locales domestiques menacées	13 conservatoires de souche pure d'espèces locales domestiques réalisés	Nombre de conservatoires de souche pure d'espèces locales domestiques	Rapport de suivi	MARAH	Secteur privé, CT, MARAH, ONG/Associations		6	7	300 000	350 000		650 000			650 000
A.1.2.2.1.8	Réaliser une banque nationale de gènes/semences d'espèces animales locales	Une banque nationale de gènes/semences est mise en place	Nombre de banques de gène mises en place	Rapport de suivi	MARAH	Secteur privé, CT, MARAH, ONG/Associations		1		400 000	600 000	500 000	1 500 000			1 500 000

CODE	ACTIONS/ACTIVITES	PRODUITS	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATION	STRUCTURE RESPONSABLE	STRUCTURES PARTENAIRES	Programmation physique			Programmation financière			TOTAL (en milliers)	FINANCEMENT		
							2025	2026	2027	2025	2026	2027		ETAT	PTF	A RECHERCHER
	domestiques et non apprivoisés															
Action 1.2.2.2. Renforcement de la conservation et de la diversité biologique des collections mortes de vertébrés et d'invertébrés										16 000	13 000	13 000	42 000	0	0	42 000
A.1.2.2.2.1	Mettre à jour le répertoire des collections entomologiques à l'échelle nationale	Le répertoire des collections entomologiques de Ouagadougou, Bobo-Dioulasso, Koudougou et d'ailleurs mis à jour	Nombre de collections entomologiques existant	Rapport d'activité	MESRI	MESRI, Secteur privé	1	0	0	3 000	0	0	3 000	0	0	3 000
A.1.2.2.2.2	Réhabiliter les collections entomologiques	03 collections entomologiques de Ouadadougou, Bobo-Dioulasso et Koudougou et d'ailleurs réhabiltées	Nombre de collections entomologiques effectuées	Rapport d'activité	MESRI	MESRI, Secteur privé	1	1	1	3 000	3 000	3 000	9 000	0	0	9 000
A.1.2.2.2.3	Organiser des missions de collecte de nouveaux spécimens pour leur conservation	03 missions de collecte de nouveaux spécimens sont effectuées	Nombre de missions de collecte de nouveaux spécimens effectuées	Rapport d'activité	MESRI	MESRI, Secteur privé	1	1	1	10 000	10 000	10 000	30 000	0	0	30 000
Axe 2 : Utilisation et valorisation durable de la diversité biologique										18602 502	18423 096	18343 396	55368 994	18550 485	16818 42,2	3513666 6,5
Objectif stratégique 2.1 : Renforcer les connaissances et l'utilisation de la biodiversité										13454 365,5	13341 415,5	13465 666	40261 446,5	17871 185	90931 3,19	2148094 8
E.A.2.1.1. Les connaissances sur les ressources biologiques sont améliorées										35966 18	37831 18	39091 18	11288 854	89779 00	90000	2220954

CODE	ACTIONS/ACTIVITES	PRODUITS	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATION	STRUCTURE RESPONSABLE	STRUCTURES PARTENAIRES	Programmation physique			Programmation financière			TOTAL (en milliers)	FINANCEMENT		
							2025	2026	2027	2025	2026	2027		ETAT	PTF	A RECHERCHER
Action 2.1.1.1.Développement des connaissances sur les ressources biologiques (potentiel, socioéconomiques)										30000	208000	347000	585000	0	90000	495000
A.2.1.1.1.1	Réaliser des inventaires fauniques	05 inventaires fauniques réalisé	Nombre d'inventaires fauniques réalisés	Rapport d'inventaire	MEEA	CT, Privé	0	2	3		28000	42000	70000	0	0	70 000
A.2.1.1.1.2	Réaliser le suivi des placettes permanentes	1 148 placettes permanentes suivies	Nombre de placettes suivies	Rapports d'activités	MEEA	CT	0	1148	0	0	150 000	0	150000	0	0	150 000
A.2.1.1.1.3	Elaborer le rapport sur l'état des ressources génétiques animales et aquacoles au Burkina Faso	03 rapport sur l'état des ressources génétiques animales et aquacoles au Burkina Faso élaboré	Nombre de rapports sur l'état des ressources génétiques animales et aquacoles au Burkina Faso élaborés	Rapports d'activités	MARAH	Secteur privé, CT	1	1	1	30 000	30 000	30 000	90000	0	90000	0
A.2.1.1.1.4	Réaliser une étude sur les microorganismes et des bactéries impactés par les changements climatiques responsables de nouvelles maladies	Une étude sur les microorganismes et des bactéries impactés par les changements climatiques responsables de nouvelles maladies est réalisée	Disponibilité du rapport d'étude sur les microorganismes et des bactéries impactés par les changements climatiques responsables de nouvelles maladies	Rapport d'inventaire	MESRI	UICN, CT, MEEA, Secteur privé	0	0	1	0	0	200 000	200000	0	0	200 000

CODE	ACTIONS/ACTIVITES	PRODUITS	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATION	STRUCTURE RESPONSABLE	STRUCTURES PARTENAIRES	Programmation physique			Programmation financière			TOTAL (en milliers)	FINANCEMENT		
							2025	2026	2027	2025	2026	2027		ETAT	PTF	A RECHERCHER
A.2.1.1.1.5	Réaliser un inventaire des champignons	01 inventaire des champignons réalisé	Nombre d'inventaires des champignons réalisés	Rapport d'inventaire	MESRI	UICN, CT, MEEA, Secteur privé	0	0	1	0	0	75 000	75000	0	0	75 000
Action 2.1.1.2. Promotion du séquençage numérique sur les ressources génétiques										10000	15000	10000	35000	0	0	35000
A.2.1.1.2.1	Organiser des sessions de sensibilisation sur le séquençage	03 sessions de sensibilisation sur le séquençage organisées	Nombre de sessions de sensibilisation sur le séquençage organisées	Rapports d'activités	MESRI	MEEA, Secteur privé	1	1	1	5000	5000	5000	15000	0	0	15 000
A.2.1.1.2.2	Réaliser une étude sur l'état des lieux de l'utilisation de l'ISN	01 étude sur l'état des lieux de l'utilisation de l'ISN	Disponibilité de l'étude sur l'état des lieux de l'utilisation de l'ISN	Rapports d'activités	MESRI	MEEA, Secteur privé		1			5000		5000	0	0	5 000
A.2.1.1.2.3	Organiser des sessions de formation sur le séquençage	03 sessions de formation sur le séquençage organisées	Nombre de sessions de formation sur le séquençage organisées	Rapports d'activités	MESRI	MEEA, Secteur privé	1	1	1	5000	5000	5000	15000	0	0	15 000
Action 2.1.1.3. Promotion des biotechnologies modernes										3 556 618	3 560 118	3 552 118	10 668 854	8 977 900	0	1 690 954
A.2.1.1.3.1	Produire des variétés de semences améliorées	15 variétés semences améliorées produites	Nombre de variétés de semences améliorées produites	Rapport d'activités	MESRI	Secteur privé, CT	5	5	5	10 000	10 000	10 000	30000	30 000	0	0

CODE	ACTIONS/ACTIVITES	PRODUITS	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATION	STRUCTURE RESPONSABLE	STRUCTURES PARTENAIRES	Programmation physique			Programmation financière			TOTAL (en milliers)	FINANCEMENT		
							2025	2026	2027	2025	2026	2027		ETAT	PTF	A RECHERCHER
A.2.1.1.3.2	Produire des semences forestières améliorées	24 000 Kg semences forestières améliorées sont produites	Quantité de semences forestières améliorées produites	Rapport d'activités	MEEA	MESRI, Secteur privé	8 000	8 000	8 000	50 000	50 000	50 000	150000	150 000	0	0
A.2.1.1.3.3	Réaliser l'insémination artificielle des vaches	6000 vaches inséminées	Nombre de vaches inséminés	Rapport d'activités	MARAH	MESRI, Secteur privé	2 000	2 000	2 000	130 000	130 000	130 000	390000	0	0	390 000
A.2.1.1.3.4	Mettre au point des technologies et techniques d'amélioration de la productivité des céréales traditionnelles	22 technologies et techniques d'amélioration de la productivité des céréales traditionnelles mises au point	Nombre de technologies et techniques d'amélioration de la productivité des céréales traditionnelles mises au point	Rapport d'activités	MESRI	MARAH, Secteur privé	8	6	8	180 000	180 000	180 000	540000	0	0	540 000
A.2.1.1.3.5	Mettre au point des technologies et techniques de production de riz à haut rendement	15 technologies et techniques de production de riz à haut rendement mises au point	Nombre de technologies et techniques de production de riz à haut rendement mises au point	Rapport d'activités	MESRI	MARAH, Secteur privé	5	5	5	181 818	181 818	181 818	545454	0	0	545 454

CODE	ACTIONS/ACTIVITES	PRODUITS	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATION	STRUCTURE RESPONSABLE	STRUCTURES PARTENAIRES	Programmation physique			Programmation financière			TOTAL (en milliers)	FINANCEMENT		
							2025	2026	2027	2025	2026	2027		ETAT	PTF	A RECHERCHER
A.2.1.1.3.6	Mettre au point des technologies et techniques performantes d'amélioration de la productivité des plantes à racines et des tubercules	09 technologies et techniques performantes d'amélioration de la productivité des plantes à racines et des tubercules mises au point	Nombre de technologies et techniques performantes d'amélioration de la productivité des plantes à racines et des tubercules mises au point	Rapport d'activités	MESRI	MARAH, Secteur privé	3	3	3	60 000	60 000	60 000	180000	0	0	180 000
A.2.1.1.3.7	Produire des semences de ligneux fourragers	16000 kg de semences de ligneux fourragers produites	Quantité de semences de ligneux fourragers produites	Rapport d'activités	MEEA	Secteur privé, MESRI, MARAH	5 000	5500	5500	26 000	28 000	28 000	82000	54 000	0	28 000
A.2.1.1.3.8	Produire des plants de ligneux fourragers	Des plants de ligneux fourragers sont produits	Nombre de plants de ligneux fourragers produit	Rapport d'activités	MEEA	Secteur privé, MESRI, MARAH	127 000	137 000	137 000	7 000	7 500	7 500	22000	14 500	0	7 500
A.2.1.1.3.9	Produire des alevins dans les statons piscicoles	42012000 alevins produites dans les statons piscicoles	Nombre d'alevins produites dans les statons piscicoles	Rapport d'activités	MARAH	MESRI, Secteur privé	14 004 000	14 004 000	14 004 000	2 800 800	2 800 800	2 800 800	8402400	8 402 400		0
A.2.1.1.3.10	Organiser des sessions de sensibilisation au profit des personnes sur la biotechnologie/biosécurité	6000 personnes informées et sensibilisées sur la biotechnologie/biosécurité	Nombre de personnes informées et sensibilisées sur la biotechnologie/biosécurité	Rapport d'activités	MESRI	MEEA, Secteur privé	2 000	2 000	2 000	10 000	10 000	10 000	30000	30 000	0	0

CODE	ACTIONS/ACTIVITES	PRODUITS	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATION	STRUCTURE RESPONSABLE	STRUCTURES PARTENAIRES	Programmation physique			Programmation financière			TOTAL (en milliers)	FINANCEMENT		
							2025	2026	2027	2025	2026	2027		ETAT	PTF	A RECHERCHER
A.2.1.1.3.11	Evaluer les dossiers de demande d'autorisation d'utilisation d'OGM	02 dossiers de demande d'autorisation d'utilisation d'OGM soumis et évalués	Nombre d'autorisations de demande d'utilisation d'OGM accordées	Rapport d'activités	MESRI	MEEA, Secteur privé	1	1	0	7 000	7 000	0	14000	14 000	0	0
A.2.1.1.3.12	Réaliser les inspections sur les sites d'utilisation et lors des mouvements transfrontières des OGM	32 inspections réalisées sur les sites d'utilisation et lors des mouvements transfrontières des OGM	Nombre d'inspections réalisées sur les sites d'utilisation et lors des mouvements transfrontières des OGM	Rapport d'activités	MESRI	MEEA, Secteur privé	10	12	10	5 000	6 000	5 000	16000	16 000	0	0
A.2.1.1.3.13	Contrôler les produits en matière de biosécurité	36 produits contrôlés en matière de biosécurité	Nombre de produits contrôlés en matière de biosécurité	Rapport d'activités	MESRI	MEEA, Secteur privé	12	12	12	5 000	5 000	5 000	15000	15 000	0	0
Action 2.1.1.4. Promotion de la propriété intellectuelle										42 000	42 000	42 000	126 000	126 000	0	0
A.2.1.1.4.1	Elaborer un répertoire des résultats et technologies susceptibles d'être protégés par un titre de propriété intellectuelle	Répertoire élaboré	Nombre de répertoires élaborés	Rapport d'activités	MESRI	MEEA, Secteur privé	1	1	1	15 000	15 000	15 000	45 000	45 000	0	0
A.2.1.1.4.2	Organiser des sessions de sensibilisations	Sessions de sensibilisations sur la propriété	Nombre de sessions de sensibilisations sur la propriété	Rapport d'activités	MESRI	MEEA, Secteur privé	2	2	2	5 000	5 000	5 000	15 000	15 000	0	0

CODE	ACTIONS/ACTIVITES	PRODUITS	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATION	STRUCTURE RESPONSABLE	STRUCTURES PARTENAIRES	Programmation physique			Programmation financière			TOTAL (en milliers)	FINANCEMENT		
							2025	2026	2027	2025	2026	2027		ETAT	PTF	A RECHERCHER
	sur la propriété intellectuelle	intellectuelle organisées	intellectuelle organisées													
A.2.1.1.4.3	Diffuser les textes juridiques sur la propriété intellectuelle	Sessions de diffusion	Nombre de sessions de diffusion	Rapport d'activités	MESRI	MEEA, Secteur privé	6	6	6	12 000	12 000	12 000	36 000	36 000	0	0
A.2.1.1.4.4	Accompagner les chercheurs dans l'obtention des titres de propriété intellectuelle	Chercheurs accompagnés dans l'obtention des titres de propriété intellectuelle	Nombre de chercheurs accompagnés dans l'obtention des titres de propriété intellectuelle	Rapport d'activités	MESRI	MEEA, Secteur privé	1	1	1	10 000	10 000	10 000	30 000	30 000	0	0
E.A.2.1.2. L'utilisation de la diversité biologique est renforcée										9 857 748	9 558 298	9 556 548	28 972 593	8 893 285	819 313	19 259 994
Action 2.1.2.1. Renforcement de l'utilisation des semences améliorées										8 419 417	8 421 417	8 423 417	25 264 250	7 792 351	781 398	16 690 500
A.2.1.2.1.1	Mettre à la disposition des producteurs des semences de ligneux fourragers	16 500 Kg semences de ligneux fourragers produits	Quantité de semences produite (Kg)	Rapport trimestriel Rapport annuel	MEEA	MESRI, Secteur privé, PTF	5 000	5 500	6000	26 000	28 000	30 000	84000	66 000	0	18 000
A.2.1.2.1.2	Mettre à la disposition des producteurs des semences améliorées à prix subventionné	24 000 tonnes de semences améliorées à prix subventionné sont mises à la disposition des producteurs	Quantité de semences améliorées à prix subventionné mises à la disposition des producteurs	Rapport d'activités	MARAH	MESRI, Secteur privé, PTF	8 000	8 000	8 000	7 586 000	7 586 000	7 586 000	22758 000	7 586 000	0	15 172 000

CODE	ACTIONS/ACTIVITES	PRODUITS	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATION	STRUCTURE RESPONSABLE	STRUCTURES PARTENAIRES	Programmation physique			Programmation financière			TOTAL (en milliers)	FINANCEMENT		
							2025	2026	2027	2025	2026	2027		ETAT	PTF	A RECHERCHER
A.2.1.2.1.3	Mettre à la disposition des acteurs des semences fourragères	9000 kg de semences fourragères mises à la disposition des acteurs	Quantité de semences fourragères mises à la disposition des acteurs (Kg)	Rapport d'activités	MEEA	MESRI, Secteur privé, PTF	3 000	3 000	3 000	301 917	301 917	301 917	905749,5	124 351	781 398	0
A.2.1.2.1.4	Diffuser des semences améliorées d'espèces forestières	18000 kg de semences améliorées d'espèces forestières sont diffusées	Quantité de semences d'espèces forestières diffusées (Kg)	Rapport d'activités	MEEA	MESRI, Secteur privé, PTF	6 000	6 000	6 000	1 500	1 500	1 500	4500	4 000	0	500
A.2.1.2.1.5	Diffuser les espèces forestières	85 espèces forestières diffusées	Nombre d'espèces forestières diffusées	Rapport d'activités	MEEA	MESRI, Secteur privé, PTF	85	85	85	4 000	4 000	4 000	12000	12000	0	0
A.2.1.2.1.6	Empoissonner les plans d'eau	100 plans d'eau empoissonnés annuellement	Nombre de plans d'eau empoissonnés annuellement	Rapport d'activités	MARAH	MESRI, Secteur privé, PTF	100	100	100	500000	500000	500000	1500000			1 500 000
Action 2.1.2.2. Vulgarisation des technologies										1 123 631	1 113 131	1 113 131	3 349 893	1 090 934	37 915	2 221 044
A.2.1.2.2.1	Organiser des sessions de formation sur les technologies de banque fourragères ligneuses herbacées	03 sessions de formation sur les technologies de banque fourragères ligneuses herbacées sont organisées	Nombre de sessions de formation sur les technologies de banque fourragères ligneuses herbacées	Rapport d'activités	MEEA	MARAH, Secteur privé	1	1	1	5 000	5 000	5 000	15000	0	0	15 000

CODE	ACTIONS/ACTIVITES	PRODUITS	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATION	STRUCTURE RESPONSABLE	STRUCTURES PARTENAIRES	Programmation physique			Programmation financière			TOTAL (en milliers)	FINANCEMENT		
							2025	2026	2027	2025	2026	2027		ETAT	PTF	A RECHERCHER
A.2.1.2.2.2	Organiser des sessions de formation des semenciers sur les variétés de semences améliorées	03 sessions de formation des semenciers sur les variétés de semences améliorées	Nombre de sessions de formation des semenciers sur les variétés de semences améliorées	Rapport d'activités	MEEA	MARAH, Secteur privé	1	1	1	5 000	5 000	5 000	15000	0	0	15 000
A.2.1.2.2.3	Mettre en place des sites démonstratifs de production agroécologique	08 sites démonstratifs de production agroécologique mis en place	Nombre de sites démonstratifs de production agroécologique cologique mis en place	Rapport d'activités	MARAH	MESRI, Secteur privé	4	2	2	21 000	10 500	10 500	42000	0	19 000	23 000
A.2.1.2.2.4	Mettre en place des outils de vulgarisation (CEP, CEAP, PD, UD et PVP)	16500 outils de vulgarisation (CEP, CEAP, PD, UD et PVP) sont mis en place	Nombre d'outils de vulgarisation (CEP, CEAP, PD, UD et PVP) mis en œuvre	Rapport d'activités	MARAH	MESRI, Secteur privé	5 500	5 500	5 500	1 078 131	1 078 131	1 078 131	3234393	1 047 434	18 915	2 168 044
A.2.1.2.2.5	Publier les résultats issus de la recherche forestière	60 résultats issus de la recherche forestière publiés	Nombre de résultats issus de la recherche forestière publiés	Rapport d'activités	MEEA	MESRI, Secteur privé	20	20	20	14 500	14 500	14 500	43500	43500	0	0
Action 2.1.2.4. Promotion de l'utilisation durable des ressources biologiques										314 700	23 750	20 000	358 450	10 000	0	348 450
A.2.1.2.4.1	Mettre au point des techniques et technologies de maîtrise des interactions élevage-environnement	01 techniques et technologies de maîtrise des interactions élevage-environnement mises en place	Nombre de technologies/techniques de maîtrise des interactions élevage-environnement mises au point	Rapport d'activités	MESRI	MARAH, MEEA	1	0	0	50 000	0	0	50000	0	0	50 000

CODE	ACTIONS/ACTIVITES	PRODUITS	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATION	STRUCTURE RESPONSABLE	STRUCTURES PARTENAIRES	Programmation physique			Programmation financière			TOTAL (en milliers)	FINANCEMENT		
							2025	2026	2027	2025	2026	2027		ETAT	PTF	A RECHERCHER
A.2.1.2.4.2	Mettre au point des technologies et tech-niques de gestion des ressources naturelles	04 technologies et tech-niques de gestion des ressources naturelles sont mises au point	Nombre de technologies/techniques de gestion des ressources naturelles mises au point	Rapport d'activités	MESRI	MARAH, MEEA	4	0	0	231 200	0	0	231200	0	0	231 200
A.2.1.2.4.3	Diffuser le recueil des bonnes pratiques d'exploitation durable des PFNL	Le recueil des bonnes pratiques d'exploitation durable des PFNL est diffusé	Nombre de sessions de diffusion du recueil des bonnes pratiques d'exploitation durable des PFNL organisées	Rapport d'activités	MEEA	MARAH, MESRI, Secteur privé, CT	1	1	1	5 000	5 000	5 000	15000	0	0	15 000
A.2.1.2.4.4	Organiser des sessions de sensibilisation sur les bonnes pratiques agricoles	03 sessions de sensibilisation sur les bonnes pratiques agricoles organisées	Nombre de sessions de sensibilisation sur les bonnes pratiques agricoles organisées	Rapport d'activités	MARAH	MEEA, MESRI, Secteur privé, CT	1	1	1	5 000	5 000	5 000	15000	0	0	15 000
A.2.1.2.4.5	Organiser des sessions de sensibilisation sur les bonnes pratiques d'exploitation des ressources ligneuses	03 sessions de sensibilisation sur les bonnes pratiques d'exploitation des ressources ligneuses organisées	Nombre de sessions de sensibilisation sur les bonnes pratiques d'exploitation des ressources	Rapport d'activités	MEEA	MARAH, MESRI, Secteur privé, CT	1	1	1	5 000	5 000	5 000	15000	0	0	15 000

CODE	ACTIONS/ACTIVITES	PRODUITS	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATION	STRUCTURE RESPONSABLE	STRUCTURES PARTENAIRES	Programmation physique			Programmation financière			TOTAL (en milliers)	FINANCEMENT		
							2025	2026	2027	2025	2026	2027		ETAT	PTF	A RECHERCHER
			ligneuses tenues													
A.2.1.2.4.6	Organiser des sessions de sensibilisation sur les bonnes pratiques d'exploitation des ressources halieutiques	03 sessions de sensibilisation sur les bonnes pratiques d'exploitation des ressources ligneuses sont organisées	Nombre de sessions de sensibilisation sur les bonnes pratiques d'exploitation des ressources ligneuses	Rapport d'activités	MARAH	MEEA, MESRI, Secteur privé, CT	1	1	1	5 000	5 000	5 000	15000	0	0	15 000
A.2.1.2.4.7	Identifier les normes endogènes de gouvernance durable des ressources naturelles chez les groupes socioculturels	Le rapport sur les normes endogènes de gouvernance durable des ressources naturelles identifiées est élaboré	Disponibilité du rapport sur les normes endogènes de gouvernance durable des ressources naturelles tenues	Rapport d'activités	MESRI	MEEA, CT	1	0	0	6 000	0	0	6000	0	0	6 000
A.2.1.2.4.8	Former les producteurs en techniques et bonnes pratiques agricoles	750 producteurs formés sur les techniques et bonnes pratiques agricoles	Nombre de producteurs formés	Rapport d'activités	MEEA	MARAH, CT	500	250	0	7500	3750	0	11250	10000	0	1 250
Objectif stratégique 2.2 : Améliorer la valorisation de la biodiversité										5148136,5	5081680,5	4877730,5	15107547,5	679300	772529	13655718,5
E.A.2.2.1. La transformation des produits ASPHF est améliorée										3229836,5	3106930,5	2994230,5	9330997,5	0	34352 9	8987468,5
Action 2.2.1.1. Promotion de techniques et technologies de transformation des produits respectueuses de l'environnement										3 118 837	3 003 931	2 884 931	9 007 698	0	334 529	8 673 169

CODE	ACTIONS/ACTIVITES	PRODUITS	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATION	STRUCTURE RESPONSABLE	STRUCTURES PARTENAIRES	Programmation physique			Programmation financière			TOTAL (en milliers)	FINANCEMENT		
							2025	2026	2027	2025	2026	2027		ETAT	PTF	A RECHERCHER
A.2.2.2.1.1	Identifier et diffuser les savoir-faire locaux et les meilleurs pratiques de récolte, de transformation et de conservation	35 savoir-faire locaux et meilleurs pratiques de récolte identifiés et diffusés	Nombre de bonnes pratiques identifiées et diffusées	Rapport d'activités	MEEA	MICA	15	20	0	75 000	100 000	0	175000	0	0	175 000
A.2.2.2.1.2	Former les acteurs sur les techniques d'exploitation durable et de conditionnement	13 500 acteurs formés sur les techniques d'exploitation durable et de conditionnement des PFNL	Nombre d'acteurs formés sur les techniques d'exploitation durable et de conditionnement des PFNL	Rapport d'activités	MEEA	MICA	4200	4500	4800	63 000	68 000	72 000	203000	0	0	203 000
A.2.2.2.1.3	Mettre au point des procédés adaptés de production et de transformation	06 procédés adaptés de transformation et de conservation des produits agro-sylvo-pastoraux mis au point.	Nombre de procédés adaptés de transformation et de conservation des produits agro-sylvo-pastoraux mis au point.	Rapport de formation, équipements fabriqués	MESRI	MEEA	3	3	0	3 000	3 000	0	6000	0	0	6 000

CODE	ACTIONS/ACTIVITES	PRODUITS	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATION	STRUCTURE RESPONSABLE	STRUCTURES PARTENAIRES	Programmation physique			Programmation financière			TOTAL (en milliers)	FINANCEMENT		
							2025	2026	2027	2025	2026	2027		ETAT	PTF	A RECHERCHER
A.2.2.2.1.4	Elaborer un répertoire des savoirs, savoirs faires locaux et des meilleures pratiques de cueillette, de conservation et de transformation des PFNL dans toutes les régions du Burkina	Un répertoire des savoirs, savoirs faires locaux et des meilleures pratiques de cueillette, de conservation et de transformation des PFNL dans toutes les régions du Burkina élaboré	Disponibilité du répertoire	Rapport d'enquête	MESRI	MEEA	1	0	0	15 000	0	0	15000	0	0	15 000
A.2.2.2.1.5	Développer des technologies de conservation et transformation des PFNL	03 technologies de conservation et transformation des PFNL développés	Nombre de technologies développées	Rapport	MESRI	MEEA	2	1	0	10 000	10 000	0	20000	0	0	20 000
A.2.2.2.1.6	Développer des technologies de conservation et transformation des PFNL	04 technologies de conservation et transformation des PFNL développés	Nombre de technologies développées	Rapport	MESRI	MEEA, ONG, FAO	2	2	0	10 000	10 000	0	20000	0	0	20 000
A.2.2.2.1.7	Transférer aux acteurs des technologies sur les techniques de conservation/ transformation des PFNL	138 technologies sur les techniques de conservation/ transformation des PFNL transférées aux acteurs	Nombre d'acteurs formés sur les techniques de conservation/ transformation des PFNL	Rapport de formation	MESRI	MEEA, ONG, Associations	46	46	46	561 200	561 200	561200	1683600	0	231800	1 451 800

CODE	ACTIONS/ACTIVITES	PRODUITS	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATION	STRUCTURE RESPONSABLE	STRUCTURES PARTENAIRES	Programmation physique			Programmation financière			TOTAL (en milliers)	FINANCEMENT		
							2025	2026	2027	2025	2026	2027		ETAT	PTF	A RECHERCHER
			transférées aux acteurs													
A.2.2.2.1.8	Former les acteurs sur les bonnes pratiques de transformation des produits forestiers non ligneux	360 acteurs formés sur les bonnes pratiques de transformation des produits forestiers non ligneux	Nombre d'acteurs formés	Rapport d'activités	MEEA	Projets/programmes, secteur privé	120	120	120	34 243	34 243	34 243	102729	0	102729	0
A.2.2.2.1.9	Appuyer les acteurs en équipement de trans-formation	153 acteurs appuyés en équipement de trans-formation	Nombre d'acteurs appuyés en équipe-ments de tranfor-mation de PFNL	Rapport d'activités	MEEA	Projets/programmes, secteur privé, ONG/AD	53	50	50	2 295 006	2 165 100	2 165 100	6625206	0	0	6 625 206
A.2.2.2.1.10	Appuyer la mise en place d'unités de trans-formation de PFNL	12 unités de trans-formation de PFNL mises en place	Nombre d'unités de transformation de PFNL mises en place	Rapport d'activités	MEEA	Projets/programmes, secteur privé, ONG/AD	4	4	4	52 388	52 388	52 388	157162,5	0	0	157 163
Action 2.2.1.2. Renforcement des capacités techniques des acteurs										111000	103000	109300	323300	0	9000	314300
A.2.2.1.2.1	Former les acteurs à l'élaboration des plans de développement d'entreprise (PDE) de PFNL et en marketing	1 350 acteurs formés à l'élaboration des plans de développement d'entreprise (PDE) de PFNL et en marketing	Nombre d'acteurs formés à l'élaboration des plans de développement d'entreprise (PDE) de PFNL et en marketing	Rapport d'activités	MEEA	MICA	450	500	550	56000	63000	69300	188300	0	0	188 300

CODE	ACTIONS/ACTIVITES	PRODUITS	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATION	STRUCTURE RESPONSABLE	STRUCTURES PARTENAIRES	Programmation physique			Programmation financière			TOTAL (en milliers)	FINANCEMENT		
							2025	2026	2027	2025	2026	2027		ETAT	PTF	A RECHERCHER
A.2.2.1.2.2	Former les acteurs de la transformation à l'utilisation des équipements modernes de transformation	150 acteurs formés sur l'utilisation des équipement modernes de transformation	Nombre d'acteurs formés sur l'utilisation des équipement modernes de transformation	Rapport d'activités	MICA	MEEA/MARAH/MESRI	50	50	50	5000	5000	5000	15000	0	0	15 000
A.2.2.1.2.3	Former les membres des organisations à la gestion d'entreprise de transformations des produits forestiers	150 membres des organisations formés à la gestion et à la transformation	Nombre d'acteurs formés à la gestion et a la transformation	Rapport d'activités	MICA	MEEA/MARAH	50	50	50	5000	5000	5000	15000	0	0	15 000
A.2.2.1.2.4	Former les acteurs de la transformation des produits sur les techniques de conservation	150 acteurs formés sur les techniques de conservation	Nombre d'acteurs formés sur les techniques de conservation	Rapport d'activités	MICA	MEEA/MARAH	50	50	50	5000	5000	5000	15000	0	0	15 000
A.2.2.1.2.5	Former les acteurs sur le contrôle de la qualité et des normes de production	150 acteurs formés sur le contrôle de la qualité et les normes de production	Nombre d'acteurs formés sur le contrôle de la qualité et des normes de production	Rapport d'activités	MICA	MEEA/MARAH	50	50	50	5000	5000	5000	15000	0	0	15 000

CODE	ACTIONS/ACTIVITES	PRODUITS	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATION	STRUCTURE RESPONSABLE	STRUCTURES PARTENAIRES	Programmation physique			Programmation financière			TOTAL (en milliers)	FINANCEMENT		
							2025	2026	2027	2025	2026	2027		ETAT	PTF	A RECHERCHER
A.2.2.1.2.6	Former les acteurs de la filière transformation des PFNL sur le conditionnement/emballage des produits	200 acteurs de la filière transformation des PFNL formés sur le conditionnement/emballage des produits	Nombre d'acteurs formés sur le conditionnement/emballage des produits	Rapport d'activités	MESRI	MEEA; ONG, Associations	200			15000	0	0	15000		5000	10 000
A.2.2.1.2.7	Former les acteurs de la transformation des PFNL sur les Bonnes Pratiques d'Hygiène et sur les technologies de production de bouillon et de moutarde à base de graines de néré	150 acteurs de la transformation des PFNL formés sur les Bonnes Pratiques d'Hygiène et sur les technologies de production de bouillon et de moutarde à base de graines de néré	Nombre d'acteurs formés sur les Bonnes Pratiques d'Hygiène et sur les technologies de production de bouillon et de moutarde à base de graines de néré	Rapport d'activités	MESRI	MEEA SCOOPS/AVD	50	50	50	20 000	20000	20000	60000	0	4000	56 000
E.A.2.2.2. L'accès aux marchés des produits ASPHF est amélioré										1918300	1974750	1883500	5776550	679300	429000	4668250
Action 2.2.2.1. Mise en place des infrastructures de mise en marché										659 000	900 000	900 000	2 459 000	0	250 000	2 209 000
A. 2.2.2.1.1	Mettre à la disposition des acteurs des comptoirs d'achats et/ou mini marchés	15 comptoirs d'achats et/ou mini marchés mis à la disposition des acteurs	Nombre de comptoirs d'achats et/ou mini- marchés mis en place	Rapport d'activités	MARAH	MICA Secteur privé, CT	5	5	5	250 000	250 000	250 000	750000	0	250 000	500 000

CODE	ACTIONS/ACTIVITES	PRODUITS	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATION	STRUCTURE RESPONSABLE	STRUCTURES PARTENAIRES	Programmation physique			Programmation financière			TOTAL (en milliers)	FINANCEMENT		
							2025	2026	2027	2025	2026	2027		ETAT	PTF	A RECHERCHER
A. 2.2.2.1 .2	Construire des chambres froides	25 chambres froides construites	Nombre de chambres froides construites	Rapport d'activités	MARAH	MICA, Secteur privé, CT	5	10	10	250 000	500 000	500 000	1250000	0	0	1 250 000
A. 2.2.2.1 .3	Réaliser des vitrines de promotion des PFNL	153 vitrines de promotion des PFNL réalisées	Nombre de vitrines réalisés	Rapport d'activités	MEEA	MICA, Secteur privé, CT	53	50	50	159 000	150 000	150 000	459000	0	0	459 000
Action 2.2.2.2. Promotion de la normalisation des produits										356 250	249 250	177 000	782 500	0	0	782 500
A. 2.2.2.2 .1	Appuyer les acteurs pour la certification des PFNL	150 acteurs appuyés sur la certification des PFNL	Nombre d'acteurs appuyés	Rapport d'activités	MEEA	ABNORM, ECOCERT	50	50	50	75 000	75 000	75 000	225000	0	0	225 000
A. 2.2.2.2 .2	Appuyer la création de labels pour les PFNL	Un Labels créés	Nombre de labels créés	Rapport d'activités	MEEA	MICA, Secteur privé	1			75 000	0	0	75000	0	0	75 000
A. 2.2.2.2 .3	Appuyer l'élaboration et la vulgarisation des normes sur les PFNL	10 normes élaborées et vulgarisées	Nombre de normes élaborées et vulgarisées	Rapport d'activités	MEEA	MICA, Secteur privé	4	4	2	80 000	80 000	40 000	200000	0	0	200 000
A. 2.2.2.2 .4	Former les acteurs sur l'hygiène et sur les normes de qualité dans le processus de transformation et production des produits	10500 acteurs formés	Nombre d'acteurs formés	Rapport d'activités	MEEA	MICA, Secteur privé	3 000	3500	4000	45 000	53 000	62 000	160000	0	0	160 000

CODE	ACTIONS/ACTIVITES	PRODUITS	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATION	STRUCTURE RESPONSABLE	STRUCTURES PARTENAIRES	Programmation physique			Programmation financière			TOTAL (en milliers)	FINANCEMENT		
							2025	2026	2027	2025	2026	2027		ETAT	PTF	A RECHERCHER
A. 2.2.2.2 .5	Organiser des séances de sensibilisation des acteurs sur la norme NBF	06 séances de sensibilisation des acteurs organisées sur la norme NBF	Nombre de séance de sensibilisation	Rapport d'activités	MESRI	MARAH, MEEA, MICA, Secteur privé	2	2	2	10 000	10 000	10 000	0	0	0	0
A. 2.2.2.2 .6	Elaborer des règlements techniques particuliers de certification	02 règlements techniques particuliers de certification élaborés	Nombre de règlements techniques particuliers de certification élaborés	Rapport d'activités	MESRI	MARAH, MEEA, MICA, Secteur privé	2	0	0	40 000	0	0	40000	0	0	40 000
A. 2.2.2.2 .7	Elaborer des normes des produits ASP	30 normes des produits ASP élaborées	Nombre de normes élaborées	Rapport d'activités	MESRI	MARAH, MEEA, MICA, Secteur privé	15	15	0	41 250	41 250	0	82500	0	0	82 500
Action 2.2.2.3. Promotion des biens et services écosystémiques										903 050	825 500	806 500	2 535 050	679 300	179 000	1 676 750
A. 2.2.2.3 .1	Inventorier les sites de pierres ornementales du Burkina Faso	55 sites de pierres ornementales du Burkina Faso inventoriés	Nombre de sites de pierres ornementales inventoriés	Rapport d'activités	MEMC	Secteur privé, CT, ONG/AD	30	25		8 000	8 000	0	16000	16 000	0	0
A. 2.2.2.3 .2	Construire des campements touristiques	02 campements touristiques construits	Nombre de campements touristiques construits	Rapport d'activités	MEEA	Secteur privé, CT, ONG/AD	0	1	1	0	256 000	256 000	512000	0	0	512 000
A. 2.2.2.3 .3	Réhabiliter des campements touristiques	03 campements touristiques réhabilités	Nombre de campements touristiques réhabilités	Rapport d'activités	MEEA	Secteur privé, CT, ONG/AD	0	2	1	0	110 000	55 000	165000	0	0	165 000
A. 2.2.2.3 .4	Construire des miradors	10 miradors construits	Nombre de miradors construits	Rapport d'activités	MEEA	Secteur privé, CT, ONG/AD	0	5	5	0	50 000	50 000	100000	0	0	100 000

CODE	ACTIONS/ACTIVITES	PRODUITS	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATION	STRUCTURE RESPONSABLE	STRUCTURES PARTENAIRES	Programmation physique			Programmation financière			TOTAL (en milliers)	FINANCEMENT		
							2025	2026	2027	2025	2026	2027		ETAT	PTF	A RECHERCHER
A. 2.2.2.3 .5	Réhabiliter des miradors	20 miradors réhabilités	Nombre de miradors réhabilités	Rapport d'activités	MEEA	Secteur privé, CT, ONG/AD	0	4	16	0	14 000	56 000	70000	0	0	70 000
A. 2.2.2.3 .6	Réaliser des aires de repos	03 aires de repos réalisées	Nombre d'aires de repos réalisé	Rapport d'activités	MEEA	Secteur privé, CT, ONG/AD	1	1	1	2 500	2 500	2 500	7500	0	0	7 500
Axe 3 : Gouvernance de la diversité biologique										892550	385000	387000	1664550	663300	179000	822250
Objectif stratégique 3.1 (OS 3.1) : Améliorer le cadre politique, juridique et organisationnel en matière de biodiversité										204500	122500	77500	404500	1500	35000	368000
E.A.3.1.1. Le cadre politique et juridique en matière de biodiversité est renforcé										143500	78500	33500	255500	1500	20000	234000
Action 3.1.1.1. Renforcement du cadre politique										48 500	63 500	18 500	130 500	0	0	130 500
A. 3.1.1.1 .1	Elaborer la stratégie nationale sur les Ressources Phylogénétiques	Document de stratégie nationale sur les ressources phylogénétiques élaboré	Nombre de stratégie nationale sur les Ressources Phylogénétiques	Rapport d'activités	MESRI	MEEA	0	1	0	0	30 000	0	30000	0	0	30 000
A. 3.1.1.1 .2	Elaborer une stratégie nationale de reboisement	Une stratégie nationale de reboisement est élaborée	Nombre de stratégie de reboisement élaborée	Rapport d'activités	MEEA	MEF, ONG/AD, MARAH, CT	1	0	0	30 000	0	0	30000	0	0	30 000
A. 3.1.1.1 .3	Elaborer un guide d'intégration de la diversité biologique dans la planification nationale et locale	Un guide d'intégration de la diversité biologique dans la planification nationale et locale est élaboré	Disponibilité du guide d'intégration de la diversité biologique dans la planification nationale et locale	Rapport d'activité MEEA	MEEA	MEF, ONG/AD, MARAH, CT	0	1	0	0	15 000	0	15000	0	0	15 000

CODE	ACTIONS/ACTIVITES	PRODUITS	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATION	STRUCTURE RESPONSABLE	STRUCTURES PARTENAIRES	Programmation physique			Programmation financière			TOTAL (en milliers)	FINANCEMENT		
							2025	2026	2027	2025	2026	2027		ETAT	PTF	A RECHERCHER
A. 3.1.1.1 .4	Réviser les plans régionaux de développement pour intégrer la diversité biologique	03 PRD révisés intégrant la diversité biologique	Nombres de PRD révisés intégrant la diversité biologique	Rapport d'activité MEEA	CT	CT, Autres acteurs, MEEA	1	1	1	15 000	15 000	15 000	45000	0	0	45 000
A. 3.1.1.1 .5	Former les acteurs sur la prise en compte de la diversité biologique, dans la planification locale	150 acteurs formés sur la prise en compte de la diversité biologique dans la planification locale	Nombres d'acteurs formés	Rapport d'activité MEEA	MEEA	Projets et programmes, CT	50	50	50	3 500	3 500	3 500	10500	0	0	10 500
Action 3.1.1.2. Renforcement du cadre juridique										95 000	15 000	15 000	125 000	1 500	20 000	103 500
A. 3.1.1.2 .1	Elaborer un décret portant partage des avantages monétaires et non monétaires sur les Ressources Phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture	Décret portant partage des avantages monétaires et non monétaires sur les Ressources Phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture élaboré	Existence du décret portant partage des avantages monétaires et non monétaires sur les Ressources Phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture	Rapport d'activités	MESRI	MEEA, MARAH	1	0	0	15 000	0	0	15000	0	0	15 000

CODE	ACTIONS/ACTIVITES	PRODUITS	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATION	STRUCTURE RESPONSABLE	STRUCTURES PARTENAIRES	Programmation physique			Programmation financière			TOTAL (en milliers)	FINANCEMENT		
							2025	2026	2027	2025	2026	2027		ETAT	PTF	A RECHERCHER
A. 3.1.1.2 .2	Elaborer le décret portant modalités d'accès facilité aux ressources phytogénétiques dans les situations d'urgence	Décret portant modalités d'accès facilité aux ressources phylogénétiques dans les situations d'urgence est élaboré	Existence du décret portant modalités d'accès facilité aux ressources phylogénétiques dans les situations d'urgence	Rapport d'activités	MESRI	MEEA, MARAH	1	0	0	15 000	0	0	15000	0	0	15 000
A. 3.1.1.2 .3	Relire le décret portant modalités de mise en œuvre des droits des agriculteurs et des communautés locales	Décret portant modalités de mise en œuvre des droits des agriculteurs et des communautés locales relu	Existence du décret portant modalités de mise en œuvre des droits des agriculteurs et des communautés locales	Rapport d'activités	MESRI	MEEA, MARAH	1	0	0	15 000	0	0	15000	0	0	15 000
A. 3.1.1.2 .4	Elaborer un décret déterminant les procédures et les modalités de mise en œuvre des sanctions administratives en matière des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture	Décret déterminant les procédures et les modalités de mise en œuvre des sanctions administratives en matière des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture élaboré	Existence du décret déterminant les procédures et les modalités de mise en œuvre des sanctions administratives en matière des Ressources	Rapport d'activités	MESRI	MEEA, MARAH	1	0	0	15 000	0	0	15000	0	0	15 000

CODE	ACTIONS/ACTIVITES	PRODUITS	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATION	STRUCTURE RESPONSABLE	STRUCTURES PARTENAIRES	Programmation physique			Programmation financière			TOTAL (en milliers)	FINANCEMENT		
							2025	2026	2027	2025	2026	2027		ETAT	PTF	A RECHERCHER
A. 3.1.1.2 .5	Réviser le code forestier	Le code forestier est révisé	Disponibilité du code forestier révisé	Rapport d'activité	MEEA/SP/ REDD+	MEF, ONG/AD, MARAH, CT	1		0	20000			20000	0	20000	0
A. 3.1.1.2 .6	Organiser des sessions de sensibilisation des acteurs sur les textes juridiques en matière d'environnement et de gestion durable des ressources naturelles	12 sessions de sensibilisation organisées	Nombre de sessions de sensibilisations organisées	Rapport d'activités	MEEA	Secteur privé, CT, MICA, MEMC, MEF	4	4	4	12 000	12 000	12 000	36000	1 500	0	34 500
A. 3.1.1.2 .7	Vulgariser la loi 020-2019/AN du 07 mai 2019 portant accès aux ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et au partage des avantages résultant de leurs utilisations et de ses textes d'application	150 acteurs touchés par la vulgarisation de la loi 020-2019/AN du 07 mai 2019 et ses textes d'application	Nombre d'acteurs touchés	Rapport d'activités	MESRI	MESRI, Secteur privé, MARAH	50	50	50	3 000	3 000	3 000	9000	0	0	9 000
E.A.3.1.2. Le cadre organisationnel en matière d'environnement et de gestion durable des ressources naturelles est renforcé										61 000	44 000	44 000	149 000	0	15 000	134 000
Action 3.1.2.1 renforcement du pilotage et de la coordination des interventions										20 000	16 000	16 000	52 000	0	0	52 000

CODE	ACTIONS/ACTIVITES	PRODUITS	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATION	STRUCTURE RESPONSABLE	STRUCTURES PARTENAIRES	Programmation physique			Programmation financière			TOTAL (en milliers)	FINANCEMENT		
							2025	2026	2027	2025	2026	2027		ETAT	PTF	A RECHERCHER
A. 3.1.2.1 .1	Mettre en place le comité technique national de pilotage	Un Comité technique national de pilotage mis en place	Disponibilité de l'arrêté de création du Comité technique de pilotage	Rapport d'activités	MEEA	MESRI, MARAH	1	0	0	7 000	0	0	7000	0	0	7 000
A. 3.1.2.1 .2	Tenir les sessions du comité technique national de pilotage	05 Sessions du comité technique national de pilotagetenues	Nombre de sessions tenues	Rapport d'activités	MEEA	MESRI, MARAH	1	2	2	3 000	6 000	6 000	15000	0	0	15 000
A. 3.1.2.1 .3	Tenir les sessions des groupes thématiques	06 session des groupes thématiques sont tenues	Nombre de session des groupes thématiques tenues	Rapport d'activités	MEEA	MESRI, MARAH	2	2	2	10 000	10 000	10 000	30000	0	0	30 000
Action 3.1.2.2 Renforcement de la concertation entre les acteurs										41000	28000	28000	97000	0	15000	82000
A. 3.1.2.2 .1	Mettre en place un cadre de concertation annuel de tous les partenaires techniques et financiers (PTF)	Un cadre fonctionnel de concertation est mis en place	Disponibilité del' arrêté mettant en place le cadre de concertation	Rapports d'activités	MEEA	PTF, Ministère	1	0	0	3 000	0	0	3000	0	0	3 000
A. 3.1.2.2 .2	Tenir les sessions du groupe de travail multisectoriels pour l'intégration de la biodiversité dans des	03 sessions du groupe de travail multisectoriels pour l'intégration de la biodiversité dans des secteurs de	Nombre de sessions du groupe de travail multisectoriels pour l'intégration de la biodiversité dans des	Rapports d'activités	MEEA	PTF, Ministère, ONG/AD	1	1	1	5 000	5 000	5 000	15000	0	0	15 000

CODE	ACTIONS/ACTIVITES	PRODUITS	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATION	STRUCTURE RESPONSABLE	STRUCTURES PARTENAIRES	Programmation physique			Programmation financière			TOTAL (en milliers)	FINANCEMENT		
							2025	2026	2027	2025	2026	2027		ETAT	PTF	A RECHERCHER
	secteurs de développement au Burkina Faso	développement au Burkina Faso sont tenues	secteurs de développement au Burkina Faso													
A. 3.1.2.2 .3	Tenir les sessions du groupe technique de suivi des conventions et protocoles relatifs à la diversité biologique	3 sessions du groupe technique de suivi des conventions et protocoles relatifs à la diversité biologique sont tenues	Nombre de sessions du groupe technique de suivi des conventions et protocoles relatifs à la diversité biologique	Rapports d'activités	MEEA	PTF, Ministère, ONG/AD	1	1	1	5 000	5 000	5 000	15000	0	0	15 000
A. 3.1.2.2 .4	Tenir les sessions du cadre de concertation unique des conventions	03 sessions du cadre de concertation unique des conventions sont tenues	Nombre de sessions du cadre de concertation unique des conventions tenues	Rapports d'activités	MEEA	PTF, Ministère, ONG/AD	1	1	1	5 000	5 000	5 000	15000	0	0	15 000
A. 3.1.2.2 .5	Tenir les sessions de la plateforme nationale REDD+	03 sessions de la plateforme nationale REDD+ sont tenues	Nombre de sessions de la plateforme nationale REDD+ tenues	Rapports d'activités	MEEA	PTF, Ministère, ONG/AD	1	1	1	5 000	5 000	5 000	15000	0	15 000	0
A. 3.1.2.2 .6	Tenir les sessions de la plateforme nationale des OSC sur la REDD+	3 sessions de la plateforme nationale des OSC sur la REDD+ sont tenues	Nombre sessions de la plateforme nationale des OSC sur la REDD+ tenues	Rapports d'activités	MEEA	PTF, Ministère, ONG/AD	1	1	1	5 000	5 000	5 000	15000	0	0	15 000
A. 3.1.2.2 .7	Elaborer un plan de coopération	Un plan de coopération technique et	Disponibilité du plan de coopération	Rapports d'activités	MEEA	PTF, Ministère, ONG/AD	1			10 000			10000			10 000

CODE	ACTIONS/ACTIVITES	PRODUITS	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATION	STRUCTURE RESPONSABLE	STRUCTURES PARTENAIRES	Programmation physique			Programmation financière			TOTAL (en milliers)	FINANCEMENT		
							2025	2026	2027	2025	2026	2027		ETAT	PTF	A RECHERCHER
	technique et scientifique	scientifique élaboré	technique et scientifique													
A.3.1.2.2.8	Tenir les sessions du cadre de concertation des PTF	03 sessions du cadre de concertation sont tenues	Nombre de sessions du cadre de concertation des PTF tenues	Rapports d'activités	MEEA	PTF, Ministère	1	1	1	3 000	3 000	3 000	9000	0	0	9 000
Objectif stratégique 3.2 : assurer une mise en œuvre efficace de la stratégie										688050	262500	309500	1260050	661800	144000	454250
E.A.3.2.1. La planification des interventions en matière de résilience climatique est assurée										86000	41000	66000	193000	0	0	193000
Action 3.2.1.1. Programmation des interventions										14000	14000	14000	42000	0	0	42000
A.3.2.1.1.1	Actualiser le PAO	Le PAO actualisé annuellement	Nombre de PAO actualisé	Rapport d'activités du MEEA/SP/CNDD	MEEA	MARAH, MESRI, MS, MEF, CT	1	1	1	7000	7000	7000	21000	0	0	21 000
A.3.2.1.1.2	Elaborer le PTBA	Le PTBA élaboré annuellement	Nombre de PTBA élaborés	Rapport d'activités du MEEA/SP/CNDD	MEEA	MARAH, MESRI, MS, MEF, CT	1	1	1	7000	7000	7000	21000			21 000
Action 3.2.1.2. Suivi-évaluation et capitalisation des interventions.										72000	27000	52000	151000	0	0	151000
A.3.2.1.2.1	Elaborer les rapports annuels de mise en œuvre de la Stratégie biodiversité	03 Rapports annuels élaborés	Nombre de rapports élaborés	Rapports d'activités	MEEA	Projets, programmes, PTF	1	1	1	7000	7000	7000	21000	0	0	21 000
A.3.2.1.2.2	Elaborer le rapport d'évaluation à	Un rapport d'évaluation à mi-parcours de	Nombre de rapports d'évaluation à	Rapports d'activités	MEEA	MESRI, MARAH	0	0	1	0	0	15 000	15000	0	0	15 000

CODE	ACTIONS/ACTIVITES	PRODUITS	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATION	STRUCTURE RESPONSABLE	STRUCTURES PARTENAIRES	Programmation physique			Programmation financière			TOTAL (en milliers)	FINANCEMENT		
							2025	2026	2027	2025	2026	2027		ETAT	PTF	A RECHERCHER
	mi-parcours de mise en œuvre de la Stratégie de diversité biologique	mise en œuvre de la Stratégie biodiversité est élaboré	mi-parcours de mise en œuvre de la Stratégie biodiversité élaboré													
A.3.2.1.2.3	Elaborer un recueil des bonnes pratiques et savoir-faire de gestion durable de la biodiversité	Le recueil des bonnes pratiques et savoir-faire de gestion durable de la biodiversité est élaboré	Nombre de recueil des bonnes pratiques et savoir-faire de gestion durable de la biodiversité élaborés	Rapports d'activités	MEEA	PTF, Ministères, ONG et Associations	0	0	1	0	0	10 000	10000	0	0	10 000
A.3.2.1.2.4	Former les gestionnaires du système national de suivi en modélisation, gestion des bases de données et géo-portail, programmation	03 sessions de formations	Nombre de sessions de formation organisées	Rapports d'activités	MEEA	MESRI	1	1	1	10 000	10 000	10 000	30000	0	0	30 000
A.3.2.1.2.5	Former des partenaires sur la collecte, le traitement et l'analyse des données	Des partenaires du système national de suivi sont formés	Nombre de sessions de formations réalisées	Rapports d'activités	MEEA	MESRI	1	1	1	10 000	10 000	10 000	30000	0	0	30 000
A.3.2.1.2.6	Elaborer le répertoire des indicateurs	Le répertoire des indicateurs est élaboré	Nombre de répertoire élaboré	Rapports d'activités	MEEA	Projets, programmes, PTF, MARAH,	1	0	0	15 000	0	0	15000	0	0	15 000

CODE	ACTIONS/ACTIVITES	PRODUITS	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATION	STRUCTURE RESPONSABLE	STRUCTURES PARTENAIRES	Programmation physique			Programmation financière			TOTAL (en milliers)	FINANCEMENT		
							2025	2026	2027	2025	2026	2027		ETAT	PTF	A RECHERCHER
						MESRI, ONG/AD										
A.3.2.1.2.7	Elaborer le manuel de suivi-évaluation	Le manuel de suivi-évaluation est élaboré	Nombre de manuel de suivi-évaluation élaboré	Rapports d'activités	MEEA	Projets, programmes, PTF, MARAH, MESRI, ONG/AD	1	0	0	30 000	0	0	30000	0	0	30 000
E.A.3.2.2. La mobilisation des ressources est accrue										553050	124500	196500	874050	653800	120000	100250
Action 3.2.2.1. mobilisation des ressources financières										21500	6500	6500	34500	0	0	34500
A.3.2.2.1.1	Tenir des rencontres de plaidoyer avec les PTF	03 rencontres de plaidoyers tenus avec les PTF	Nombre de rencontres de plaidoyer tenues	Rapports d'activités	MEEA	MEF, ONG/AD, PTF, CT	1	1	1	1500	1500	1500	4 500	0	0	4 500
A.3.2.2.1.2	Elaborer une stratégie de mobilisation des ressources financières en matière de biodiversité	Une stratégie de mobilisation des ressources financières en matière de biodiversité est élaborée	Nombre de stratégie de mobilisation des ressources financières en matière de biodiversité élaboré	Rapports d'activités	MEEA	MEF, ONG/AD, PTF, CT	1	0	0	15 000	0	0	15 000	0	0	15 000
A.3.2.2.1.3	Former les acteurs sur la mobilisation des fonds verts	03 session de formation sur la mobilisation des fonds verts organisées	Nombre de session de formation sur la mobilisation des fonds verts	Rapports d'activités	MEEA	MESRI, MARAH	1	1	1	5 000	5 000	5 000	15 000	0	0	15 000
Action 3.2.2.2.renforcement des capacités matérielles des acteurs										16 300	30 000	0	46 300	550	0	45 750
A.3.2.2.2.1	Actualiser le plan	Le plan d'équipement	Nombre de plan d'équipement	Rapports d'activités	MEEA	MEF, Secteur privé	1	0	0	15 000	0	0	15 000	0	0	15 000

CODE	ACTIONS/ACTIVITES	PRODUITS	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATION	STRUCTURE RESPONSABLE	STRUCTURES PARTENAIRES	Programmation physique			Programmation financière			TOTAL (en milliers)	FINANCEMENT		
							2025	2026	2027	2025	2026	2027		ETAT	PTF	A RECHERCHER
	d'équipement du MEEA	du MEEA est actualisé	du MEEA actualisé													
A.3.2.2.2.2	Construire une salle mixte pour herbiers et banque de gènes avec autonomie énergétique	Une salle mixte pour herbiers et banque de gènes avec autonomie énergétique construite	Nombre de salle mixte pour herbiers et banque de gènes avec autonomie énergétique construite	Rapports d'activités	MESRI	MEF, Secteur privé	0	1	0	0	30 000	0	30 000	0	0	30 000
A.3.2.2.2.3	Réfectionner des armoires pour spécimen	10 armoires pour spécimen réfectionnées	Nombre des armoires pour spécimen réfectionnées	Rapports d'activités	MEEA	MEF, Secteur privé	10	0	0	50	0	0	50	50	0	0
A.3.2.2.2.4	Acquérir un ordinateur de bureau pour la gestion des herbiers	Un ordinateur de bureau pour la gestion des herbiers est acquis	Nombre d'ordinateur de bureau pour la gestion des herbiers acquis	Rapports d'activités	MEEA	MEF, Secteur privé	1	0	0	500	0	0	500	500	0	0
A.3.2.2.2.5	Acquérir du matériel de préparation et d'enregistrement des spécimen	05 matériels de préparation et d'enregistrement des spécimen acquis	Nombre de matériels de préparation et d'enregistrement des spécimen	Rapports d'activités	MEEA	MEF, Secteur privé	5	0	0	750	0	0	750	0	0	750
Action 3.2.2.3. Renforcement des ressources humaines										515 250	88 000	190 000	793 250	653 250	120 000	20 000
A.3.2.2.3.1	Former les agents sur la lutte anti braconnage	3 000 agents formés sur la lutte anti braconnage	Nombre d'agents formés sur la lutte anti braconnage	Rapports d'activités MEEA	MEEA	MDAC, MATM	1000	1000	1000	40 000	40 000	40 000	120 000	0	120 000	0
A.3.2.2.3.2	Recruter des agents des eaux et forêts	1 000 agents des eaux et forêts recrutés	Nombre d'agents des eaux et forêts recrutés	Rapports d'activités MEEA	MEEA	MFTPS, MEF	1 000	0	0	365 000	0		365 000	365 000	0	0

CODE	ACTIONS/ACTIVITES	PRODUITS	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATION	STRUCTURE RESPONSABLE	STRUCTURES PARTENAIRES	Programmation physique			Programmation financière			TOTAL (en milliers)	FINANCEMENT		
							2025	2026	2027	2025	2026	2027		ETAT	PTF	A RECHERCHER
A.3.2.2.3.3	Elaborer un plan de renforcement des capacités	Un plan de renforcement des capacités élaboré	Disponibilité du plan de renforcement des capacités	Rapports d'activités MEEA	MEEA	MARAH, MESRI	1	0	0	20 000			20 000			20 000
A.3.2.2.3.4	Appuyer la formation diplômante en matière de diversité biologique au profit des agents du MEEA	66 agents inscrits en formation certifiante en matière de diversité biologique	Nombre d'agents bénéficiaires de formation diplômante	Rapports d'activités MEEA	MEEA	PTF, MESRI	55	8	3	90 250	48 000	150 000	288 250	288250	0	0
E.A.3.2.3. La visibilité des interventions est améliorée										49000	97000	47000	193000	8000	24000	161000
Action 3.2.3.1 renforcement des outils et instruments de communication et d'information										32 000	67 000	32 000	131 000	0	0	131 000
A.3.2.3.1.1	Réaliser des boîtes à images sur l'éducation environnementale et de l'écocitoyenneté au profit des acteurs	05 boîtes à images sur l'éducation environnementale et de l'écocitoyenneté sont réalisées	Nombre de boîtes à images réalisées	Rapport d'activités du MEEA/DGPE	MEEA	MEBAPLN	5	10	0	5 000	10 000	0	15 000	0	0	15 000
A.3.2.3.1.2	Réaliser des capsules vidéo en langues nationale sur les bonnes pratiques agro-sylvo-pastorales	10 capsules vidéo en langues nationale sur les bonnes pratiques agro-sylvo-pastorales réalisées	Nombre de capsules vidéo réalisées	Rapport d'activités du MEEA/DGEVCC	MEEA	Secteur privé, MARAH	0	10	0	0	30 000	0	30 000	0	0	30 000

CODE	ACTIONS/ACTIVITES	PRODUITS	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATION	STRUCTURE RESPONSABLE	STRUCTURES PARTENAIRES	Programmation physique			Programmation financière			TOTAL (en milliers)	FINANCEMENT		
							2025	2026	2027	2025	2026	2027		ETAT	PTF	A RECHERCHER
A.3.2.3.1.3	Réaliser et diffuser des publi-reportages en matière de biodiversité	03 publi-reportages sur les activités du FIE réalisés et diffusés	Nombre de films institutionnels (publi-reportages) sur les activités du FIE réalisés et diffusés	Rapport d'activité	MEEA	MARAH, MESRI, CT, ONG/AD, secteur privé	1	1	1	5000	5000	5000	15 000	0	0	15 000
A.3.2.3.1.4	Réaliser un film documentaire sur les acquis majeurs en matière de diversité biologique	Un film documentaire sur les acquis majeurs en matière de diversité biologique réalisé	Nombre de films documentaires sur les acquis majeurs en matière de diversité biologique réalisés	Rapport d'activité	MEEA	MARAH, MESRI, CT, ONG/AD, secteur privé			1			5000	5 000			5 000
A.3.2.3.1.5	Diffuser des émissions télé et radio sur la diversité biologique	30 émissions télé et radio sur la diversité biologique diffusées	Nombre d'émissions télé et radio diffusées	Rapport d'activités du MEEA/DGEVCC	MEEA	Secteur privé, MESRI, MARAH	10	10	10	22 000	22 000	22 000	66 000	0	0	66 000
Action 3.2.3.2. Renforcement du dispositif de communication										17000	30000	15000	62000	8000	24000	30000
A.3.2.3.2.1	Organiser des Journées portes ouvertes sur la diversité biologique	02 journées portes ouvertes sur la diversité biologique organisées	Nombre de journées portes ouvertes tenues	Rapports d'activités	MEEA	MESRI, MARAH, Secteur privé		1	1	0	15000	15000	30 000	0	0	30 000
A.3.2.3.2.2	Mettre en place un pool de journalistes, influenceurs, sur le plaidoyer en faveur de la diversité biologique	Un Pool d'influenceurs de journalistes, influenceurs, sur le plaidoyer en faveur de la diversité	Disponibilité d'un pool formé	Rapport d'activité du SPONG	MEEA	Secteur privé	1	0	0	2000	0	0	2 000	0	2000	0

CODE	ACTIONS/ACTIVITES	PRODUITS	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATION	STRUCTURE RESPONSABLE	STRUCTURES PARTENAIRES	Programmation physique			Programmation financière			TOTAL (en milliers)	FINANCEMENT		
							2025	2026	2027	2025	2026	2027		ETAT	PTF	A RECHERCHER
		biologique sont mis en place														
A.3.2.3.2.3	Doter la DCRP en équipements de communication (ordinateurs, caméra, table de montage, appareil photo performant, disques durs,…)	02 lots d'équipements de communication (ordinateurs, caméra, table de montage, appareil photo performant, disques durs,…) doté à la DCRP	Nombre de lots d'équipement de communication acquis	Rapport d'activité	MEEA	Secteur privé	1	1		15000	15000		30 000	8000	22000	0